

le mot du président

Michel Kervarec

Avec le n° 82, nos amis et lecteurs constateront une refonte de la présentation de notre bulletin, due aux nécessités du temps.

La couverture illustre la rencontre de deux enfants de la dernière guerre alors élevés ensemble puis perdus de vue : Dov Pereg, dit Loulou à cette époque, d'une famille juive parisienne, hébergé au bourg de Rezé chez Marie-Yvonne Rahir et la fille de celle-ci, devenue Maryvonne Garreau. Deux professeurs du Lycée J. Goussier, Laurent Priou puis Laurent Maillet, sont à l'origine de ces retrouvailles auxquelles leurs élèves ont participé. Ils ont permis la reconnaissance de Marie-Yvonne Rahir comme Juste parmi les Nations à titre posthume. Nous avons voulu rapporter cette histoire en offrant la parole à **Laurent Maillet et à ses élèves**.

Avec l'article suivant, nous laissons la parole à un autre enseignant, du primaire en l'occurrence, **Dominique Avril**, qui traite du thème « Les écoles publiques avant la Séparation de l'Église et de l'École à Rezé » plus précisément.

Puis nous revenons à la Première Guerre mondiale avec, d'abord, un article de **Philippe Michel** consacré au parcours d'un Rezéen, Emile Busson, mobilisé dans un régiment de zouave. Ensuite **Isidore Impinna** nous parle de la vie à Rezé à la même époque, avec les réquisitions, les pénuries et le rationnement d'une part, la place du pain, d'autre part.

Avec **Michel Kervarec**, nous remontons dans le temps avec « les guerres de Vendée » et plus précisément le combat de la Roulière, près des Sorinières, en 1794, lequel provoqua la mort de nombreux Rezéens.

Le même auteur revient ensuite plus près de nous avec le parcours de « Guy Daniel, résistant déporté » rescapé et qui fut membre de notre association, aujourd'hui décédé.

Un huitième article est consacré à « la vie culturelle à Trentemoult au 19^e et 20^e siècle » et à la part qu'y prirent les familles de capitaines.

Puis nous rendons compte d'une visite que nous avons faite à « l'Amicale bouliste de Saint-Paul », où l'on pratique encore la boule nantaise, jeu en forte régression depuis plusieurs décennies.

Nous terminons avec la présentation du livre que notre ami **Yann Vince** a consacré à l'histoire des municipalités et maires de Rezé. Publié par les éditions Coiffard, cet ouvrage est nécessaire pour découvrir comment s'est bâtie la commune qui est la nôtre et nous vous engageons vivement à vous le procurer et à le lire.

ours

Responsables de la publication

Isidore Impinna

Michel Kervarec

Contact

Michel Kervarec

président de la société des Amis de Rezé

95 rue de la Galarnière

44400 Rezé

02 40 75 47 60

lesamisdereze@laposte.net

Reprographie

Mairie de Rezé

Conception graphique

Émilie Bouchon

Maquette

Émilie Bouchon

Célia Frémondrière

Numéro ISSN

226-4012

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de ceux-ci. Si des illustrations apparaissent sans leurs auteurs ou leurs sources, sachez que nous nous sommes efforcés de les rechercher selon nos moyens.

sommaire

Le mot du président

Michel Kervarec

| 1 |

L'histoire de Loulou et de sa Maman Rahir.

Élèves de 3e PEP2 du lycée Goussier, Rezé.
Laurent Maillet et Marine Breton (dir.)

| 5 |

Les écoles publiques avant la séparation de l'Église et de l'École à Rezé

Dominique Avril

| 15 |

L'Histoire d'un zouave rezéen, Émile Busson

Philippe Michel

| 25 |

Rezé dans la Grande Guerre

Isidore Impinna

| 39 |

Le pain dans la Grande Guerre

Isidore Impinna

| 55 |

Le combat de la Roulière en 1794

Michel Kervarec

| 67 |

Un déporté résistant rezéen,

Guy Daniel

Michel Kervarec

| 73 |

Autrefois, la vie culturelle à Trentemoult

Michel Kervarec

| 77 |

L'Amicale bouliste Saint-Paul de Rezé

Michel Kervarec

| 81 |

Rezé la républicaine,

ouvrage de Yann Vince

| 87 |

Les lecteurs ont la parole

| 88 |

Rejoindre les Amis de Rezé

| 89 |

Les mardis de l'histoire

| 90 |

*Élèves de 3^e PEP2 du lycée L.-J. Goussier de Rezé,
sous la direction de Laurent Maillet et Marine Breton*

L'histoire de Loulou et de sa Maman Rahir

Un enfant juif caché à Rezé pendant la Seconde Guerre mondiale

Durant l'année scolaire 2016-2017, nous avons étudié la Seconde Guerre mondiale en cours d'histoire-géographie. Pour évoquer le génocide et la politique de Vichy contre les Juifs, notre professeur, M. Maillet, nous a distribué un dossier comprenant des textes, des photographies et des articles de presse sur l'histoire d'un enfant juif caché par une Rezéenne, M^{me} Rahir, pendant la Seconde Guerre mondiale.



Remise du diplôme de Juste parmi les Nations à titre posthume à Marie-Yvonne Rahir, le 9 mars 2016 à la mairie de Rezé.
Au centre Maryvonne Garreau, fille de Marie-Yvonne Garreau, Dov Pereg, Jacques et Vincent Garreau. À gauche, M. et M^{me} et M. Bensadou, bénévoles du Yad Vashem. À droite, M. Gérard Allard, maire de Rezé et Laurent Maillard.
(Photo T. Mezerette, mairie de Rezé)

En lisant le dossier, nous avons découvert qu'une cérémonie avait été organisée le 9 mars 2016 pour remettre à titre posthume à M^{me} Rahir la médaille des Justes parmi les Nations. Nous avons également découvert que notre professeur avait mené l'enquête et constitué le dossier pour que M^{me} Rahir soit récompensée. L'histoire de Loulou et de sa « Maman Rahir » nous a beaucoup touchés et nous remercions la société des Amis de Rezé de nous permettre de publier des documents pour que les Rezéens connaissent mieux cette histoire.



Remise du diplôme à M^{me} Garreau, à sa gauche Dov Pereg.
(Photo T. Mezerette, mairie de Rezé)

Interview de Laurent Maillet

En charge de la constitution du dossier pour obtenir la reconnaissance de Marie-Yvonne Rahir comme Juste parmi les Nations.

M. Maillet, comment avez-vous découvert l'histoire de Loulou et de sa « Maman Rahir » ?

Ce n'est pas moi qui ai découvert cette passionnante histoire mais mon ancien collègue Laurent Priou, aujourd'hui professeur en Guyane. En 2010, alors qu'il menait une enquête dans le cadre d'un projet pédagogique consacré au docteur Henri Zeiler, médecin rezéen juif qui a été déporté, Laurent Priou interrogea rue Georges Boutin une habitante qui vivait ici depuis 1939. Il expliqua alors le projet qu'il menait sur le docteur Zeiler quand la riveraine lui demanda : « C'est vous le juif ? » et ajouta « il y a un an, poursuit-elle sur le ton de la confiance, un homme juif est venu dans cette rue et il voulait retrouver la maison dans laquelle, enfant, il avait été caché pendant l'occupation. Si vous ne me croyez pas, vous n'avez qu'à aller demander à mon amie Maryvonne ! C'est sa mère qui a caché cet enfant ! D'ailleurs, je vais toute de suite lui téléphoner et vous pourrez vérifier si ce que je vous dis n'est pas vrai ! ». Laurent Priou s'est alors rendu chez Maryvonne Garreau, fille de M^{me} Rahir qui lui confirme les dires de la riveraine et lui confie les coordonnées de l'enfant, Dov Pereg, connu à l'époque sous le surnom de Loulou. Laurent Priou a alors contacté Dov Pereg et l'a invité à une conférence consacrée au docteur Zeiler en mai 2011. Après 60 ans, les retrouvailles entre « Loulou » et Maryvonne furent particulièrement émouvantes. C'est à cette occasion que Laurent Priou et Dov Pereg ont émis l'idée de demander pour M^{me} Rahir la reconnaissance comme Juste parmi les Nations, mais mon collègue avait obtenu sa mutation pour la Guyane... C'est donc à ce moment que je me suis engagé, devant Dov Pereg, à prendre le relais pour constituer le dossier de reconnaissance.

Comment avez-vous constitué le dossier ?

Le travail a été long. J'ai d'abord contacté le comité français pour Yad Vashem afin d'obtenir le cahier des charges pour constituer le dossier. Au coeur de ce dossier, il y a évidemment le témoignage poignant de Dov Pereg qui a dû connaître de pénibles moments d'écriture, car il a dû se replonger au coeur d'événements terribles. J'ai donc reçu ce témoignage, à la fois d'une grande pudeur et d'une grande simplicité et c'est là que j'ai vraiment compris, mesuré l'importance, de l'engagement pris devant Dov Pereg de constituer le dossier de reconnaissance.

« J'ai donc reçu ce témoignage, à la fois d'une grande pudeur et d'une grande simplicité »



Loulou et Maryvonne à Rezé en 1945 (Coll. M^{me} Garreau).

Il a fallu ensuite que je trouve des preuves, des témoignages pour étayer le dossier. Maryvonne Garreau m'a alors donné des noms de familles, des personnes à contacter. De son côté, Dov Pereg continuait à creuser sa mémoire pour m'aider. J'ai alors passé des heures à contacter d'éventuels témoins. J'ai conservé les noms des anciens habitants de la rue Georges Boutin et je tiens à remercier : M^{me} Hémary, née Deniaud, M^{me} Dupin, M^{me} Guilbaud, née Fradet, M^{me} Foberteau, née Pouclet, et bien sûr M. Seutein. Retrouver des témoins n'est pas aisé, les faits sont anciens et certains connaissaient l'histoire de Loulou mais ne savaient plus si leurs souvenirs correspondaient à ce qu'ils avaient vécu ou à ce qu'on leur avait raconté.

J'ai trouvé un premier témoin grâce à Maryvonne, M. Gérard Nauleau, dont les parents étaient les voisins de la famille Rahir et qui se rappelait notamment avoir joué avec Loulou dans le petit passage qui séparait les deux maisons.

C'est grâce à Dov Pereg que j'ai trouvé un second témoin. Il m'a appelé au début de l'année 2012 pour m'expliquer qu'il se rappelait avoir joué avec « *des petites pelles et des fleurs artificielles* » en compagnie de la fille des gardiens du cimetière. J'ai retrouvé la petite fille, M^{me} Hémary, née Deniaud, qui ne peut être parmi nous, mais qui salue tous ceux que j'ai déjà cités. Elle m'a dit à l'époque : « *c'était sans doute moi, mais je n'en ai aucun souvenir* ». Cependant, elle m'a orienté vers la famille Pouclet et m'a ainsi permis de trouver un second témoin, M^{me} Jeanne Penanéac'h, ici présente, qui se rappelait notamment que la présence de Loulou chez les Rahir faisait parler rue Georges Boutin et que le voisinage s'interrogeait. Le voisinage s'interrogeait, et même, pour certains, savait, mais le voisinage s'est tu et personne n'a commis l'irréparable.



Marie-Yvonne Rahir, sa fille Maryvonne et Loulou (coll. Mme Garreau)

Ajoutées aux témoignages, quelques photos viennent compléter le dossier et prouver que Loulou était bien à Rezé ou aux Moutiers durant cette dramatique période et attester le courage et le dévouement de Marie-Yvonne Rahir. Finalement, les éléments patiemment collectés lui ont permis de rejoindre les Justes parmi les Nations.

Avez-vous travaillé sur le dossier avec vos élèves ?

« Le voisinage s'interrogeait, et même, pour certains, savait, mais le voisinage s'est tu et personne n'a commis l'irréparable. »

Le temps de la recherche et le temps scolaire ne se sont pas forcément bien accordés et il n'a pas été possible qu'une même cohorte d'élèves suive l'intégralité du dossier. Mais, depuis 2011, tous mes élèves ont travaillé sur l'histoire de Loulou et de sa « Maman Rahir » et sur l'histoire des Justes, et ils n'ont pas eu besoin de connaître l'issue du dossier pour être passionnés par cette histoire rezéenne qui leur permettait de tellement mieux comprendre la grande histoire, cette grande histoire si sombre, mais malgré tout éclairée par ceux qui, comme M^{me} Rahir, ont fait barrage, au péril de leur vie, au funeste dessein des nazis.

Rencontre avec les élèves du lycée Goussier Rezé. Photo T. Mezerette



Pourquoi est-ce si important pour vous de nous transmettre cette histoire?

Se souvenir et transmettre cette mémoire, c'est vous protéger contre la tentation de la haine de l'autre qui peut conduire à l'irréparable. Négliger la mémoire de la Shoah, laisser un tant soit peu de place à l'oubli, ajouter au crime, serait une atteinte à la dignité des victimes et une forme de capitulation devant la barbarie.

Se souvenir, en classe, de M^{me} Rahir et de tous les Justes, c'est réaffirmer sans cesse que l'antisémitisme et le racisme doivent être combattus sans relâche et transmettre aux élèves, futurs

citoyens, qu'ils doivent poursuivre ce combat, surtout aujourd'hui, dans notre pays.

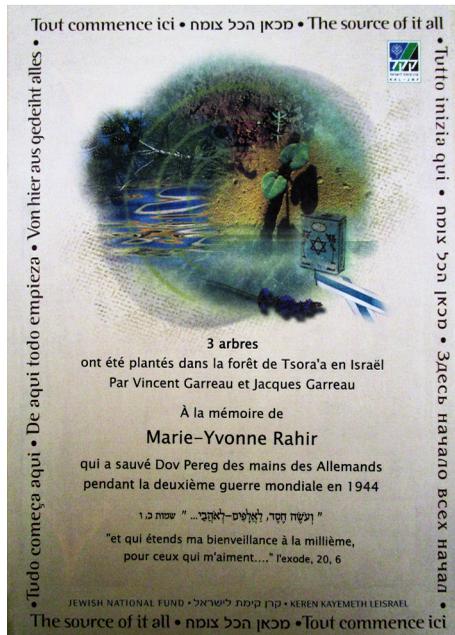
La pièce essentielle du dossier de reconnaissance est le témoignage de Dov Pereg qui l'a rédigé sur des feuilles de bloc-notes au fur et à mesure que les souvenirs lui revenaient. La forme du témoignage et le temps qu'il a fallu à Dov Pereg pour entreprendre et terminer sa rédaction prouvent la difficulté, la douleur des témoins de la Shoah à revenir sur ces événements. Témoigner, c'est faire preuve d'un grand courage.

« Se souvenir [...] c'est réaffirmer sans cesse que l'antisémitisme et le racisme doivent être combattus »



Dov Pereg devant le mur des Justes à Jérusalem

Affiche commémorative : Trois arbres ont été plantés en Israël en mémoire de Marie-Yvonne Rahir



Témoignage de Dov Pereg

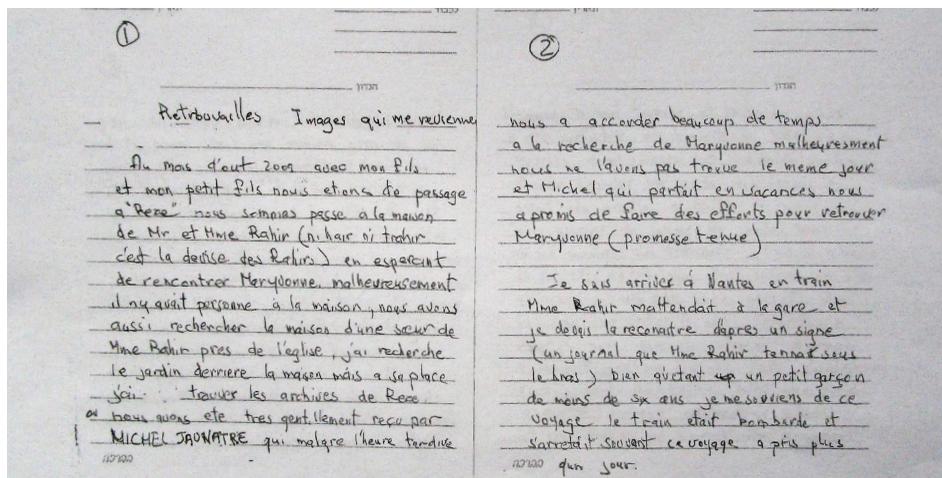
remis en forme par Laurent Maillot à la demande de Dov Pereg

Mes parents, originaires de Postavie en Biélorussie sont venus étudier en France, je crois dans les années 1930. Mon père a étudié à Grenoble dans une école d'ingénieurs. Au début de la guerre, il a été affecté dans le génie alpin et je crois qu'il est revenu à Paris après la débâcle en 1941.

Nous habitons dans une grande maison au 45 rue Aristide Briand à Levallois-Perret et

durant l'année 1943, il y a eu beaucoup d'arrestations. Le premier souvenir que j'ai de cette époque remonte au jardin d'enfants. Pendant une fête, des miliciens sont entrés pour rechercher des enfants juifs. L'assistante maternelle qui nous gardait m'a fait passer par une porte située à l'arrière et m'a caché dans l'école qui se trouvait à côté. Une autre fois, des miliciens sont venus frapper à la porte de notre domicile. Maman m'a dit : « ne fais pas de bruit, c'est le percepteur du gaz et je n'ai pas d'argent, cachons-nous ». Finalement, ce jour-là, les miliciens sont repartis.

Mais, ils sont revenus un jour où se trouvait à la maison une étudiante prénommée Berthe. Les miliciens sont entrés par le jardin et j'ai entendu à nouveau ce terrible tambourinement à la porte. Avec Berthe, nous nous sommes faulés par la fenêtre puis nous sommes sortis par le garage et nous avons couru vers la station de métro Anatole France. Comme c'était l'avant-dernière station, le trajet était gratuit jusqu'au terminus. Quand nous sommes entrés sur le quai, le métro est arrivé et le portillon automatique s'est refermé derrière nous. Les miliciens qui nous avaient découverts et poursuivis n'ont pu accéder au quai et c'est sans doute ce portillon automatique qui nous a sauvé la vie. Au terminus, nous sommes sortis et avons couru. Je me souviens avoir traversé la Seine sur un pont métallique puis nous nous sommes



Souvenirs de Dov Pereg

cachés pendant quelques heures dans un cimetière de chiens et de chats. En fin d'après-midi, nous sommes retournés à pied à la maison. Ce soir là, à cause du danger, Maman et moi sommes allés nous cacher chez une voisine. Mon père est resté à la maison, car il nous disait qu'il ne pouvait être arrêté car il était membre de la Croix-Rouge. Mais pendant la nuit, mon

« Mon père est resté à la maison, car il nous disait qu'il ne pouvait être arrêté car il était membre de la Croix-Rouge. »

père a été arrêté malgré ses protestations et son brassard de la Croix-Rouge. À ce moment-là, j'étais avec Maman dans une buanderie située au-devant de la maison de la voisine et nous avons tout vu. C'est la dernière image que j'ai de mon père.

Le lendemain, Maman m'a accompagné à la gare et m'a confié à un monsieur. Elle m'a également expliqué comment reconnaître Madame Rahir ; elle aurait un journal sous le bras. Bien qu'étant âgé de moins de six ans, je me souviens de ce voyage qui a duré plus d'un jour, car le train s'arrêtait souvent à cause des bombardements. Je suis arrivé à Nantes et M^{me} Rahir m'attendait à la gare. Nous sommes partis peu de temps après aux Moutiers-en-Retz dans une maison près de la gare. Les Allemands arrêtaient le train du soir en gare et le laissaient repartir quelques minutes avant le couvre-feu ; certains passagers venaient attendre dans cette maison. Vers la fin de la guerre, nous sommes partis « en exode » pour retourner à Rezé. Il y avait alors une rumeur selon laquelle les Américains étaient proches et qu'ils distribuaient du chocolat et des biscuits. Avec quelques camarades, nous sommes partis à leur rencontre mais, lors de cette escapade, je me suis blessé au genou. Malheureusement, la blessure s'est infectée et l'infection a gagné toute ma jambe. Le médecin de quartier n'a pas réussi à me soigner et il a décidé qu'on devait amputer ma jambe. Ma mère, qui avait été avertie, a insisté afin que tout soit tenté pour sauver ma jambe. Ma mère est venue à

mon chevet et m'a accompagné, avec M^{me} Rahir, à l'hôpital de Nantes. J'ai été opéré sans être endormi, attaché sur une table et une serviette entre les dents pour éviter les cris.

L'opération a réussi, mais comme elle était clandestine, je ne pouvais être hospitalisé et j'ai dû rentrer à Rezé avec une plaie ouverte. Maman est rentrée à Paris et M^{me} Rahir m'a soigné avec dévouement et amour pendant plus de deux mois. Mille et mille fois merci.

Après la guerre, je suis revenu avec Maman à Paris. Nous étions hébergés chez des amis de mes parents car notre maison était mise sous scellés. Quand nous avons pu rentrer dans la maison, nous avons retrouvé le brassard de la Croix-Rouge de mon père sur le parquet de la chambre où il avait été arrêté. Nous avons brûlé le brassard avec nos étoiles juives.

« M^{me} Rahir m'a soigné avec dévouement et amour pendant plus de deux mois. Mille et mille fois merci. »



Dov Pereg et Michel Jaunatre aux archives municipales de Rezé

Le jour de la déclaration de l'État d'Israël, ma Maman est décédée et ayant besoin d'affection, je suis revenu à Rezé chez Maman Rahir, ma deuxième maman. De retour à Paris, j'ai vécu chez une sœur de ma mère qui plus tard, avec sa famille, a quitté la France pour le Brésil. J'ai décidé de rester à Paris, puis je suis parti en Israël en 1954. Je suis resté quelques années dans un kibboutz et ensuite dans un moshav à Lackish. J'ai longtemps cultivé des roses, des fleurs et du raisin de table. Je tenais toutes mes notions d'agriculture de Tonton Léon, le beau-frère de Maman Rahir qui possédait un potager (j'y suis retourné en « *pèlerinage* » avec Maryvonne, la fille de M^{me} Rahir, lors de ma dernière visite à Rezé, en 2011).

Tout ce petit récit est constitué d'un défilé d'images et d'événements qui m'ont beaucoup marqué. Je ne saurais expliquer pourquoi j'ai si longtemps occulté cette période de ma mémoire. Par exemple, je n'ai jamais recherché cette étudiante prénommée Berthe qui m'a probablement sauvé la vie. Au mois d'août 2009, je suis revenu à Rezé avec mon fils et mon petit-fils. Nous sommes allés voir la maison de la famille Rahir qui m'a accueilli et protégé pendant la guerre. Cette maison est facilement reconnaissable à la devise « *Ni haïr, ni trahir* », encore inscrite sur sa façade. Nous espérions retrouver Maryvonne, la fille de M. et M^{me} Rahir, mais il n'y avait personne. Nous avons alors recherché près de l'église la maison d'une sœur de M^{me} Rahir. J'ai voulu revoir le jardin derrière la maison, mais ce jardin a aujourd'hui laissé place aux archives municipales de Rezé où nous avons été reçus très gentiment par Michel Jaunâtre, archiviste, qui malgré l'heure tardive, nous a accordé beaucoup de temps pour essayer de retrouver Maryvonne. Malheureusement, nous avons échoué, mais Michel Jaunâtre, qui partait en vacances, m'a

promis qu'il poursuivrait la recherche et il a tenu sa promesse.

En effet, il s'est renseigné auprès de M. Jean Seutein, rezéen passionné d'histoire et souvent présent aux archives, qui a tout de suite identifié et donné l'adresse de Maryvonne Rahir devenue par mariage Maryvonne Garreau. De plus, Laurent Priou, professeur au lycée professionnel Louis-Jacques Goussier, qui travaillait avec une classe sur le docteur Henri Zeiler, médecin rezéen arrêté puis déporté, a entendu parler de mon histoire et s'y est intéressé avec ses élèves.

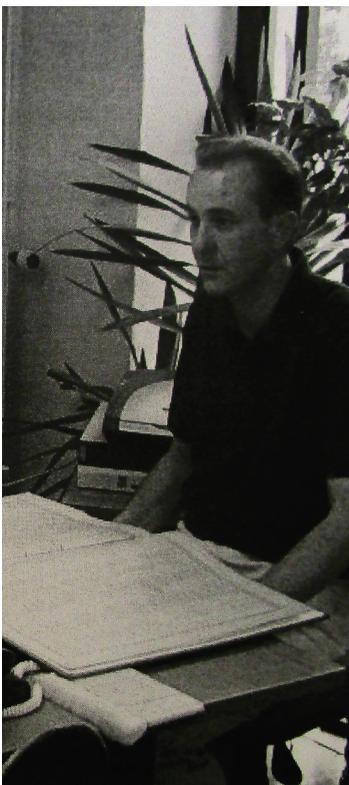
Je me suis donc à nouveau rendu à Rezé en 2011 pour retrouver Maryvonne, rencontrer les élèves du Lycée Professionnel Louis-Jacques Goussier et témoigner lors d'une table ronde sur la Shoah organisée au lycée par M. Priou. Laurent Priou a donc proposé d'entamer avec une classe de 1^{ère} Bac professionnel ECP les démarches pour faire reconnaître

Maman Rahir comme Juste parmi les Nations. Laurent Priou a été muté en Guyane en septembre 2011, mais l'un de ses collègues, Laurent Maillet, a pris la relève pour

mener le projet. Quand j'ai retrouvé Maryvonne en mai 2011, j'ai ressenti une émotion et une joie indescriptibles.

Mille et mille fois merci à ceux qui ont permis ces retrouvailles: M. Jaunâtre et M. Seutein. J'ai été très touché d'apprendre que M. Priou et sa classe voulaient obtenir la reconnaissance de Maman Rahir comme Juste parmi les Nations. Merci également à M. Maillet qui a pris la relève de son ami et collègue M. Priou. Je remercie encore mille fois Maman Rahir, sa fille Maryvonne Garreau et son petit-fils Jacques Garreau, avec qui nous avons parcouru et retrouvé des lieux de mon enfance à Rezé et aux Moutiers-en-Retz.

« Quand j'ai retrouvé Maryvonne en mai 2011, j'ai ressenti une émotion et une joie indescriptibles. »



Monsieur Rahir, un parcours étonnant

Dans son témoignage, Dov Pereg n'évoque jamais Monsieur Rahir, car ce dernier n'était pas présent lors de son séjour à Rezé. C'est le petit-fils des époux Rahir, Jacques Garreau, qui a livré des informations sur son grand-père lors de la cérémonie du 9 mars 2016 et les éléments repris ici sont tirés de son allocution.

Né à Bruxelles d'un couple franco-belge, Désiré Rahir se trouve orphelin dès l'âge de cinq ans et entre le 7 mars 1913 au service de l'armée française. Il a 21 ans lorsque la guerre éclate l'année suivante. Ses états de services au combat durant la Première Guerre mondiale sont impressionnants : sept fois blessé, il fait six fois l'objet de citations élogieuses.

Deux jours après l'armistice, le mercredi 13 novembre 1918, Désiré épouse Marie-Yvonne à la mairie de Rezé. Il ne faut pas perdre de temps car Désiré Rahir doit rejoindre l'Algérie où il entend poursuivre sa carrière militaire dans l'armée coloniale.

En 1927, les époux Rahir rentrent en métropole et s'installent provisoirement à Nantes, place Canclaux. Une seule ombre au tableau, Marie et Désiré ne réussissent pas à avoir d'enfants. Désormais rendu à la vie civile, le couple fait l'acquisition d'un terrain rue Georges Boutin et fait construire en 1933 une belle maison à la nantaise.

Sur le fronton du pignon de cette maison, Désiré Rahir fait poser une plaque toujours visible aujourd'hui et sur laquelle on peut lire : *ni hair, ni trahir*. C'est bien sûr, un jeu de mot autour de l'orthographe du nom Rahir, mais c'est aussi, pour le capitaine réserviste qu'il est, comme une devise, une maxime emprunte du code d'honneur militaire. Ni hair son

adversaire, juste le combattre ; ni trahir sa patrie et les ordres de sa hiérarchie.

Cette inscription, gravée dans les années 30, caractérise assez bien les opinions politiques de Désiré Rahir. À l'opposé des idées progressistes de son autre beau-frère Léon Macéqui réside également à Rezé et sera conseiller municipal socialiste, Désiré est un militaire fidèle au Maréchal Pétain. Ainsi lorsque qu'est défendue l'idée de la Relève, il répond présent. La Relève, négociée entre le gouvernement collaborationniste de Vichy et les autorités allemandes, consiste à envoyer trois français travailler en Allemagne pour soutenir l'effort de guerre allemand, en échange du retour d'un prisonnier français détenu en Allemagne.

Nous ne savons pas avec exactitude à quelle date Désiré Rahir répond à cet appel des autorités de Vichy, mais nous possédons bien l'Arbeitskarte n°21 108 au nom de Désiré Rahir. C'est une carte de pointage renseignée pour les trois premières semaines d'avril 1945 où mon grand-père était affecté au RAW de Grunewald, un atelier de réparation de véhicules ferroviaires dans la banlieue de Berlin.

Nous ne savons pas quand Désiré Rahir est revenu à Rezé après la fin de la guerre, mais il y a retrouvé Marie-Yvonne entourée de deux jeunes enfants : Maryvonne, adoptée par le couple en octobre 1942, et Loulou alias Dov Pereg.

L'histoire de Désiré Rahir nous montre toute la complexité de cette période. En effet, Désiré Rahir, sans doute fidèle au Maréchal Pétain en tant qu'ancien combattant, soutient la politique de Vichy en allant travailler en Allemagne pendant que son épouse cache un enfant juif chez eux...

**En guise de conclusion,
Romane Renard et Marion
Nerrou, deux élèves
du Lycée L.J. Goussier**



Marine Breton, Professeur de Français et ses élèves.



Laurent Maillet, Marion Nerrou et Romane Renaud.

« Durant ce travail avec M. Maillet, nous avons découvert beaucoup de choses sur les dictatures et le courage de certaines personnes qui viennent en aide à d'autres personnes en difficulté. Précisément, nous avons appris qu'un enfant juif avait été caché à Rezé, tout près de notre lycée, durant la Seconde Guerre mondiale. Nous avons mesuré la souffrance des Juifs durant ce conflit, la difficulté de survivre sous le régime de Vichy qui collaborait avec l'occupant nazi en mettant en application sa politique antisémite.

Monsieur Maillet a énormément travaillé sur ce dossier et tenait beaucoup à nous faire partager cette histoire et son travail, sa méthode pour faire en sorte que M^{me} Rahir obtienne le titre de « Juste parmi les Nations » pour avoir accueilli chez elle, dans sa famille, le petit garçon juif, Loulou.

Cette histoire nous a fait prendre conscience de l'horreur, mais aussi de l'espoir apporté par des personnes au grand cœur, qui ont aidé et sauvé Loulou, cet enfant juif, qui sinon aurait certainement terminé sa vie en camp de concentration de façon dramatique. »

Les écoles publiques avant la séparation de l'Église et de l'École à Rezé

« Le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément dans leurs âmes le sentiment de leur devoir envers Dieu, envers leur patrie, envers les autres hommes et envers eux-mêmes. »¹

Ainsi débute le règlement applicable aux écoles communales de Loire-Inférieure édicté en 1852 par le conseil académique de ce même département. Ce texte stipule par ailleurs qu'un christ devait être placé dans chaque salle de classe, que les cours devaient toujours être précédés ou suivis d'une prière et que l'instituteur devait conduire les enfants aux offices les dimanches et les jours de fête².

Deux premiers enseignements apparaissent à la lecture de cet extrait de règlement et de ces quelques exemples : dès le milieu du 19^e siècle, l'école publique existait et il s'agissait d'une école confessionnelle.

À l'occasion de la semaine de la laïcité qui aura lieu à Rezé, fin novembre, je vous propose de découvrir l'histoire de l'école publique à Rezé, avant sa laïcisation, de sa création jusqu'à la loi du 28 mars 1882 dont l'un des objets sera « de séparer l'école de l'Église »³.

Avant d'évoquer la situation rezéenne, voyons rapidement quel était le cadre institutionnel.

Cadre institutionnel

En 1833, la loi Guizot obligeait les communes à entretenir une école primaire de garçons⁴ avec au besoin l'inscription d'office de cette dépense (local pour l'enseignement, logement pour l'instituteur ainsi qu'une partie de son traitement) au budget des communes récalcitrantes. Les instituteurs communaux qui pouvaient être soit, des laïcs, soit des religieux étaient choisis par des comités locaux qui soumettaient leur choix à un comité d'arrondissement⁵.

En 1850, la loi Falloux renforça la place de l'Église, « meilleur rempart contre l'anarchie » pour certains conservateurs⁶, dans l'enseignement en lui accordant une large place au sein de l'Université et en favorisant le développement des écoles congréganistes⁷.

Les instituteurs communaux étaient soumis : - soit à la tutelle des notables et de l'Église avec les délégués cantonaux : un ou plusieurs habitants de la commune nommés par le curé et le maire pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

¹ Archives départementales de Loire-Atlantique (A.D.L.A.) 205 T1, séance du 5 juin 1852.

² Ibid.

³ Lettre de Jules Ferry aux instituteurs du 27 novembre 1883.

⁴ En 1850, la loi Falloux obligera les communes de plus de 800 personnes « si ses ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles » sauf dans les communes où le conseil académique pourra selon les « circonstances et provisoirement établir ou conserver des écoles primaires dans lesquelles seront admis des enfants de l'un et l'autre sexe » (Articles 15 et 51 de la loi du 15 mars 1850).

⁵ M. Gontard, *L'enseignement en France de la Révolution à la loi Guizot*, Les Belles Lettres, Paris, 1959, p.99.

⁶ M. Launay, *L'Église et l'École en France XIX-XX siècles*, éditions Desclée, Paris, 1988, p. 56.

⁷ A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, A. Colin, Paris, 1968, p. 174-175.

– soit pour les autres communes à la tutelle du conseil académique du département. Cette instance comprenait onze membres (neuf laïcs et deux ecclésiastiques). Le poids du clergé y était important, son président, le recteur Laënek, par exemple, étant par ailleurs membre de la Providence, association qui œuvrait à Nantes pour le développement des écoles tenues par les frères des écoles chrétiennes⁸.

À partir de 1835 s'ajoutera un nouveau contrôle, celui des inspecteurs.

Les premières écoles publiques à Rezé

Le premier projet de création d'une école communale a eu lieu en 1832 et l'école sera construite six ans plus tard dans le bourg de Rezé mais, comme nous le verrons plus loin, le premier instituteur communal enseigna dans un premier temps dans son propre domicile. Selon la description qu'a faite de la première école communale un juge d'instruction, on y accédait par une « cour assez vaste servant aux récréations et sur laquelle [ouvraient] deux classes séparées l'une et l'autre par une cloison en plâtre et en brique »⁹. Au premier étage, se trouvait jusqu'en 1855 la mairie composée de trois pièces (une salle de délibération, deux cabinets, l'un pour le maire et les archives, l'autre pour deux employés). Ces trois pièces, seront, après la construction d'une nouvelle mairie transformées en pensionnat avec deux dortoirs. Selon M. Galicier, médecin à Rezé, en 1861, l'instituteur communal du bourg ne disposait, ni de puits, ni de four. De plus, indiquait-il, les latrines de l'école exigües et en mauvais état présentaient « des dangers pour la santé des enfants »¹⁰.

La deuxième école communale fut construite à Pont-Rousseau, près de la nouvelle église Saint Paul, en 1867 et respecta pour sa part, d'emblée, les normes établies par une circulaire du Ministre de l'instruction publique du 30 juillet 1858. Elle était placée dans un lieu central, isolée de « toutes habitations malsaines ». Les deux classes de l'école étaient selon un rapport du conseil de département planchées et bien aérées. Elles mesuraient chacune huit mètres sur dix pour une hauteur de quatre mètres et comprenaient six fenêtres pour la première, sept pour la seconde (160 élèves étaient prévus lors la construction de l'école.) Les latrines étaient placées de « manière à se prêter facilement à la surveillance du maître ». Le logement de l'instituteur dépassait le minimum requis avec six pièces, plus une cave et un jardin jugés « convenables ». Enfin, bien que facultatifs, l'école était dotée d'un préau et d'un hangar. Le conseil de département regrettait seulement l'absence d'un puits et d'un corps de bibliothèque¹¹.

Sur les quatre classes que comptaient les deux écoles communales, une seule n'avait pas de crucifix¹².

Les premiers instituteurs publics

Julien Albert, premier instituteur public de Rezé

Le premier instituteur, Julien Albert, fut nommé le 29 septembre 1834. Né en 1807 au Loroux-Bottereau, il suivit pendant deux ans une formation à l'École Normale de Poitiers. Il fut ensuite maître-adjoint à Machecoul de 1828 à 1834 puis proposa à la mairie de Rezé de le prendre comme instituteur communal. Jusqu'au mois de janvier 1835, il donna des cours dans sa propre maison à Pont-Rousseau¹³ et refusa

⁸ J.L. Rio de Pedro, *L'enseignement primaire à Nantes de 1833 à 1870*, mémoire de maîtrise.

⁹ A.D.L.A. 5U 176-1 Visite sur les lieux de Hippolyte Leroux, juge d'instruction, le 14 octobre 1868.

¹⁰ Archives municipales de Rezé (A.M.R.), registre de délibération, séance du 7 mai 1865.

¹¹ A.D.L.A., 205 T2, séance du 26 octobre 1866.

¹² A.D.L.A., 44 T4.

¹³ Je n'ai pas réussi à savoir où se trouvait cette maison. Seuls indices, c'est dans le quartier Pont-Rousseau et il y avait dans le jardin un étang [NDA].

d'aller enseigner comme le lui demandaient les autorités municipales, au bourg. En 1843, il quitta Rezé pour Vieillevigne et proposa à la mairie de prendre à sa place son demi-frère qui lui accepta de s'installer à l'endroit prévu. Lorsque la deuxième école communale ouvrit, Julien Albert fit acte de candidature et, malgré l'opposition de plusieurs conseillers municipaux, fut repris. La nouvelle école n'étant pas encore construite, il s'établit tout d'abord dans un local loué par la mairie près de l'église Saint-Paul où il ouvrit un pensionnat et un cours pour adultes. Les locaux se révélant trop petits, il fit, moyennant un loyer versé par la commune, à nouveau l'école dans sa propre maison. Il prit sa retraite en 1868, à l'âge de 61 ans.

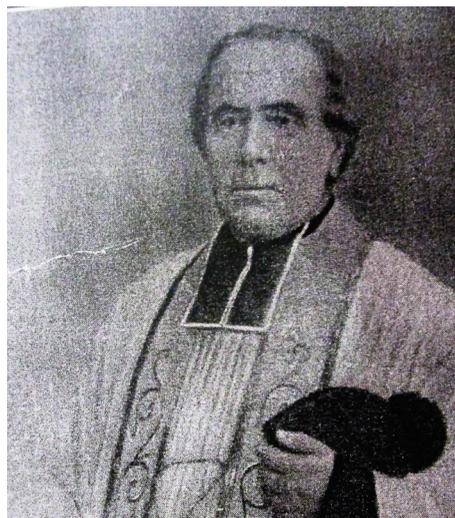
Contrairement à de nombreux instituteurs du début du XIX^e, les revenus de son enseignement lui permettaient de vivre sans avoir à exercer un second métier. En 1835, il percevait une indemnité de 400 francs de la part de la mairie et les rétributions versées par les familles lui rapportaient 600 francs, ce qui le plaçait selon la hiérarchie établie par A. Guépin et E. Bonamy en 1835 parmi la petite bourgeoisie¹⁴. En 1849, ses revenus augmentèrent grâce au loyer versé par la mairie et grâce à l'ouverture du pensionnat évoqué plus haut. Selon les inspecteurs, sa conduite et sa tenue étaient jugées excellentes mais sa « *capacité* » et ses résultats ordinaires. Il entretenait de bonnes relations avec les autorités civiles, religieuses et les familles.

Il assistait régulièrement aux offices religieux et était secrétaire de la Confrérie du Très Saint Sacrement créée par le curé de la paroisse de Saint Paul pour maintenir le zèle de ses paroissiens les plus dévoués.

Ses membres (cent trente personnes dont une quarantaine d'hommes lors de sa fondation), l'élite des croyants de la commune, bénéficiaient d'avantages spirituels et s'occupaient du dais, des flambeaux, de la procession de la Fête-Dieu... En plus du secrétariat, Julien Albert était chargé notamment de recruter « *les petits jeunes gens* » qui portaient les oriflammes lors de la procession de la Fête-Dieu¹⁵.

Toutefois, ses relations avec le clergé local se détériorèrent lorsque le curé, l'abbé Dautais, pour qui l'école était « *peut-être le moyen le plus efficace pour propager et soutenir la piété dans les paroisses* »¹⁶ et qui espérait avec le départ en retraite de Julien Albert recueillir « *sa clientèle en tout ou grande partie* » ouvrit, en 1866, une école privée congréganiste. Une « *terrible concurrence* » pour reprendre les mots de Julien Albert opposa alors l'école communale et l'école congréganiste mais, malgré ses efforts, le curé ne parvint pas à recueillir la « *clientèle* » de l'école communale comme le montre l'évolution des effectifs des différents établissements contemporains.¹⁷

Portrait de l'abbé Dautais, curé de Saint-Paul de 1859 à 1879



¹⁴ Cité par M. Launay, *Le diocèse de Nantes sous le second empire*, C.I.D. éditions, Nantes, 1982, p. 305.

¹⁵ Archives de la cure de Rezé, paroisse de Saint Paul. Livre de la confrérie du Très Saint Sacrement, année 1865.

¹⁶ Archives de grand séminaire de Nantes (A.G.S.) Boîte de paroisse de Pont-Rousseau, dossier du presbytère, lettre du 4 mars 1860.

¹⁷ Cf. les mémoires de maîtrise que j'ai déposés à la médiathèque de Rezé, aux archives municipales de Rezé et à la bibliothèque pédagogique de la circonscription du Rezé et qui s'y trouvent peut-être toujours [NDA].

¹⁸ A.D.L.A 5 T4 état de 1867.

C'est aussi à cette période que Julien Albert cessa d'assister aux réunions de la confrérie du Très Saint Sacrement et l'inspecteur nota, en 1867, qu'il n'entretenait que « *peu de rapports* » avec les autorités religieuses¹⁸.

J'ai insisté sur la carrière de Julien Albert parce qu'il fut le premier instituteur public de Rezé, qu'il y enseigna 29 ans, mais aussi en raison de la singularité de son parcours : après sa retraite, il continua à jouer un rôle, politique cette fois-ci, de premier plan à Rezé (une ruelle porte d'ailleurs son nom). En 1869, il fut tout d'abord membre de la commission chargée de mettre en place le scrutin qui portait sur la séparation de Rezé en deux communes et en 1876, lui, l'ancien secrétaire de la confrérie du Très Saint Sacrement fut élu maire, républicain, de Rezé. C'est d'ailleurs sous son mandat que fut décidée en 1877 la gratuité scolaire pour les enfants fréquentant les écoles communales rezéennes avant donc, comme dans d'autres communes, la loi du 16 juin 1881 instituant la gratuité dans toutes les écoles publiques.

Les autres instituteurs publics et les « sous-maîtres »

Les autres instituteurs communaux donnèrent en général satisfaction aux inspecteurs si on en croit leurs rapports dont voici quelques extraits significatifs :

- G. Guillard école du bourg « *conduite irréprochable et bonne tenue... cependant caractère un peu faible et pas assez d'autorité... instruit et digne d'estime...* » ;

- L. Guillard qui lui succéda en 1858 à l'école du bourg : « *intelligent et actif... attitude remarquable... résultats très satisfaisants... seul reproche : l'ordre et la propreté font parfois défaut...* ».

Cet enseignant sera toutefois condamné par contumace à vingt ans de prison pour attentats à la pudeur. Ses pratiques furent dénoncées au maire de Rezé par un des sous-maîtres qui avait notamment remarqué que lorsque L. Guillard punissait un enfant dénommé B., il suffisait à cet enfant de prononcer le mot « *suceur* » pour que sa sanction soit levée, mot par ailleurs, qu'il avait vu, ajoutait-il dans sa déposition, « *fréquemment* » écrit sur les murs¹⁹. Interrogé lui aussi par le juge d'instruction, le maire de Rezé fit part de sa « *surprise* » et déclara avoir reproché à Cassard, père de famille, de ne rien lui avoir dit. Cassard avait, selon ses dires, déclaré que « *connaissant les relations de L. Guillard et du curé* », il avait prévenu le curé et que « *cela suffisait* »²⁰. L'instituteur a-t-il été « *couvert* » par le curé ? Difficile d'apporter une réponse à cette question car le prélat ne fut pas entendu par le juge. Les agissements de l'enseignant que les enfants appelaient entre eux « *faire la visite* » avaient lieu soit dans la classe, soit dans le dortoir²¹.

Des divergences d'intérêts pouvaient parfois interférer entre les instituteurs et les autorités chargées de leur surveillance. G. Guillard, par exemple, entretenait selon l'inspecteur, « *des rapports froids avec les autorités locales* » depuis son refus d'ouvrir un pensionnat pour lequel « *le maire de Rezé [avait] fait des dépenses* ». Il fut remplacé par L. Guillard « *qui lui se [disputait] avec la mairie de la Chapelle-sur-Erdre qui ne voulait pas qu'il annexe un pensionnat à son école* ».

Nous connaissons aussi l'avis des curés de Rezé sur les enseignants communaux. Leurs préférences allaient aux enseignants congréganistes plutôt qu'aux laïcs, Le curé de Saint-Paul écrivait par exemple à l'évêque de Nantes en 1865 : « *un instituteur laïque même religieux ne fait que très insuf-*

¹⁹ A.D.L.A. 5U 178-1 Témoignage de Francis Frère-Jouan, sous-maître à l'école communale du bourg.

²⁰ A.D.L.A. 5 U 178-1, déposition de Michel Huard, maire de Rezé.

²¹ A.D.L.A 5 U 178-1 témoignages de Adolphe T 11 ans, Charles S 13 ans, Eugène B 12 ans, Henri V ; 11 ans, Emile M. 15 ans, Alexandre T. 15 ans, Emile D. 10 ans, Auguste L. 11 ans et Adolphe B. 12 ans.

Lettre de l'inspecteur

ACADÉMIE DE RENNES.

L'INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE

A MM. les Instituteurs du département de la Loire-Inférieure.

MESSIEURS,

Ancien inspecteur des écoles, je suis l'ami des *enfants* et des bons instituteurs. A ce titre, j'ai le devoir de m'intéresser à l'avenir de l'enfance, le droit de vous donner des avis sur la manière de l'élever. J'ai hâte de vous dire ce que j'attends de vous, ce que sont, à mes yeux, vos difficiles mais *SAINTES FONCTIONS*.

Rien n'est grand, rien n'est auguste comme le dévouement et l'abnégation du bon maître d'école.

MISSIONNAIRE de la civilisation et de la foi, il comprend que l'avenir du pays est tout entier dans la manière dont il répandra l'instruction primaire.

LABOUREUR VIGILANT, il sillonne et ensemence une terre vierge à laquelle il demandera pour première récolte *morale et vertu*.

HOMME DE DIEU, il rend pour chaque enfant confié à ses soins, aux parents un fils soumis et dévoué, à la patrie un bon citoyen, à la religion un *chrétien*.

*fisamment [l']affaire... le succès de l'éducation chrétienne ne peut être obtenu qu'avec le dévouement d'une congrégation religieuse*²². L'un des avantages pour le clergé local d'avoir un instituteur communal appartenant à une congrégation était qu'il pouvait, si l'enseignant ne donnait pas satisfaction, contacter directement ses supérieurs et demander son déplacement. Malgré cela, dans l'ensemble, les prélats portèrent un jugement globalement positif sur les instituteurs publics laïcs de la commune :

- L. Guillard : « *classe bien tenue...* » ;

- J. B. Aubron : « *très capable... mœurs irréprochables... sous le rapport des connaissances profanes son école est très bien, sous le rapport des connaissances religieuses, elle pourrait être mieux...* ».

Les instituteurs pouvaient aussi être aidés par des sous-maîtres. Par exemple, en échange du gîte, du couvert et d'une indemnité de 200 francs, E. Maillet aidait J. Albert, L. Guillard, quant à lui avait deux aides, F. Chevalier, un de ses anciens élèves et T. Thébaudeau qui avait fait des études au petit séminaire. Il indiquait par ailleurs dans un courrier avoir formé en trente ans, quinze instituteurs²³. Souvent, en effet, ces sous-maîtres devenaient à leur tour instituteurs comme F. Martin qui après avoir été sous-maître à l'école communale de Pont-Rousseau fut nommé instituteur à Escoublac.

« *L'instituteur, écrivait, en 1854, l'inspecteur d'académie, doit rendre pour chaque enfant confié à ses soins, aux parents un fils soumis et dévoué, à la patrie un bon citoyen, à la religion un chrétien* »²⁴.

Fort de ce précepte, examinons maintenant quel enseignement était dispensé dans les écoles.

L'enseignement

Évolution générale

Par rapport au début du 19^e siècle, une évolution s'est dessinée : l'école est toujours confessionnelle mais la religion n'est plus la base de l'enseignement. Elle devient une matière parmi les autres même si elle reste au premier rang²⁵.

Ainsi, le règlement du conseil départemental de 1852 stipulait pour la Loire-Inférieure : « *L'enseignement dans les écoles primaires comprend*

²² A.G.S boîte de la paroisse de Saint Paul, dossier école, lettre de l'abbé Dautais du 21 avril 1865

²³ A.D.L.A 5 U 178-1 Lettre de L. Guillard du 12 juin 1869.

²⁴ Archives épiscopales déposées aux archives départementales de Loire-Atlantique (A.E.) 125 J 421 E, lettre de l'inspecteur d'académie aux instituteurs de Loire-Inférieure, 1854.

²⁵ L.H. Parias, *L'enseignement et l'éducation en France*, Nouvelle librairie de France, Baume les Dames, 1981, tome 3 rédigé par F. Mayeur, p.317.

XXXIX^e LECTURE.

DE L'ADORATION.

Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.

Vous adorez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servez que lui seul. (Deut., vi.)

Le quatrième devoir, qui est renfermé dans le premier commandement, c'est d'adorer Dieu; c'est de lui rendre le culte et l'hommage qui lui sont dus, comme au souverain seigneur de toutes choses. L'adoration est un profond abaïssement de l'âme devant la majesté suprême, devant celui qui d'un seul mot a créé le ciel et la terre, qui d'un regard fait fondre les nations comme la cire, sous les pas duquel les collines se courbent avec respect; devant ce Dieu qui envoie les foudres et les tempêtes pour être les ministres de sa colère, et qui les enchaîne quand il lui plaît d'exercer sa miséricorde. A la vue de la grandeur de Dieu, l'âme s'humilie, se confond et s'aneantit en sa présence; elle fait l'humble aveu de sa dépendance et de sa servitude; elle loue et glorifie le saint nom de Dieu; elle lui rend grâces des biens qu'elle a reçus de lui, et lui demande humblement ceux qui lui manquent et qu'elle n'attend que de sa seule bonté; elle s'offre elle-même et se consacre à lui sans réserve pour accomplir en tout sa sainte volonté. Ces sentiments intérieurs se manifestent au dehors par des actions qui y répondent, comme des genuflexions, des prières, et surtout par le sacrifice de la messe, qui est de tous les actes d'adoration le plus excellent et le plus auguste. Vous devez donc, mon cher Théophile, rendre à Dieu tous les jours, principalement le matin et le soir, le tribut de louange et d'adoration qu'il exige de vous. C'est par cet exercice de religion qu'il faut commencer et finir la journée. Ne manquez jamais de remplir un devoir si important et si essentiel; que votre première pensée, que le premier mouvement de votre cœur s'élève vers celui qui vous a créé, qui vous conserve et qui vous comble chaque jour de nouveaux bienfaits. « L'homme sage, dit l'Écriture, appliquera son cœur, et il veillera dès le point du jour pour s'attacher au Seigneur, et il offrira ses prières au Très-Haut. » (Ecclesi., xxxix.) Que votre première action soit de vous prosterner aux pieds de la souveraine majesté, de l'a-

dorer, de la remercier de ses bienfaits, de vous consacrer à son service, et de lui demander les grâces dont vous avez besoin. Faites-vous une loi d'assister au saint sacrifice de la messe aussi souvent que vous le pourrez: c'est la pratique de tous les chrétiens qui ont de la piété; c'est le moyen de sanctifier toute la journée. Avant et après chaque repas, adorez ce Père tendre qui ouvre sa main bienfaisante et qui remplit ses enfants de bénédiction. Que jamais une mauvaise honte ne vous empêche de vous acquitter de cette obligation. Un enfant rougit-il de témoigner sa reconnaissance à son père, toutes les fois qu'il en reçoit de nouveaux gages de sa tendresse? A la fin de la journée, vous devez renouveler à Dieu l'hommage que vous lui avez rendu le matin. Humiliez-vous alors en sa présence des fautes que vous avez commises; demandez-lui pardon, et remerciez-le des grâces qu'il vous a accordées; mais souvenez-vous que les formules de prières et les autres pratiques sensibles de piété ne sont que le corps de la religion: c'est le sentiment intérieur d'adoration qui en est l'âme. Sans cette disposition du cœur, les paroles et toutes les actions extérieures ne sauraient plaire à Dieu; elles nous attireraient ce reproche qu'il faisait autrefois au peuple juif: « Ce peuple m'honore des lèvres, et son cœur est loin de moi. » Dieu est esprit, et il veut être adoré en esprit et en vérité.

L'adoration n'appartient qu'à Dieu. Nous honorons à la vérité les saints, nous les révérons; mais nous ne les adorons point; nous ne leur rendons point le culte suprême, qui n'est dû qu'à Dieu: nous les honorons seulement comme ses serviteurs et ses amis. Il est bon et utile de les invoquer pour obtenir de Dieu, par leur intercession, les grâces dont nous avons besoin; mais c'est à Dieu seul que nous les demandons, au nom de Jésus-Christ leur Sauveur et le nôtre, qui seul nous les a méritées par ses souffrances et sa mort. Nous honorons aussi leurs reliques, parce que ce sont les précieux restes d'un corps qui a été le temple du Saint-Esprit, et qui doit ressusciter glorieux: en cela nous ne faisons que suivre l'usage de tous les siècles. L'Église catholique a regardé de tout temps avec une religieuse vénération les corps des saints. Nous en avons un monument remarquable dans la belle lettre où les fidèles de l'Église de Smyrne racontent le martyre de saint Polycarpe¹, leur évêque. « Nous

¹ Saint Polycarpe était disciple de saint Jean, qui l'établit évêque de

XLVIII^e LECTURE.

SIXIÈME COMMANDEMENT: DE L'IMPURETÉ.

Non machaberis... Fugiantes ejus qui in mundo est concupiscentium corruptionem.

Vous ne commetrez point de fornication... Fuyant la corruption de la concupiscentie qui règne dans le siècle par le dérèglement des passions. (Ex., xx; II. Pet.)

Dieu nous défend toutes sortes d'impuretés dans les actions et dans les paroles. Cette défense s'étend à tout ce qui peut être une occasion de commettre ce péché, comme l'excès du boire et du manger, les spectacles, les mauvaises lectures, les peintures, lascives, les regards et les manières de s'habiller déshonnêtes. Il n'y a point de vice qui soit plus contraire à la sainteté de Dieu et qu'il punisse plus sévèrement. Il fait souvent éclater sa vengeance dès cette vie même sur ceux qui le commettent: nous en voyons des exemples terribles dans l'Écriture. C'est pour ce crime honteux que Dieu fit périr dans un déluge universel le monde entier, à l'exception d'une seule famille; c'est pour le même péché qu'il fit tomber le feu du ciel sur Sodome, Gomorrhe et les villes voisines, qui furent consumées avec tous les habitants. Ce châtement terrible n'est qu'une faible image du feu éternel qu'il réserve dans l'autre vie à ceux qui les imitent. L'apôtre saint Paul prononce généralement contre eux que le ciel ne sera point leur partage, qu'ils en seront exclus. « Sachez, leur dit-il, que nul fornicateur, nul impudique, ne sera héritier du royaume de Dieu; » et ailleurs: « Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, ni les adultères, ni les impudiques, n'auront point de part au royaume de Dieu. » Ce péché sera puni même dans les infidèles qui ne connaissent pas Dieu, parce qu'il est contraire à la raison qui les éclaire, parce qu'en s'y abandonnant l'homme se dégrade lui-même, et qu'étant par sa nature au-dessus de la bête, il se met au même rang et se confond avec elle; mais il est beaucoup plus énorme encore dans les chrétiens, dans ceux qui ont été régénérés en Jésus-Christ, parce que rien n'est plus contraire à leur vocation; parce qu'il fait in-

¹ Omnis caro corrupta est viam suam, nous dit l'Écriture; toute chair avait corrompu sa voie, c'est-à-dire que les hommes étaient tombés dans les plus grands désordres.

jure au Saint-Esprit, dont il profane le temple, à Jésus-Christ, dont il souille les membres. C'est encore l'apôtre saint Paul qui nous l'enseigne. « La volonté de Dieu, dit-il, est que vous soyez saints et purs, et que vous vous absteniez de toute souillure; car Dieu ne nous a point appelés pour être impurs, mais pour être saints. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un profane le temple de Dieu dans son corps, Dieu le perdra; car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. » Il ajoute ensuite que nos corps sont les membres de Jésus-Christ. « Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ? Arracherai-je donc à Jésus-Christ ses propres membres pour en faire les membres d'une prostituée? » Quel crime que de profaner le temple de Dieu! Quel sacrilège que de déshonorer les membres de Jésus-Christ! Cette idée vous fait horreur, mon cher Théophile: vous vous affermirez dans cette disposition si vous considérez les suites affreuses de ce péché. Il ruine la santé; il renverse la fortune; il déshonore les familles; il couvre d'infamie ceux qui le commettent. Un impudique, devenu l'opprobre de sa famille et la honte de toute une ville, périt misérablement à la fleur de l'âge, ou il traîne une vie languissante dans l'ignominie, dans la douleur et le désespoir. Les suites de ce péché sont encore plus funestes à l'égard de l'âme: il éteint les lumières de l'esprit, il le rend incapable de toute application sérieuse. Un jeune homme livré à ce vice honteux ne peut penser à rien de solide; sa passion le suit partout et l'occupe tout entier; toute espèce de travail l'ennuie, le lasse, l'impatient. Le cœur est encore plus malade que l'esprit; il a un dégoût presque-insurmontable pour la prière et pour tous les exercices de piété; c'est cet homme animal dont parle saint Paul, qui ne conçoit rien aux choses de Dieu; la vue même des gens de bien lui fait peine, parce que leur conduite est comme une censure secrète de ses désordres. « Celui qui fait le mal, dit Notre-Seigneur, hait la lumière; il ne s'en approche pas, de peur que ses œuvres ne soient condamnées. » Il tombe bientôt dans l'endurcissement; il n'y a point de vice qui répande des ténèbres plus épaisses dans l'âme; les intérêts les plus chers ne touchent plus; les promesses et les menaces de Dieu sont également méprisées; un bonheur, un malheur éternel, ne font plus d'impression: tout est sacrifié, tout est compté pour rien. On oublie ce que l'on doit aux autres et ce que l'on se doit à soi-même; ce n'est plus la raison qui guide, c'est un penchant aveugle et impé-

*nécessairement : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures »*²⁶.

L'instruction élémentaire qui, selon Guizot, devait se limiter pour ne pas bouleverser l'ordre social « *aux connaissances les plus simples* »²⁷ s'ouvrait de plus en plus vers un enseignement utilitaire. Le règlement déjà cité de 1852 prévoyait que les instituteurs après autorisation pourraient enseigner « *en tout ou en partie... l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments d'histoire et de géographie, des notions de science physique et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le chant et la gymnastique* ».

Une attention toute particulière était accordée aux ouvrages utilisés dans les écoles car il ne suffisait pas comme l'écrivit par exemple Duruy²⁸ d'apprendre « *à lire au peuple, il [fallait] pour qu'il fasse bon usage de cette faculté mettre à sa portée des livres instructifs et moraux* ».

Les ouvrages

Parmi les livres recensés et les plus fréquemment cités par les inspecteurs dans les écoles communales et privées de Rezé entre 1842 et 1843 se trouvaient les titres suivants : *Premier livre de lecture, Morale en action, Sages entretiens, La Bible, Civilité chrétienne, Grammaire de Lhomond* ou la *Grammaire de Chapsal*.

Cette dernière par exemple était un recueil d'exercices grammaticaux et orthographiques. Ainsi, dans le premier chapitre, l'élève devait répérer dans des phrases des substantifs. Ces

exercices étaient aussi l'occasion bien entendu de transmettre des connaissances et des valeurs morales comme en témoignent ces quelques phrases que j'ai extraites :

- Saint Louis fut un roi sage et pieux. ;
- Rome et Carthage furent longtemps en guerre ;
- L'ennui est entré dans le monde par la paresse ;
- Le Rhône parcourt plusieurs départements ;
- Faites de l'Évangile, votre lecture favorite.

Cet ouvrage s'inspire de la grammaire de Lhomond du nom de son auteur qui, le premier avait conçu un ouvrage de ce type pour enseigner la grammaire et l'orthographe françaises. Lhomond publia d'autres ouvrages à visée pédagogique comme *Doctrine chrétienne en forme de lecture de piété* dont l'usage devait permettre non seulement d'instruire les élèves mais aussi d'en faire, on l'aura deviné « *de bons chrétiens* ».

Dans ce livre, les lectures sont classées en quatre chapitres :

- celles du premier visaient à pénétrer les enfants du dogme catholique ;
- celles du deuxième à leur inculquer des attitudes conformes à la morale chrétienne ;
- celles du troisième et du quatrième chapitre portaient sur les connaissances sacramentelles et les prières.²⁹

Quant aux livres familiaux que les enfants apportaient en classe, le conseil départemental nota avec « *satisfaction* » en 1852 que « *les habitants des campagnes [consentaient] à sacrifier les vieux livres qui [avaient] cessé d'être en usage ou bien que le temps [amenait] la destruction des ouvrages... qu'ils [avaient] étudiés eux-mêmes* ».

Pour terminer cette description de l'école avant sa laïcisation, examinons comment étaient transmises les connaissances.

²⁶ A.D.L.A. 205 T1, séance du 5 juin 1852.

²⁷ Cité par F. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire*, éditions de minuit, Alençon, 1977, tome 1, p.142.

²⁸ A.D.L.A., 52 T1, lettre du 8 novembre 1967 de V. Duruy, ministre de l'instruction publique de 1863 à 1869, aux conseillers généraux.

²⁹ Lhomond, *Doctrine chrétienne en forme de lecture de piété*, Paris, édition de 1874.

Mode de transmission des savoirs³⁰

Plusieurs méthodes étaient recensées, la méthode individuelle, la plus ancienne, le mode mutuel importé d'Angleterre et le mode simultané conçu par J.B. de la Salle.

De nouveaux supports ou évolutions vont, au cours du 19^e siècle, modifier les pratiques pédagogiques : l'ardoise qui permettait d'échapper à la fastidieuse taille de la plume, le tableau noir, l'apprentissage simultané de l'écriture et la lecture vont pénétrer petit à petit dans les écoles. L'écriture elle-même s'était simplifiée et avait perdu son caractère ornemental : n'étaient plus enseignés que trois types d'écriture : la bâtarde, la ronde et la cursive.

L'enseignement était toutefois toujours dissocié : l'élève commençait par l'apprentissage de l'écriture et de la lecture puis par celui du calcul et des autres matières. À cette dissociation des apprentissages correspondaient des taux de rétributions scolaires qui fluctuaient selon le degré d'instruction des apprenants. En raison de ce système de paiement, de nombreux enfants, déploraient les autorités académiques et les maîtres, se contentaient de la lecture et de l'écriture car « beaucoup de parents [ne laissaient] leurs enfants que dans les divisions inférieures de l'école afin de ne pas être obligés de payer un taux [de rétribution] plus élevé »³¹.

Enfin et ce n'est pas la moindre des remarques même si elle vient en dernier, l'enseignement variait selon le sexe des enfants, celui des filles comprenant des exercices ménagers et des travaux de couture³².

Conclusion

L'école et l'éducation des enfants étaient, pour le clergé, nous l'avons vu, un point fondamental dans leur ministère ou pour employer un néologisme à la mode dans « la gouvernance » de leur paroisse.

L'abbé Dautais, déjà cité, attribuait par exemple le succès d'une mission (exercices religieux lors desquels interviennent des prédicateurs et qui ont pour objectif de remobiliser les fidèles) qu'il, avait organisée, aux enfants qui emportant écrit-il, « les pieuses impressions de la mission dans leurs familles... [avaient] ainsi beaucoup contribué à attirer à l'église les grandes personnes... »³³.

Signe de l'importance qu'il portait à l'école et à l'éducation des enfants, l'année même de son arrivée, il établit « un petit catéchisme »³⁴ pour les enfants, « un catéchisme de persévérance » pour les jeunes personnes, créa en 1859 « une fête de la sainte enfance », ouvrit une école congréganiste pour les filles en 1860 et une pour les garçons en 1866. Pour parachever le tout, il fonda, en 1868, l'association dénommée « l'œuvre des écoles chrétiennes des frères et des sœurs de la paroisse Saint-Paul de Pont-Rousseau » dont l'objectif était selon ses statuts de « procurer aux enfants des familles de [la] paroisse une éducation chrétienne, un enseignement toujours catholique, et pour assurer autant que possible cet inestimable avantage de soutenir les deux écoles de frères et de sœurs »³⁵.

Il espérait par ces actions non seulement inculquer chez les enfants des sentiments chrétiens mais aussi, comme nous l'avons vu, mobiliser ou remobiliser leurs parents. En effet, au milieu

³⁰ Pour ce passage, nous tenons nos informations essentiellement d'A. Prost, F. Furet et J. Ozouf déjà cités [NDA].

³¹ A.D.L.A. 205T2, séance du 16 août 1862.

³² Cf. note 3 pour les différences législatives entre l'enseignement destiné aux filles et celui destiné aux garçons.

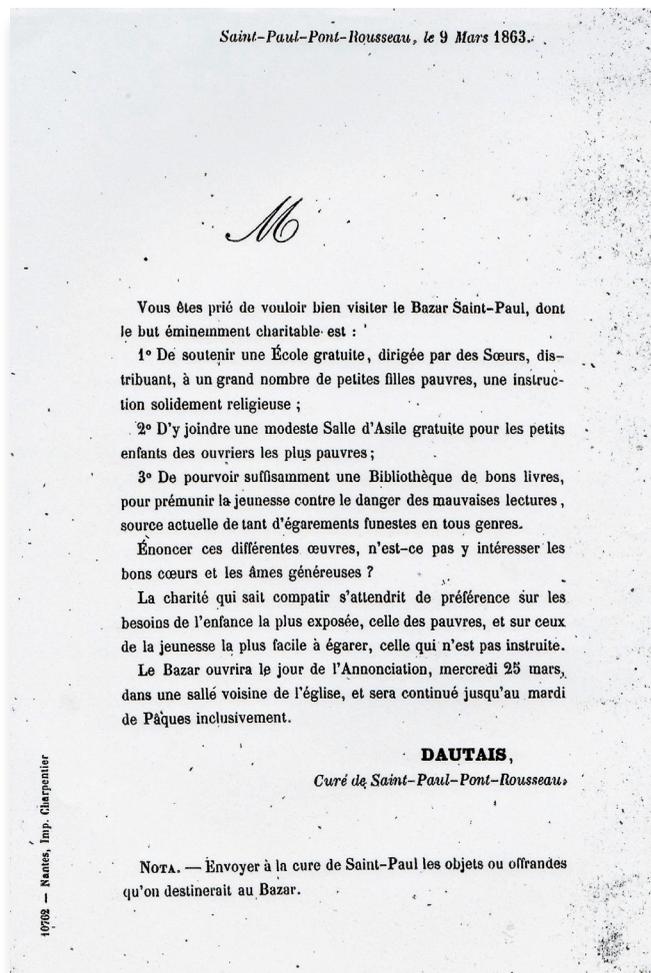
³³ A.G.S. Boîte de la paroisse de Saint Paul, correspondances diverses, lettre du 22 mars 1869.

³⁴ Catéchisme : cours lors duquel sont enseignées la foi et la doctrine chrétiennes.

³⁵ C.R. Registre de l'œuvre des écoles chrétiennes.

du 19^e siècle, une partie de la population rezéenne, notamment parmi les hommes, manifestait des signes de détachement religieux. Ainsi, lors d'une mission organisée en 1862, deux communions séparées eurent lieu à Pont-Rousseau, l'une pour les femmes le vendredi, l'autre pour les hommes le dimanche. D'après le décompte du curé, 800 femmes communiaient le vendredi, 350 hommes le dimanche. Ce dimorphisme sexuel dans la pratique religieuse était selon G. Lebras remarquable « surtout dans les communautés chrétiennes en voie de désagrégation »³⁶.

La correspondance des deux premiers curés de Saint-Paul, l'abbé Viaud et l'abbé Dautais avec l'évêque de Nantes indique tous les enjeux de pouvoir et de contrôle sur les populations de la part du clergé local qui se jouaient autour de l'éducation des enfants : avant la création des écoles congréganistes à Rezé, un certain nombre d'élèves (« une centaine » selon le curé) fréquentait, soit pour les garçons, l'école des frères des écoles chrétiennes, soit pour les filles, l'école des sœurs toutes les deux situées à Saint-Jacques. Cet engouement pour les écoles congréganistes loin de plaire aux prélats, comme on pourrait le penser, l'instruction religieuse notamment y étant plus développée que dans les écoles tenues par les laïcs, les mécontentait. L'abbé Dautais se plaignait de ce que cette scolarisation extra-communale se faisait « au grand détriment de l'ordre et de l'influence du clergé paroissial »³⁷. L'abbé Viaud, expliquait lui, que les enfants, en particulier ceux qu'il avait renvoyés de la communion pour « ignorance », pouvaient chez les frères des écoles chrétiennes suivre un autre catéchisme que le sien. Plus grave encore à ses



yeux, certains parents utilisaient cette opportunité pour « tirer [de lui] une espèce de vengeance pour la moindre difficulté... au confessionnal. » Cela l'empêchait écrivait-il de connaître « ses enfants, ses paroissiens ». Inquiet, il se demandait « quelle [serait] plus tard la religion de ces enfants qui [n'auraient] jamais eu de rapports avec lui »³⁸. À la lecture de ces deux témoignages, on mesure les enjeux qui seront au cœur de la loi du 28 mars 1882, dont un des objets était, rappelons-le, selon les mots de Jules Ferry dans sa lettre aux instituteurs, de « séparer l'école de l'Église ».

³⁶ G. Lebras, *L'église et le village*, Flammarion, Paris, 1976, p.174)

³⁷ C.R. Livre de paroisse p.118.

³⁸ A.G.S. Boîte de paroisse de Saint Jacques, lettre de l'abbé Viaud du 29 septembre 1837.

Philippe Michel

L'histoire d'un zouave rezéen Émile Busson



Groupe du Maroc : Émile est le second, debout en partant de la droite (Col. E.P.)

La famille Busson à Nantes puis Rezé

La famille vit à Nantes dans le 2^e arrondissement. Mathurin François et Marie Louise Chauvin s'y marient en 1877. Le couple aura quatre enfants à Nantes avant la naissance d'Émile :

- Marie Émilie en 1878 ;
- François Alexandre en 1879 ;
- Alphonse Louis en 1881 ;
- Joséphine Henriette en 1884.

Quant à Émile, il naît à Rezé le 16 septembre 1891, ce qui indique que les parents ont migré de l'autre côté de la Loire. Ils résident dans le quartier de la Blordière, puis en 1911 rue du Puits-Baron, dans le quartier de Pont-

Rousseau, petite rue près de la place Sémard. Le père n'est plus de ce monde, est-ce pour cette raison que la famille déménage dans le quartier de Pont-Rousseau ?

Avant d'évoquer sa vie sous les drapeaux, nous ne savons que peu de chose sur Émile, si ce n'est qu'il était aide-pharmacien et cycliste amateur, peut-être même plus ? Il a fière allure sur sa bicyclette !



Émile à bicyclette (Col. E.P.)

Son arrière petit neveu nous a confié l'ensemble de sa correspondance lors de son service militaire. Elle nous permet de suivre le parcours de ce jeune homme, jusqu'à son retour en métropole.



Le 106^e régiment d'infanterie (Col. E.P.)

L'armée et l'exotisme

Émile est enregistré sous le matricule 765 de la classe 1911. Il mesure 1,69 mètre et son degré d'instruction est de 3, ce qui équivaut au niveau d'étude primaire, sait lire, écrire et compter avec ou non le certificat d'étude primaire.

Sa fiche matricule spécifie qu'il a les cheveux, châtain, les yeux marrons et le visage ovale. Il est incorporé le 10 octobre 1912 au 106^e régiment d'infanterie. Ce régiment est à Châlons-sur-Marne (Châlons-en-Champagne), ce qui est surprenant compte-tenu de son lieu de résidence et de la région dont il dépend.

Sa première lettre est datée du 5 septembre 1913. Il se trouve à Bar-le-Duc, et écrit à sa sœur Marie qui entre-temps s'est mariée avec Albert Cherville à Concarneau.

Il envoie quatre photographies de lui, dont une où il est en manœuvres vers le village de Sompuis, situé près de Mailly-le-Camp et de Vitry-le-François... il est bien à l'Est !

Dès le 2 octobre 1913, il va changer d'affectation et d'horizon. Il est incorporé au 2^e régiment de zouaves. A-t-il demandé ce changement d'affectation pour partir dans les colonies ? Nous n'avons pas la réponse. En revanche sa correspondance avec sa mère laisse à penser qu'il n'était pas heureux d'être aussi loin.

Une incohérence apparaît sur sa fiche matriculaire. Il est précisé zouave de 1^e classe le 13 août 1913. Si nous considérons qu'il fut incorporé le 2 octobre chez les zouaves, comment peut-il être nommé 1^e classe en août de la même année ? Ou bien est-il arrivé au 2^e zouaves avant le mois d'octobre ? Ou bien encore nommé 1^e classe au 106^e régiment d'infanterie ?

Toujours est-il qu'il part au Maroc rapidement car sa première lettre est datée de janvier 1914.

Les montagnes du Maroc

Il est stationné à Martimprey du Kiss en janvier, mais Émile ne regrette pas Oudjda, ce qui indique qu'il est déjà passé par cette ville. Il est content car l'année 1914 sera une bonne année, qui en plus se terminera avec sa libération.

Émile écrit : « *La première nuit de l'année j'étais de garde autour des fortifications.* »

« *Je mange beaucoup de légumes, tout pousse à toute saison ici, petits pois, patates, fèves, choux, etc.*

« *De temps en temps je mange du poisson, sardines, thons, car la mer n'est pas loin. Pour la première fois je vois tomber de la neige au Maroc.* » Les montagnes qui l'entourent sont toutes blanches.

On apprend que sa sœur « *Phiphine* » vit avec sa mère... Elle est bonnetière. Joséphine, de son véritable prénom, est sa seconde sœur et elle ne semble pas être mariée.

Le 19 janvier il est toujours à Martimprey du Kiss, mais craint de devoir partir pour Taforalt. Il pleut tous les jours ; ça lui rappelle le climat de la maison, mais en moins froid.

Il précise qu'il a des copains nantais, qui comme lui étaient au 106^e régiment d'infanterie. avant de venir au 2^e zouaves. Y avait-il d'autres Rezéens ? Il a cependant un regret : « *Je regrette le départ du capitaine, car je pense que le lieutenant ne sera pas aussi agréable.* »

Il écrit que le pays est complètement mort, et que la seule distraction est de boire et manger. « *J'achète des denrées aux bicos (sic) et aux Espagnols.* »

Un père franciscain leur fait la messe tous les dimanches. Le curé leur distribue des objets comme les pipes, porte-monnaie, couteaux, etc. Nous remarquons dans cette lettre que son frère est appelé Francis, et non pas François comme noté dans l'acte de naissance.

« *Je remercie mon vieux Francis pour la peine qu'il se donne pour mon journal. Je le reçois régulièrement tous les samedis, et en le lisant je me rappelle mon jeune temps.* »

Première note de sa part sur le nombre de jours qu'il lui reste à faire avant de rentrer au pays : 215 jours au jus. Et le 15 février il est effectivement à Taforalt.



Émile au second rang en partant de la gauche (Col. E.P.)

Le 27 février, Émile est content d'avoir reçu le mandat pour passer le carnaval, mais malheureusement, une grosse tempête sévit depuis 8 jours, ce qui a sans doute perturbé celui-ci.

Paradoxalement, il demande à sa famille de ne pas se priver pour lui, car il est sûr que c'est le cas. Il ne veut pas d'argent, car ici il n'y a rien à acheter. Il en profite pour demander comment était le carnaval de Nantes.

Il ajoute : « *Je vous envoie ma fiole à peu près reconnaissable.* »

Ce doit être une photo de groupe, car il précise qu'elle a été prise par le télégraphiste et qu'il va essayer de se faire prendre seul.

Le temps passe : « *176 au jus* »

Le 7 mars il est toujours à Taforalt, son moral n'est pas très bon, il est impatient de prendre la fuite, comme il l'écrit :

« *Je suis toujours à ma popote, je fais cela en attendant mieux, ou plus mal, en père peinarde et si quelques jours le cafard me tient, je vis le plus souvent sans souci, c'est le meilleur moyen d'attendre la classe.* »

Et malgré ce manque d'enthousiasme, il nous dit qu'il va aller à la pêche dans la montagne à 10 km, près des orangeries.

Un petit mot étonnant pour sa sœur : « *Alors Phiphine, tu as quitté ton gros galeux !* »

De qui parle-t-il ?

Le commentaire suivant nous donne une piste « *J'espère que tu seras plus heureuse dans ta nouvelle boîte, mais qui toutefois est bien loin.* »

Son ancien patron ne devait pas être si plaisant que ça pour sa sœur. Il termine : « *169 et la fuite.* »

Le 16 mars, on apprend qu'il vient d'essayer un ouragan qui a détruit le mur de la redoute, avec un vent violent qui entraine dans les baraques, ainsi que la pluie. « *Je n'ai jamais vu ça !* ». L'ouragan durera trois jours.

Le 30 mars, il est de retour à Oudjda. Il a le moral assez bas, il n'apprécie pas cette ville. Il en a assez, et aimerait bien voyager vers d'autres lieux, car le temps passe plus vite. Il dit avoir recommencé son ancien boulot : manœuvre,

terrassier, débardeur, et même charretier avec deux mulets.

Il dit également que sa mère aura la visite d'un ancien camarade d'école, nommé Naux¹, qui part en permission et qui habitait autrefois rue du Puits-Baron. Il est sergent à la légion étrangère. Ils se sont rencontrés par hasard.

Dans cette lettre nous apprenons qu'il est dans la 12^e compagnie, il signe ainsi sa lettre :

« Émile de la 12^e compagnie du 2^e zouaves, et 145 jours demain matin et le bateau au galop ! ».

Belle image qu'un bateau au galop pour rentrer plus rapidement au pays.

Le premier juin il envoie cinq photographies. Le 28 juin, il touche au but. Émile est heureux de voir la fin de son service. Sa petite phrase en dit long : « À cette heure le père cinquante a rejoint dans l'autre monde ses peu regrettés pères, grands-pères et bisaiëux, cette fois la famille est disparue, ce n'est pas trop tôt. »

Il a hâte de recommencer la vie de famille qu'il a connue et quittée depuis si longtemps.

Il demande à sa mère de repérer « si un job est possible à Rezé. » N'importe quel travail lui conviendra, et il pense pouvoir commencer en septembre. Il ne veut plus rester au Maroc. Il fait une grosse chaleur, et depuis 15 jours, ils ont sieste obligatoire de 1h30 mn à 2 heures. Par contre, les nuits sont pénibles car il y a des puces et punaises, voire des poux, depuis quelque temps. L'armée lui pèse et plus la quille approche plus il tempête :

« Bonjour à mes amis Guillet, Lebert et Bossi, vivement 48 jours plus vieux ! Car j'en ai marre. »

Le 22 juillet, Il est toujours à Oudjda, dans les troupes du Maroc oriental et vient d'entrer dans ses 23 derniers jours. « Ça fait 18 mois que je ne vous ai pas revu ».

Émile s'impatiente, car il écrit une seconde lettre le 23, qu'il terminera et postera le 24 juillet. Il réclame de l'argent (30 francs) car il pense rentrer bientôt en France.

Ces deux années lui ont paru très longues et sans joie :

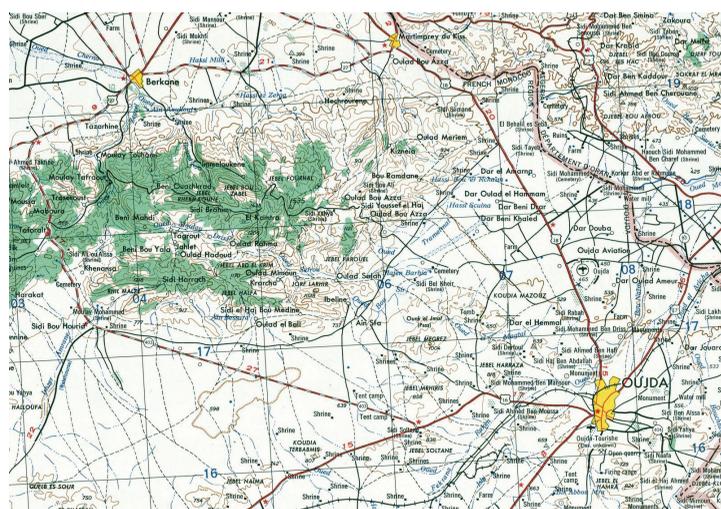
« C'est en effet bien vrai, voilà la fin des deux années qui m'ont paru terriblement longues et dures. Deux ans passés sans joie, toujours dans la peine et souvent sans espoir ».

Il pense être libéré pour le 15 août prochain, car pas de punition et peu de permissions.

Il va changer de compagnie, car la sienne doit partir pour Taza, et les libérables resteront sur place. Il indique que le temps est très chaud, et qu'il n'a pas d'appétit ; du coup il a fortement maigri.

« Vive la classe dans 23 jours ! »

Dernière lettre joyeuse à sa mère et sa sœur, car la prochaine lui apprendra la déclaration de guerre à l'Allemagne.



Carte du Maroc - Oudjda

Cruelle désillusion

La lettre du 3 août n'évoque bien entendu plus la libération. Il vient d'apprendre la déclaration de guerre, et se sent triste. « Bien triste est ma lettre qui va vous trouver peut-être encore plus triste, mais je vous en conjure, ayez du courage ».

Il partira le 4 au soir pour Oran.

Le courrier est arrêté, et il y aura du retard dans la distribution, ou bien les lettres n'arriveront pas. Il demande où sont ses frangins, il pense qu'ils sont peut-être déjà au front.

Beaucoup de mélancolie dans sa lettre, mais il parle de son devoir pour la France.

¹ Alphonse Louis Naux, né à Rezé en 1889, engagé en 1907 au 1^{er} Zouaves. Il sera nommé sergent en 1911.



« Mes pauvres frangins doivent être partis à l'heure qu'il est ? Pourvu que je sois le seul à aller au feu. J'aurais pourtant voulu les voir encore avant la guerre, nous nous retrouverons après et ce sera meilleur, puisque pour la France nous aurons fait notre devoir ».

Il communique l'adresse d'Arthur Villain, cantinier à Oudjda, qui conservera ses divers bibelots, au cas où il lui arriverait malheur.

Émile ajoute de nouveau à sa mère, ses sœurs et belles-sœurs d'avoir beaucoup de courage (Marie, Phiphine, Constance et Marie).

Nous sentons dans cette lettre que son moral est au plus bas, et qu'il ne sait vraiment pas quel sera son avenir ?

La dernière lettre date du 13 août. Plus aucun courrier ne sera échangé ensuite. Émile a quitté le Maroc depuis le 5 août. Il est passé par Oran en Algérie. Il pense rentrer en France en passant par Bordeaux pour former une division marocaine, mais n'est pas sûr.

Il demande des nouvelles de ses vieux (sic) : Alphonse, Francis et Albert (ses frères et son beau-frère). Il écrit de ne pas s'inquiéter, qu'il va aller en Allemagne tirer les oreilles des têtes carrées. Émile de manque pas d'humour dans cette tragique situation.

« Quoiqu'il arrive ne vous faites pas plus de chagrin que moi et vous verrez que tout marchera bien, puis la classe n'est pas si loin que cela, juste le temps d'aller faire un tour en Allemagne pour tirer les oreilles aux têtes carrées et je suis de retour ».

Il précise qu'il a obtenu une médaille au Maroc.

« Allons bonnes maman, sœurs et belles-sœurs, je vous envoie mes meilleurs baisers ».

Les deux derniers courriers que nous avons

consultés sont de ses frères. Ils écrivent à leur mère. La première lettre est de Francis². Il écrit le 29 octobre 1914 de Villeron (95). Il se demande pourquoi sa mère et sa sœur n'ont pas de nouvelle de Milo (Émile). Il pense qu'il doit être prisonnier ou dans un coin où il n'y a pas de courrier possible ?

« Je trouve drôle que vous n'ayez pas eu encore de nouvelles de Milo, il est peut-être dans un coin où il n'y ni carte, ni papier, où que ses lettres se perdent. Il ne faut pas se désespérer, peut-être aura-t-il été fait prisonnier, il n'y aurait rien de drôle car il y en a déjà pas mal, là-bas »

Lui est enrôlé au 3^e régiment d'artillerie à Pieds à la 6^e batterie. Il précise qu'il ne joue plus avec le rabot et la varlope, mais avec la pelle et la pioche.

La seconde lettre est d'Alphonse, elle est datée du 10 novembre 1914. Alphonse est au Havre. Il s'inquiète car pas de nouvelles de Milo. Il pense qu'il est prisonnier en Allemagne. Il dit avoir vu un récit sur les combats de Charleville (en août), où il est noté que les zouaves ont presque tous été faits prisonniers. Il demande à sa mère d'aller voir à la mairie de Rezé, et d'écrire en Suisse pour savoir s'il est prisonnier ?

« Toujours pas de nouvelles de ce pauvre Milo, ça devient inquiétant, mais pour moi, vous me demandez ce que je pense, j'ai dans mon idée qu'il est prisonnier en Allemagne car j'ai vu sur «Le Matin» le récit d'un combat par les zouaves du côté de Charleville où ils ont dit fait presque tous prisonniers ».



Émile Busson 106^e régiment d'infanterie

² Il signe bien la lettre par le prénom de Francis et non François comme indiqué sur son état civil.

Il n'aime pas le patelin où il se trouve, mais est content car il n'est pas au front. Il dort dans un grenier infesté de souris. Il a acheté des pièges à moineaux pour les attraper. Il en attrape vingt par jours.

Nous remarquons que, plus de 2 mois après la mort d'Émile, la famille n'est toujours pas informée. La famille apprendra la triste nouvelle peu de temps après. Une lettre de son copain A. Guillet est reçue le 16 décembre. Il présente ses condoléances à Mme Busson. Dans quelles circonstances est mort Émile ? À la lecture de ces courriers, nous ne savons rien de plus. Les archives militaires vont nous apporter un éclairage sur la suite de son parcours.



Émile Busson, Zouave (Col. E.P.)

Le retour du zouave

Nous allons tenter de reconstituer le parcours d'Émile juste avant sa dernière lettre qui, rappelons-le, date du 13 août.

Les journaux de marche de la 1^e division du Maroc, des 2^e et 8^e régiments de zouaves permettront cette reconstitution. La complexité vient de ce que les bataillons de zouaves ont été répartis entre différents régiments.

Émile se retrouvera ainsi dans la liste des soldats tombés au front du 8^e régiments de marche de zouaves et du 2^e régiments de marche de zouaves.

Le 8^e régiments de marche de zouaves fut composé des 1^e bataillon du 1^e zouaves, 2^e bataillon du 3^e zouaves, 3^e bataillon du 2^e zouaves et 4^e bataillon du 3^e zouaves.

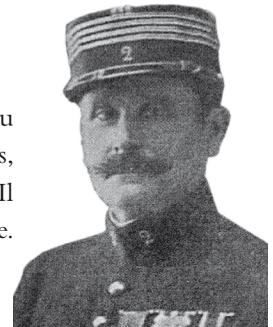
Cependant, au début du conflit Émile est bien au 2^e zouaves, il dépend de la 2^e brigade du Maroc, elle-même dépendant de la 1^e division Marocaine. Son organisation est la suivante :

9 ^e Cie	10 ^e Cie	11 ^e Cie	12 ^e Cie
Capitaine Raudier	Capitaine Lavallée	Capitaine Bénédetti	Capitaine Arnaud
Lieutenant Laurent	Lieutenant Faycheuq	Lieutenant Araud	Lieutenant Nadalet
S/Lieutenant Boutry			
S/Lieutenant Fabre	S/Lieutenant Servais	S/Lieutenant Cintrat	S/Lieutenant Giovanangelli

En septembre 1914, la division du Maroc dépendait du 9^e corps d'armée, appartenant à la 9^e armée Foch.

4 au 6 août 1914

Le 4 août 1914 le régiment est toujours au Maroc. Le chef du 3^e bataillon du 2^e zouaves, est le commandant Louis Pierre Modelon. Il terminera sa carrière comme général de brigade.



Portrait du Commandant Modelon

Les 9^e et 12^e compagnies sont stationnées à Oudjda. Émile nous l'a d'ailleurs rappelé dans ses courriers. Deux autres compagnies composent le bataillon, la 10^e et la 11^e. Le 5 août le bataillon quitte Oudjda pour se rendre à El Hedada, par voie terrestre. Le 6, il se dirigera sur Oran.

Arrivé sur Oran, le bataillon sera réparti de la façon suivante : la 9^e compagnie est hébergée chez M. Huc, marchand de vin à Eckmühl, au terminus du tramway. Les 10, 11 et 12 compagnies sont au camp d'Eckmühl. Émile cantonne dans ce camp.

7 au 15 août 1914

Le bataillon se prépare pour embarquer sur le « *Jeanne d'Arc* » (sans doute le croiseur cuirassé). Au final ils n'embarqueront que le 15 août sur le paquebot « *l'Eugène Péreire* », afin de rejoindre la métropole. Départ à 11h15 sans escorte car la mer est libre (*sic*).

17 au 20 août 1914

Le bataillon arrive le 17 août à Sète, sans incident. Il cantonnera en ville dans un couvent. Contrairement à ce qu'écrivait Émile, il n'est pas arrivé à Bordeaux, du moins pas directement. Le bataillon embarquera le 18 en chemin de fer pour Bordeaux. De cette ville, les zouaves prennent à nouveau le train, le 20 vers minuit, pour Laon.

Finalement le bataillon sera débarqué à Tournes, à 6 km au Nord de Charleville-Mézières vers midi, nous sommes loin de Laon. Dès leur arrivée, ils entendent une violente canonnade vers le Nord, en direction de Givet. Voilà Émile entré dans la grande guerre.

23 au 26 août 1914

Entre ces deux dates, Émile entamera plusieurs marches pénibles dans les Ardennes, avec ordres et contre-ordres. Dans quel état il peut être à ce moment précis ? Ce n'est que le début du calvaire.

Le 2^e zouaves intègre la 1^{ère} division du Maroc.

Les premiers combats

27 août 1914

Cette journée est la première qui voit le 2^e zouaves subir les premiers combats et, par voie de conséquence, ses premiers morts et blessés. Émile va enfin pouvoir tirer les oreilles des « *têtes carrées* », comme il l'écrit dans sa dernière lettre. La réalité sera tout autre.

À l'aube, le petit poste du lieutenant Laurent (9^e compagnie) qui se trouve à Laval-Morency, est contraint à la retraite. Des troupes ennemies débouchent du bois et de Tremblois. Le lieutenant Laurent est blessé au pied. Il est transporté sur une échelle à travers bois sous une pluie d'obus qui fait subir des pertes dans la section. Tout le régiment est porté en arrière au nord-est de L'Échelle.

Vers 8h20, les obus de l'artillerie lourde allemande tombent sur la 12^e compagnie où se trouve Émile. Pendant plus de deux heures les obus allemands de tout calibre tombent, sans faire de grandes pertes. Les pertes de la journée du bataillon s'élèvent à deux tués, huit blessés et un disparu.

La 1^{ère} division marocaine complète la liste par les pertes globales : quatre tués, et une dizaine de blessés.

28 août 1914

Les troupes se mettent en route dès 3 heures du matin vers Dommery. De nouveau, des ordres et contre-ordres, le régiment doit revenir sur ses pas pour aller entre Launois et Rallécourt. À 14 heures, il doit faire demi-tour. Les hommes sont fatigués en raison des longues marches et des nuits sans sommeil. Émile doit être dans le même état. Le bataillon va de nouveau combattre en direction de Mésancelle.

Le rédacteur du journal de marche donne un commentaire enthousiaste : « *Les zouaves profitent d'un angle mort pour respirer un peu, mais ils sont impatients de repartir malgré les pertes, ils mettent d'eux-mêmes la baïonnette au canon* ».

Les compagnies Raudier et Arnaud, respectivement les 9^e et 12^e compagnies, ont ordre de poser sac à terre avant de repartir à l'assaut.

Le capitaine Arnaud se porte alors en avant et entraîne avec lui toute la chaîne. Voilà notre Émile à l'assaut, il s'élançe avec tous ses camarades.

Le commandant veut arrêter le mouvement qu'il trouve prématuré, mais il est trop tard. Les zouaves franchissent la crête et sont arrêtés par un feu intense d'artillerie et de mitrailleuses. Les hommes tombent sur toute la ligne. L'ordre de battre en retraite est donné. Émile vient d'échapper à une mort certaine.

La ferme de Mésancelle est bombardée, ainsi que ses abords. Les blessés sont transportés à bras ou à dos de mulets jusqu'à la ferme « *la Plate Pierre* », pendant que les débris des 9^e et 12^e compagnies défendent énergiquement Mésancelle. Dans cette phase on perçoit que les rescapés ont eu de la chance. Les hommes sont debout depuis 2 heures du matin, ils n'ont pas eu le temps de manger de toute la journée et sont exténués. Les pertes sont de douze tués, 153 blessés et 65 disparus. Le capitaine Arnaud est noté dans les disparus, mais il fut blessé et décèdera par la suite. L'ordonnance note que des hommes sont portés disparus car la blessure ou la mort n'a pas été certifiée. Il note également qu'il n'y a aucun déserteur.

La 1^e division du Maroc indique que les pertes depuis le début du conflit sont de 254 tués, 1001 blessés et 394 disparus. Elle précise également que les pertes du régiment Fellert, dont dépend Émile, n'ont pas pu être établies à temps car la plupart des commandants d'unités ont disparus³.

La retraite continue

29 août au 4 septembre 1914

Le bataillon reprend la route en direction du sud. L'ensemble du régiment est talonné par l'armée allemande. D'autres escarmouches

sont à craindre. La retraite est enclenchée. Le bataillon franchit l'Aisne au pont de Seuil.

Les troupes arrivent vers 21 heures au sud de Trugny et couchent dans les champs.

Les hommes sont dans un état de fatigue indescriptible. Il y a de nombreux trainards. À chaque arrêt, les hommes s'endorment. Dans quel état peut être Émile ? Ce n'est malheureusement pas un cas isolé, d'autres documents de régiments voisins nous donnent les mêmes renseignements.

Le 1^{er} septembre, le bataillon recule toujours, avec quelques arrêts de résistance. Il est dans les Ardennes et se rapproche du département marnais.

Du côté d'Alincourt, le poste de commandement reçoit l'ordre de résister sur le front : « *Le Poste de Commandement usera des répressions les plus sévères vis-à-vis des hommes qui s'écarteraient du rang ou seraient rencontrés isolés dans les villages, et aussi vis-à-vis des gradés qui manqueraient à leurs devoirs* ». (C'est dit !)

En cette fin de journée de septembre, le bataillon se trouve dans la Marne, près de la rivière « *la Suippe* » près du village de Warmeriville ; il est poursuivi par un feu intense d'artillerie ennemie. La bataille de la Marne est proche, mais en attendant, le régiment continue sa marche en arrière.

5 septembre 1914

En face de la division du Maroc ou plutôt sur ses talons, se trouvent les troupes du général von Bülow, commandant de la II. Armée, notamment les 19^e et 20^e divisions d'infanteries.

Émile se lève à 3h15 direction le sud, vers Bergères-lès-Vertus, Morains-le-Petit. La marche est lente, ce qui est dû à l'encombrement de la route par les migrants des pays envahis dont les véhicules de toutes sortes forment des files interminables. Dans l'après-midi, on réquisitionne des charrettes pour charger les sacs des hommes, direction Broussy-le-Grand.

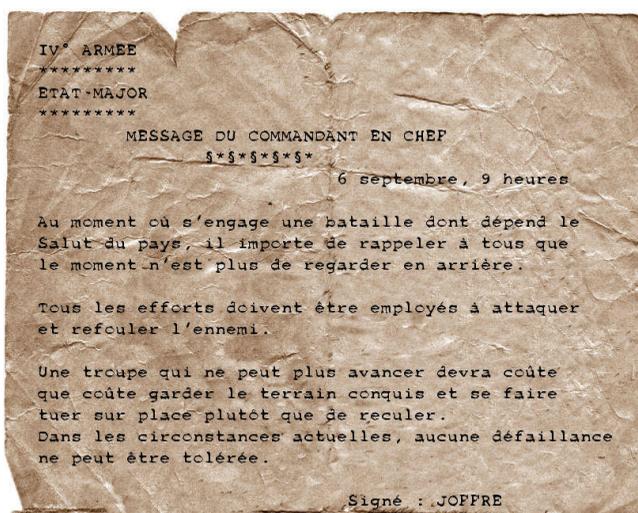
³ Mignerot, Clerc et Sauvageot

Depuis le 23 août, Émile a parcouru environ 260 km à pieds, avec tout son barda, qui pèse environ 25 kg. En sachant que le trajet ne fut pas direct, que son bataillon dut combattre, creuser des tranchées, partir et revenir sur un lieu, manquer des ravitaillements, et sans doute bien d'autres péripéties, on peut imaginer la fatigue d'Émile et de ses camarades.

La bataille de la Marne

6 septembre 1914

Première journée de la bataille de la Marne. L'heure de faire face est arrivée.



Message du Commandant en chef Joffre

L'ordre du commandant en chef est ainsi formulé. Les Français reculent depuis quelques semaines ; la Marne sera un bon élément naturel pour organiser une offensive. Joffre est convaincu. Il n'a pas le choix. Paris est proche et les armées allemandes aussi. Le 6 septembre au matin, le front de la bataille de la Marne va s'étendre de l'Ourcq à Verdun.

Dans un premier temps on assiste à un combat d'artillerie. Le bataillon se trouve dans le secteur : Oyes, Montgivroux, Mondement et Saint-Prix. Avant les combats, les hommes vont s'enterrer en creusant des tranchées. Les tirs d'artillerie

dureront toute la journée, et les troupes devront sans cesse changer de lieu, ce qui entraînera un manque de ravitaillement. Émile devra sans doute encore se passer de nourriture.

Une note est explicite : Le commandant Modelon souhaite faire une corvée d'eau avant de partir, mais le général de division lui fait dire que le temps presse, et qu'il doit partir sans tarder. Le bataillon se met en route et vient cantonner au château de Montgivroux vers 19 heures.

7 septembre 1914

La mousqueterie va entrer en action dès 3h40, Émile et ses camarades sont debout. Ils se mettent en route vers 3h55, mais aussitôt une fusillade éclate vers la droite. Le bataillon de tirailleurs (commandant de Ligny) est aux prises avec l'ennemi qui cherche à couper vers Oyes. Les Allemands tiennent Saint-Prix. L'artillerie française va se réveiller dès 6 heures, les allemands ripostent vers 6h15.

Moins d'une heure plus tard, des projectiles d'artillerie lourde tombent sur le bataillon. La section du lieutenant Fabre est ciblée, le sergent Guignard est grièvement blessé, ainsi que quelques zouaves.

Des tranchées plus rapprochées sont occupées par l'ennemi. L'artillerie française diminue son angle de tir, au point que ses obus viennent percuter des arbres dans le parc derrière le bataillon. Quelques obus éclatent et blessent un officier et des zouaves.

De nouvelles troupes allemandes s'approchent et viennent occuper la position précédemment occupée par le bataillon de Ligny. Une section de mitrailleuse française stoppera cette avancée. Les blessés sont évacués sur Broyes par Mondement dans des voitures réquisitionnées. La distribution de vivres attendue depuis la veille est faite à minuit. Les zouaves vont enfin pouvoir se sustenter. Les pertes s'élèvent à 5 tués, 45 blessés et 5 disparus.

Carte allemande des marais de Saint-Gond, Oyes, Mondement et Saint-Prix



8 septembre 1914

À 3h45, le bataillon reçoit l'ordre de marcher sur Saint Prix. La 10^e compagnie est en première ligne. Nous n'avons pas d'information sur la 12^e, Émile est-il en retrait ? Est-il déjà intégré à la 9^e compagnie, comme nous le constaterons plus tard ? Justement, la 9^e compagnie, à 6h45 est sur la crête du signal « *Chêne-Poirier* ». Elle est sous le feu de l'artillerie ennemie qui en quelques instants, met hors de combat une dizaine d'hommes.

Deux sections rompent jusqu'au bois de Botrait. Les deux autres sections marchent avec les 10^e et 11^e compagnies qui attaquent Saint-Prix, via le signal « *Chêne-Poirier* ». Tout est calme jusqu'à 14 heures.

Nous avons des nouvelles d'Émile au travers de l'information qui stipule qu'un groupe constitué d'un peloton et du 2^e zouaves (lieutenant Nadalet 12^e compagnie) se déploie face au Nord. Le capitaine Raudier (9^e compagnie) prend le commandement de ce groupe. La 12^e compagnie semble maintenant intégrée

dans un groupe commandé par ce capitaine. Offensives et contre-offensives vont être son lot de la journée. Des combats rapprochés feront beaucoup de victimes dans le bois Botrait et le signal du Poirier. Émile passe au travers. À 18 heures, le capitaine Sautel prévient le capitaine Raudier (9^e compagnie), où se trouve normalement Émile depuis son rattachement, que l'artillerie française va raccourcir son tir et que l'emplacement qu'il occupe doit être évacué. La compagnie rejoint le château de Montgirovroux. Les pertes du jour sont de 22 tués, 99 blessés et 8 disparus. La 1^e division donnera d'autres chiffres, 25 tués, 36 blessés et 148 disparus. Le nombre de blessés de la division est inférieur à celui du bataillon. Toutes les informations n'ont sans doute pas été transmises.

9 septembre 1914

Nous voici au terme de ce récit, Émile ne connaîtra pas la fin de cette bataille. Le bataillon ne forme plus que deux compagnies, la 9^e et la 11^e. L'ancienne 10^e compagnie a été

répartie sur les deux compagnies restantes. (Une information nous confirme le rattachement d'Émile à la 9^e compagnie. Il tombera auprès du sous-lieutenant Kugler de cette unité). Le régiment Fellert, dont fait partie le bataillon de zouaves, est positionné entre Mondement et le boqueteau Est de Montgivroux.

À 4h50, il reçoit l'ordre d'occuper la crête du calvaire Chêne-Poirier. Dès 5 heures, quelques coups de fusil sont tirés par l'ennemi. La 1^{re} demi-section de la 9^e compagnie (sous-lieutenant Kugler) signale l'arrivée d'une troupe venant du nord, la seconde demi-section (lieutenant Nadalet) apercevant une garde ennemie au repos, se déploie sans bruit et ouvre le feu, ce qui produit un effet de surprise. Les fractions voisines sur la gauche ouvrent également le feu. Mais l'artillerie ennemie riposte et fait subir en quelques instants des pertes sensibles. Le sous-lieutenant Kugler et le sergent-major Roland sont touchés. Émile est tout proche, il tente de relever le sous-lieutenant pour le mettre à l'abri, mais il est touché d'une balle dans le cou. Il ne se relèvera pas !

Le périple d'Émile se termine là. Le sous-lieutenant Kugler sera sauvé. Acte héroïque ou simplement acte d'humanité visant à sauver un camarade ? Les deux sans doute. Héroïque aux yeux du bataillon, et réaction humaine de la part d'Émile. Le sous-lieutenant Kugler nous apportera



quelques éléments complémentaires sur l'acte de bravoure d'Émile en écrivant à M^{me} Busson. Nous verrons cela dans la dernière partie de cet article. Nous allons néanmoins poursuivre le récit jusqu'à la fin de cette journée.

Émile ne connaîtra pas la reprise du château de Mondement en fin de journée par le 77^e régiment d'infanterie, ni même la victoire stratégique de la bataille de la Marne. Le général Humbert envoie un compte-rendu alarmant au corps d'armée : « *Mon infanterie a subi des pertes énormes, les lieutenants colonels Cros, Fellert et Levêque sont blessés, l'artillerie est en partie démolie et l'artillerie divisionnaire ne compte plus que 4 batteries* ».

Malgré cette note alarmante, le 77^e régiment d'infanterie prendra l'initiative d'installer une pièce d'artillerie à 400 mètres du château de Mondement, et de déloger les Allemands. (Petit différent entre le colonel Lestoquoi du 77^e et le général Humbert. Le premier aurait pris l'initiative alors que le second demandait de cesser le combat. Le général Humbert rendra ultérieurement hommage au colonel dans une note adressée au 9^e commandement d'artillerie).



L'ordre n°57 indique que les Allemands sont en retraite vers l'Est. Le château de Mondement est enlevé. Les pertes du bataillon s'élèvent à 5 tués, 48 blessés et 9 disparus. Émile est cité dans cette liste. La 1^e division du Maroc ajoute les chiffres suivants, 196 tués, 1 074 blessés et 23 disparus. La division du Maroc restera sur place le 10 septembre, puis ira de l'avant. La guerre de mouvement va bientôt s'achever pour s'enterrer pendant près de 4 années.

Épilogue

Émile fut cité à l'ordre du 8^e régiment de zouaves, dans le journal officiel du 7 novembre 1919, tout en étant du 2^e zouaves. Nous avons évoqué ce point au début du récit. Avec cette citation, Émile avait obtenu à titre posthume la croix de guerre avec étoile de bronze.

BUSSON (Emile-Alphonse), mle 9923, zouavo de 1^{re} classe : a été tué, le 9 septembre 1914, d'une balle au cou, au moment où il pensait son sous-lieutenant sous une pluie de balles. A été cité.

Citation pour palme d'Émile Busson

Madame Busson, mère d'Émile, écrit dès le 3 décembre 1914 pour réclamer la médaille de son fils. C'est le sous-lieutenant Georges Kugler qui lui répond le 8 du même mois. Ce même lieutenant qui fut sauvé par Émile. Il lui précise qu'il ne faut pas compter retrouver cette médaille, car elle a sans doute été enterrée avec Émile, voire même dépouillée par les Allemands ? Ce qui est surprenant c'est que la croix de guerre ne fut créée qu'en avril 1915 et que la citation n'est passée qu'en 1919, comment retrouver une médaille inexistante ?

D'autres échanges postaux vont avoir lieu entre M^{me} Busson et le sous-lieutenant. Nous apprenons dans un courrier daté du 1^{er} août 1915, envoyé par le sous-lieutenant Kugler, qu'il se considère comme responsable de la mort d'Émile, et que tout cela ne serait pas arrivé si lui-même n'avait pas existé.

« Je ne vous oublie pas chère Madame, cependant j'éprouve de la gêne lorsqu'il s'agit de vous écrire, car mon nom vous rappelle un épisode bien triste de cette horrible guerre. De plus, je vous dirai même que je me considère comme responsable de ce douloureux évènement qui ne se serait certainement pas produit si je n'avais pas existé. Pourtant, je crois qu'il n'arrive que ce qui doit arriver... je vous demande bien pardon de raviver votre douleur ».

Lourd fardeau que porte cet officier, qui dans ces quelques lignes nous dit clairement que le zouave Émile Busson lui a sauvé la vie.

Georges Kugler est toujours hospitalisé à Guéret dans la Creuse en août 1915. Sa blessure fut sans doute très importante. Il se livre en annonçant qu'il s'est marié avec son infirmière. Il termine sa lettre en indiquant qu'il a fait le nécessaire pour obtenir une citation pour Émile.

Madame Busson ne faiblit pas, elle envoie une nouvelle demande au commandant du dépôt du 2^e zouaves le 19 septembre 1915. Le 22 septembre un retour de courrier lui demande de préciser le prénom et le matricule du soldat, car il y a des homonymes.

Le sous-lieutenant Kugler écrit de nouveau à madame Busson le 20 septembre 1915, pour spécifier qu'il a envoyé par deux fois son rapport et que pour des raisons futiles, ils ont été refusés. Avec persévérance il va passer par le médecin chef du dépôt de convalescence et obtenir satisfaction. Le ministère répondra favorablement et octroiera à Émile une citation à l'ordre de la division, ce qui donne théoriquement une croix de guerre avec étoile d'argent.

Madame Busson a reçu l'extrait de l'ordre de la division numéro 455, daté du 7 septembre 1915. Elle écrit donc une nouvelle lettre au commandant du dépôt du 2^e zouaves en date du 14 octobre 1915, qu'elle souhaite récupérer la croix de guerre de son fils. L'officier lui répond le 18 octobre qu'elle doit adresser sa demande au colonel du 2^e zouaves, car le dépôt n'a rien reçu. Que de tracasseries administratives !

Nous constatons qu'en 1920, soit plus de 5 ans après la mort d'Émile, les tracasseries continuent. Dans une lettre du 13 avril 1920, madame Busson écrit au chef de bataillon du 2^e zouaves pour à nouveau demander la médaille de son fils. La réponse ne tarde pas. Le 17 avril, le chef de bataillon répond : « *dès que le ministère nous aura envoyé la médaille, nous vous la ferons parvenir* ».

Toutes ces démarches n'ont sans doute pas apaisé la peine de M^{me} Busson. Mais alors, Émile a-t-il eu sa croix de guerre ? Avec une étoile de bronze ou bien d'argent ? Aucun courrier ne nous est parvenu ce qui ne permet aucune affirmation. C'était sans compter sur l'acte conservateur de la famille, qui au travers de notre ami rezéen, nous a présenté un tableau d'honneur attribué à Émile et sur lequel deux médailles sont accrochées. La première est la médaille militaire, attribuée après avoir effectué cinq missions de guerre, et la seconde est bien la croix de guerre avec... une étoile d'argent !

Une autre interrogation, où est inhumé Émile ? Son nom est bien inscrit sur les plaques commémoratives du cimetière Saint-Paul, mais son corps a-t-il été rapatrié ? On peut le penser car M^{me} Busson veuve, possède une concession au cimetière Saint-Paul, en date du 28 janvier 1922 et la palme de l'union nationale des combattants est posée sur la tombe. Émile était cousin germain de deux autres Rezéens victimes du conflit : Alexandre Lechat et Louis Joseph Nogue.

Sources

Correspondance familiale.

Journaux de Marche 1^{er} Division du Maroc, 2^e Régiment de Zouaves et 8^e Régiment de Zouaves (<http://www.memoiredes>

[hommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.hommes.sga.defense.gouv.fr))

Collection allemande Marnedrama

Forum 14/18

Remerciements :

M. Eric Perraud, arrière petit neveu d'Émile Busson, sans qui cette tranche d'histoire serait restée inconnue.

Les membres du forum 14/18



Diplôme Émile Busson (Col.EP.)

Rezé dans la Grande Guerre

Réquisitions, pénuries, rationnements

La guerre de 1914-18 est une guerre totale où l'État met tout en œuvre pour remporter la victoire. Toute la population est mobilisée : les combattants donnent leur sang dans les tranchées, les civils se doivent de participer à l'effort de guerre. Le conflit dure, et, au fil des mois, l'État étend ses pouvoirs.

Une économie de guerre est mise en place : nouveaux impôts, emprunts, réquisitions, propagande. L'État planifie, réorganise les productions en réquisitionnant les ressources et en les finançant par un déficit massif entraînant des bouleversements dans la vie quotidienne des Français.

Dans les bulletins N° 76, 77 et 79, nous avons abordé quelques aspects de la vie des Rezéens durant la guerre. Nous y avons décrit la misère des plus démunis, la solidarité, l'école et l'engagement des enfants, les aides aux combattants sur le front et prisonniers, aux réfugiés et les perturbations entraînées par la présence des troupes armées sur le territoire.

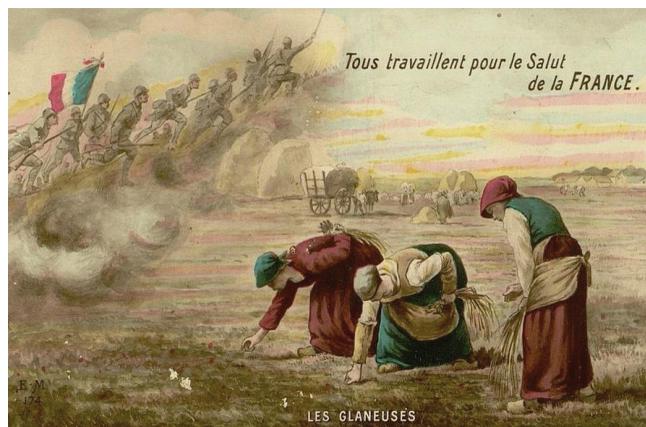
Dans cet article, nous abordons plus précisément les réquisitions, les pénuries et le rationnement subis par la population durant ces quatre années de guerre. La plupart des documents consultés viennent des archives municipales de Rezé : listes des réquisitions, courriers du maire, directives administratives des différents ministères... Cependant, cette liste de réquisitions est loin d'être exhaustive car les documents sont épars et incomplets.

Les réquisitions

Afin de loger, nourrir et équiper les soldats, l'armée réquisitionne une grande partie des productions du pays. À cet effet, son service de ravitaillement s'efforce de trouver les quantités nécessaires à ses besoins soit à l'amiable, par voie d'achats à caisse ouverte soit, à défaut d'offres acceptables, par la réquisition.

En 1914, un livret de près de 190 pages intitulé *Réquisitions militaires* reprenant la loi relative aux réquisitions militaires du 3 juillet 1877, nous donne de nombreuses informations.

Affiche de propagande (1914-1918)



Carte postale humoristique 1914-1918



Dans son article 1^{er}, en cas de mobilisation, le ministre de la guerre détermine le moment où commence, sur tout ou partie du territoire français, l'obligation de fournir des prestations nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires d'approvisionnement de l'armée.

Nous vous donnons les principales prestations à fournir par voie de réquisition mentionnées dans cet ouvrage :

- ♦ *Le logement chez l'habitant et le cantonnement pour les hommes, les chevaux, mulets et bestiaux ;*
- ♦ *La nourriture journalière des officiers et des soldats logés chez l'habitant conformément à l'usage du pays ;*
- ♦ *Les vivres et le chauffage pour l'armée, le fourrage pour les chevaux, mulets et bestiaux, la paille de couchage pour les troupes cantonnées ;*
- ♦ *Les moyens d'attelage, de transport de toute nature, y compris le personnel. . . ;*
- ♦ *Les bateaux et les embarcations. . . ;*
- ♦ *Les moulins et les fours ;*
- ♦ *Les matériaux, outils, machines et appareils pour l'exécution des travaux de génie et de guerre ;*
- ♦ *Les guides, les messagers, les conducteurs. . . ;*
- ♦ *Le traitement des malades ou des blessés chez l'habitant ;*
- ♦ *Les objets d'habillement, d'équipement, de campement, d'armement, de couchage, médicaments et moyens de pansement. . . ;*
- ♦ *Tous les autres objets et services dont la fourniture est nécessaire pour l'intérêt militaire.*

Un autre livret, intitulé *Rôle des maires dans les rapports avec l'intendance militaire* daté de 1916 et remis aux premiers magistrats, explique à ces derniers leur rôle en ce qui concerne le ravitaillement :

« *L'intendance militaire est en rapports journaliers et constants avec les municipalités ; les maires doivent l'aider dans sa tâche difficile et multiple, par leurs action sur leurs administrés, par leur influence personnelle et morale, ils peuvent faciliter grandement les opérations de ravitaillement* ».

Les autorités, chargées de ravitaillement, répartissent les contingents entre les différentes communes proportionnellement à leurs ressources. Pour éviter les abus, le prélèvement des denrées est limité ; ainsi, ne sont pas réquisitionnés : trois jours d'alimentation pour une famille, huit jours de stock de grains et autres denrées pour les établissements agricoles et industriels, quinze jours de consommation de fourrage pour les bestiaux de chaque agriculteur et les semences nécessaires pour les cultures suivantes. . .

Pour les achats à caisse ouverte, le maire doit donner la plus large publicité aux dispositions qui lui ont été notifiées, enregistrer les quantités de vivres que chacun de ses concitoyens offre et, organiser le convoi des produits vers un centre de réception.

En ce qui concerne les réquisitions, le maire, assisté de quatre conseillers municipaux, répartit les prestations entre les habitants et les contribuables de sa commune. Ainsi, en 1916, MM. Lefèvre, Saupin, Sauvestre et Garçon aident J.B Vigier, dans sa tâche. Le maire peut aussi les exécuter seul. En cas de mauvaise volonté, le maire ou les habitants s'exposent à une amende et même à la prison. Le recouvrement se ferait alors par la force. Dans le cas d'une réquisition abusive ou illégale d'un soldat ou d'un officier, celui-ci serait sanctionné.

Toutes les prestations écrites et signées par l'autorité militaire, sauf cas particuliers, donnent

droit à des indemnités. Elles sont évaluées par une commission départementale nommée par le ministre de la guerre. La loi de 1877 prévoyait un paiement par bons du trésor puis à la déclaration de la guerre par « *mesure de bienveillance* », il est fait pour moitié en numéraire et l'autre, en bons du trésor portant intérêt à 5% à six mois. Avec les décrets de novembre et de décembre 1914 le paiement s'effectue en numéraire après livraison (la loi n'est pas rétroactive !). Les agriculteurs fournissant le vin, reçoivent un acompte entre le moment de la réquisition et la livraison car durant plusieurs mois, ils continuent à élever leurs produits. Les réquisitions sont contestables durant quinze jours. En cas de litige, pour un montant inférieur à 300 francs, le juge de paix du canton est saisi et, pour un montant supérieur, le différent est porté au tribunal civil.

Les réquisitions les plus citées à Rezé

Le logement chez l'habitant et le cantonnement
 Dans le bulletin n° 79, nous avons abordé l'impact du cantonnement des soldats français et

américains sur la commune. La réquisition des immeubles et terrains pour les troupes est de loin la préoccupation première de la municipalité au vu du nombre de délibérations du conseil municipal et des courriers. Nous en rappelons quelques éléments. La commune, n'ayant ni caserne ni immeuble exclusivement réservé aux militaires, doit réquisitionner des immeubles privés ou publics comme les écoles pour loger les officiers et les soldats comme l'exige la loi.

Défilé de soldats, rue Thiers Rezé 1918



410 soldats français séjournent sur notre territoire du 26 août 1914 au 31 décembre 1914 puis leur nombre va décroître. En septembre 1918,

plus de 700 soldats et officiers américains sont cantonnés à leur tour à Rezé. À la Brosse, ils sont 120, au château des Monti, 75, et au patronage du bourg, 60. Les évaluations et le paiement des indemnités sont source de nombreux conflits, surtout lorsqu'il s'agit de dégradations faites par les soldats français logés à Pont-Rousseau ou à Trentemoult.

Les équidés : les chevaux, les juments, les mulets et les mules

En 1914, l'armée française compte encore 89 régiments de cavalerie à cheval. Les engins motorisés s'impo-



Chevaux dans la guerre de 1914-1918

Réquisition de chevaux en France-1914 (Gallica)



seront plus tard. Le nombre d'équidés est estimé à 3,2 millions de têtes, toutes races confondues. 950 000 d'entre eux seront réquisitionnés auxquels il faudra ajouter les équidés importés. Ainsi, dès Noël 1914, au port de La Pallice, à La Rochelle, débarquent 1 400 chevaux venus des États-Unis. Ils seront entre 8 et 11 millions à être engagés dans le conflit et 760 000 d'entre eux périront. Les chevaux achetés par le service de monte de l'armée, sont triés et appelés à des destinations diverses : monte, trait de pièces d'artillerie, trait de véhicules logistiques. Une batterie d'artillerie nécessite 225 chevaux ! À Rezé, dès la mobilisation générale, un ordre de réquisition placardé appelle les propriétaires d'équidés et de voitures à se présenter devant une commission de réquisition, les dimanche 2 et mardi 4 août à Pont-Rousseau, place Saint-Paul. Les chevaux âgés de plus de trois ans sont amenés avec bridon, licol pourvu d'une longe et ferrure en bon état ainsi que les voitures et harnais.

Dans tous les communes, le dénombrement des équidés et des véhicules est obligatoire et très précis ; il est mis à jour chaque année. En 1916, la commune de Rezé compte deux chevaux entiers, 85 chevaux hongres, 265 juments et un mulet, classés selon leur âge, soit un total de 353 équidés dont 92 réformés à cause de leur âge. Leur nombre sera sensible-

ment inférieur en 1918. Le nombre de voitures est estimé à 184, voitures à deux, quatre roues, tirées par un ou deux chevaux, pourvues ou non d'attelages.

Monsieur Denis, quincaillier à Pont-Rousseau, apporte deux chevaux de trait et un camion (charrette) le 4 août 1914. Un de ses chevaux est réquisitionné et l'autre ajourné... Le 6 août, un officier du 81^e régiment se présente chez lui et, malgré son absence et celle de sa femme, réquisitionne le cheval restant et le camion. Le maire conteste cette opération hors des dates affichées, et rappelle que, seule, la commission peut réquisitionner et faire une offre d'achat par écrit. Plus tard, ce cheval sera estimé à 1 000 francs, le camion, 1 200 et le harnais à 100.

Le 26 septembre 1914, la commission rezéenne rappelle au président de la commission de réquisition permanente de la Loire-Inférieure que le corps d'armée a promis de ne plus prendre de chevaux car ceux qui restent sont des chevaux de labour ou appartiennent à des bouchers, boulangers, épiciers...

En 1918, M^{me} Sauvaget demande le prêt d'un cheval pour une durée de trois mois pour son travail. Le sien a été réquisitionné le 16 mai et, depuis cette date, elle ne trouve pas de cheval à acheter. Elle rappelle à l'autorité militaire que son mari est mobilisé et que deux de ses chevaux ont été pris dès le début de la guerre.

Foin, paille et autres plantes fourragères

Le foin

Le foin, fourrage constitué d'herbe coupée et séchée, permet de nourrir les animaux : chevaux, bovins, etc. La demande est très forte à Rezé, d'autant qu'il faut nourrir les milliers d'animaux réquisitionnés par l'armée transitant par la gare de Pont-Rousseau. Dans une lettre datée du 18 septembre 1915 et adressée au sous-



Benne amovible Grandjouan à Pont-Rousseau vers 1900 (CHT, collect. Famille Grandjouan)

intendant militaire, suite à un ordre de réquisition, le maire justifie l'impossibilité de livrer le foin demandé. En effet, Rezé est devenu un centre de ravitaillement assez important pour le bétail. Les animaux ont passé l'hiver 1914 dans les écuries puis ont été mis au pâturage au printemps avant la coupe de foin dans la plupart des prairies bordant la Loire, la Sèvre et l'ancien Seil. De ce fait, la récolte de foin a été sensiblement réduite. De plus, les propriétaires qui ont pu faucher, ont vendu tout le foin aussitôt la fenaison terminée. Le maire ajoute

qu'en temps ordinaire, la production ne suffit pas aux besoins locaux ; les négociants industriels ou entrepreneurs de transport doivent faire leurs achats sur « le bas de la Loire ». Une cale de débarquement au bord de la Sèvre a dû être construite pour recevoir 1 500 à 1 700 tonnes de foin. Depuis le début de l'année, les arrivages n'ont été que de 560 tonnes et ont permis de nourrir les 110 à 120 chevaux de Paul Grandjouan (entrepreneur de répurgation de la ville de Nantes), d'approvisionner M. Habert (négociant) ainsi que les maisons Desbois (tanneur à Nantes) et Champenois frères (marchands de charbon)... toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites.

En 1917, les agriculteurs rezéens livreront 220 quintaux de foin à l'intendance militaire, une moitié en juin et juillet et l'autre, en septembre. M. Pavy, demeurant rue Chupiet à Rezé, est le plus réquisitionné avec trois tonnes de foin.

La paille

La paille, issue des céréales, sert de litière et à nourrir le bétail mais aussi de couchage aux soldats en cantonnement ou dans les tranchées. L'armée recherche aussi de la paille de maïs, des bruyères et brandes ; la paille de seigle battue au fléau sert à confectionner des paillasons. Dès les premiers jours du conflit, des fournisseurs de l'armée sont venus à Rezé acheter de la paille. Aussitôt, la municipalité s'est préoccupée d'en fournir à la brigade territoriale de La Roche-sur-Yon venue cantonner sur la commune. La quantité de paille nécessaire était insuffisante et les battages du blé n'étaient pas encore commencés. Pour satisfaire l'autorité militaire, une batteuse mécanique se mit au travail dès le dimanche 10 août à l'aube permettant à M. Guillotin, négociant, de livrer le 10 et 11 août 1914, neuf tonnes de paille au 83^e et 84^e régiment d'infanterie puis le 20 septembre, quatorze tonnes et enfin le 17 novembre environ quatre tonnes au 45^e régiment d'infanterie.

**Les succédanés pour la nourriture
des animaux**

Les fourrages, l'avoine et autres aliments deviennent rares ; la guerre dure et le nombre de chevaux engagés s'est accru considérablement. Pour faire face à ses besoins, l'armée se tourne vers les succédanés. Aussi, le président de la commission envoie au maire, un extrait d'une lettre datée du 22 février 1918 du directeur d'intendance de la 11^e région militaire adressée au sous-Intendant lui indiquant quelques denrées de substitution pour pallier à la pénurie en aliments des chevaux : le marc de pomme, les ajoncs, le foin des marais (les roseaux). Ils doivent être prélevés partout où ils sont disponibles et au moindre coût ; les cosses de petits pois sont aussi recherchées ainsi que les gousses de fèves dans une certaine mesure. Le maire est donc invité à rechercher ces produits et à lui donner leur quantité approximative. Les cultivateurs de Rezé sont encouragés à fournir carottes et betteraves fourragères, choux verts et rutabagas pour nourrir bœufs et vaches du parc de Pont-Rousseau.

Ramassage de pommes de terre en France en 1914



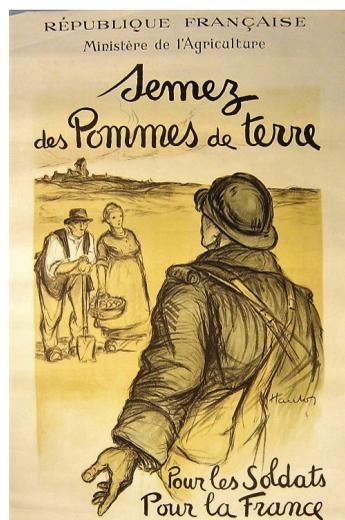
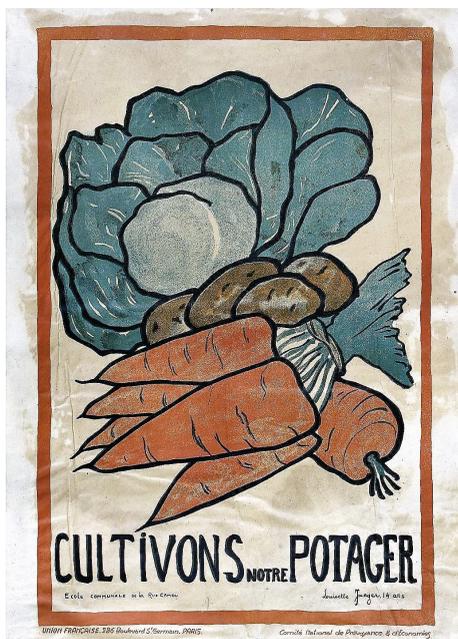
Soldats épluchant des pommes de terre



La pomme de terre

Ce tubercule joua un rôle déterminant contre la famine à l'époque. Facile à cultiver et à conserver, la pomme de terre connaît un essor considérable au 19^e siècle et sa culture couvrira près de 1,5 millions d'hectare vers 1900. Les terres dévastées par les combats, la mobilisation, le manque d'engrais importés et de machines vont faire chuter la production française de moitié. La pomme de terre, le haricot, le rutabaga, composent avec le « singe » (bœuf en boîte), le rata quotidien du poilu. Des affiches de propagande du ministère de la culture sont placardées partout pour développer davantage sa culture en faisant appel au civisme et au patriotisme des agriculteurs et de l'ensemble des Français.

Affiche patriotique, ministère de l'agriculture



Affiche de propagande réalisée par les écoles.
Comité national de prévoyance et d'économies 1918 (Gallica)

Une lettre écrite par le maire, datée du 24 janvier 1918 est envoyée au président de la commission des réquisitions au sujet de cette légumineuse. Elle nous informe sur la répartition professionnelle de la population, la structure des exploitations agricoles et sur la difficulté d'exécuter les réquisitions.

Rezé, le 24 février 1918

« Comme suite aux avis de réquisitions que vous m'avez adressés relatives à la fourniture de pommes de terre pour des besoins militaires.

J'ai l'honneur de vous informer que nous ne pouvons vous livrer que 170 quintaux environ sur les 220 demandés.

À ce sujet, je me permets de vous donner quelques renseignements sur la situation agricole de la commune.

Dans la commune de Rezé, nous n'avons pas d'exploitations importantes ; la propriété y est morcelée.

Une partie de la population est ouvrière et travaille dans les usines ou les chantiers de Nantes.

Nos petits agriculteurs font surtout de la vigne, des cultures maraîchères ; ils livrent le supplément de ce qui est nécessaire au marché de Nantes et à la population ouvrière de Rezé augmentée de près de 600 réfugiés de régions envahies.

La position de notre commune au point de vue agricole ne nous permet pas de fournir une quantité supérieure à celle indiquée plus haut. Pour la réaliser, nous avons dû imposer 127 récoltants.

La fourniture de ces 170 quintaux gêne certaines familles dans leur alimentation et réduit la semence de quelques cultures.

En ce qui concerne le logement de ces pommes de terre, veuillez nous faire parvenir 360 sacs à la gare desservant notre commune, c'est-à-dire Pont Rousseau.

Vu le nombre de cultivateurs mis à contribution, il ne nous est pas possible d'assurer la distribution des sacs au domicile de chacun. Ceux-ci emmènent leurs marchandises à la gare de Pont-Rousseau le jour et à l'heure là où elles seront logées dans les sacs de l'administration.

Pour faciliter l'opération, nous mettons 2 bascules portatives à votre disposition.

En raison du nombre de prestataires à prévenir, je vous serai très obligé de nous faire connaître plusieurs jours à l'avance la date à laquelle la livraison devrait être faite.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire,

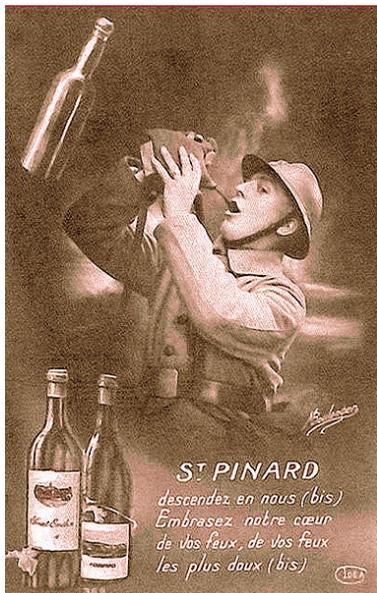
Signé Vigier »

Le vin

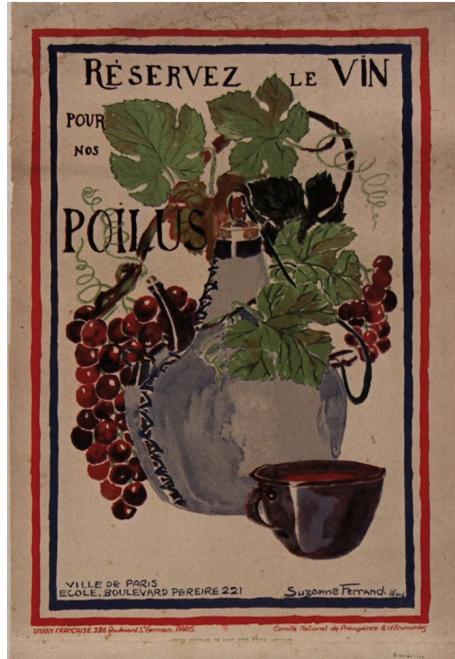
À la veille de la guerre, la production française de vin est considérable ; le vignoble du Languedoc replanté après la crise viticole due au phylloxéra et celui de l'Algérie produisent une grande quantité de vin qu'il faut écouler et que nos armées réclament.

Malgré une baisse des récoltes par manque de main-d'œuvre et grâce aux réquisitions du tiers de la production (entre 10 et 15 millions d'hectolitres), nos soldats ne manquent pas de pinard. Ce nom donné par les poilus au vin de mauvaise qualité titrant 8 à 9 degrés, est immortalisé par une chanson écrite en 1917 :

*« Le pinard, c'est de la vinasse
Ça fait du bien par où ce que ça passe
Allez bidasse, 1-2, remplis mon quart, 3-4
Vive le pinard, vive le pinard
Dans la montagne, culbute la bergère
Et au combat renverse l'ennemi
Dans la tranchée fous-toi la gueule par terre
Mais non de Dieu, ne renverse pas l'pinard... »*



Carte postale humoristique sur le pinard



Affiche de propagande : le vin pour les poilus (Gallica)

En octobre 1914, sur décision d'Alexandre Millerand, le poilu reçoit gratuitement et quotidiennement $\frac{1}{4}$ de vin (0,25cl) puis $\frac{1}{2}$ en 1916 et $\frac{3}{4}$ en 1918. Des distributions supplémentaires sont faites lors de situations particulières comme une montée en ligne, des travaux pénibles, etc. Le soldat a droit en plus du vin, à 6,5 cl d'eau de vie ; le vin devient vite un marqueur du quotidien du poilu et de son environnement. Les soldats, originaires du Nord et de l'Ouest, habitués aux alcools industriels et au cidre, découvrent cette boisson devenu « le pinard patriotique », la boisson nationale, en opposition aux alcools industriels des Allemands et du Schnaps. Par ailleurs, l'absinthe sera interdite dès août 1914.

À Rezé, la réquisition n'est exercée que chez les producteurs ; elle s'applique, pour chaque récoltant, au sixième de la déclaration de récolte qu'il a faite. Les producteurs, dont la déclaration de récolte est inférieure à 30 hectolitres, sont exonérés de la réquisition.

Les vins de grand cru et les grands ordinaires sont exemptés ; tous les autres vins rouges, blancs et rosés, quel que soit le degré alcoolique, devront être de bonne qualité et de valeur égale à la moyenne de chaque cave. Les vignerons devront donc soigner le vin « *en bon père de famille* » jusqu'au moment où il est livré. Le vin sera alors soutiré, clair, limpide, propre à la consommation immédiate.

En 1917, les agriculteurs rezéens produisent 1 597 hectolitres de vin dont 521 hectolitres seront réquisitionnés. La plupart des producteurs vivent au sud de la commune ; Auguste Moreau, du village de la Brosse avec 92 hectolitres, est le plus grand déclarant.

À la fin de la guerre, malgré les réquisitions, la demande de vin demeure forte ; la ration de vin servie à chaque soldat a triplé. Aussi, un sous-lieutenant écrit au maire de Rezé :

« *Par suite de la distribution de vin aux jeunes soldats de la classe 19, les régiments du XI^e Région, ont actuellement besoin d'importantes quantités de vin ; le général commandant de la région m'invite à rechercher les approvisionnements de vin existant chez des propriétaires qui ne sont pas touchés par la réquisition...* ».

Le blé et la farine

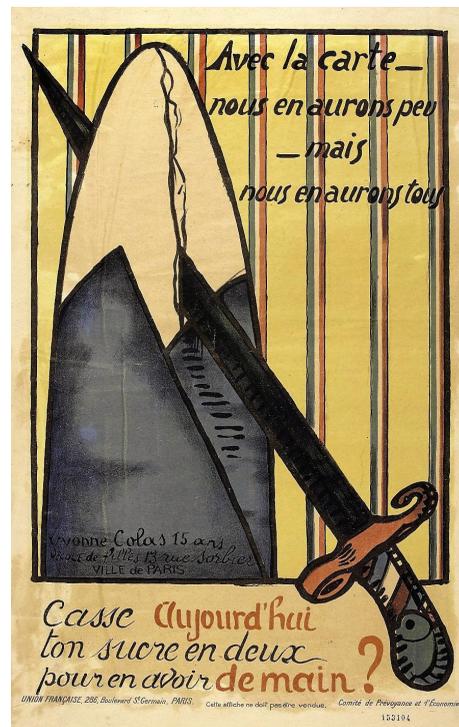
Durant la guerre, la question des blés et de la farine est importante car elle est liée au prix du pain et à la thématique de la vie chère.

La production de céréales a chuté : terres céréalières du nord de la France envahies, manque d'engrais et de main d'œuvre. Les prix s'envolent et l'État se doit d'organiser le ravitaillement, d'importer les céréales nécessaires et taxer les blés et la farine pour limiter l'inflation.

Préfets et maires sont les organisateurs du ravitaillement, aidés par les chambres de commerce. Mais en 1915, la situation s'aggrave, le prix des céréales continue d'augmenter et la loi du 16 octobre autorise la réquisition du blé et de la farine ainsi que l'importation du blé par le service du ravitaillement ; le blé est taxé 33 francs

le quintal en 1916 et cette taxation atteindra 100 francs en 1918. La même année, d'autres denrées comme le café, le sucre, les huiles subiront le même sort.

En 1916, la qualité des farines est nettement dépréciée lorsque la loi autorise le taux d'extraction de la farine à 77% puis à 80% au lieu de 74%. Pour contrôler la circulation du blé, les meuniers ont l'obligation de tenir un registre des entrées des grains et des sorties de la farine.



Affiche de propagande ticket de sucre (Gallica)

Le décret du 31 juillet 1917 instaure un office central des céréales et un comité central de la meunerie ; des offices départementaux des céréales sont aussi créés dans lesquels siègent, outre le préfet, un ou plusieurs négociants en grains, un meunier, des membres du conseil général, un officier du service de l'intendance, un médecin hygiéniste, un boulanger et un représentant d'une société coopérative. Un an plus tard, un autre décret régleme le régime de la boulangerie et la consommation du pain et instaure le rationnement...

Enfin, la loi du 10 février 1918 donne de larges pouvoirs à Clémenceau qui lui permettent pendant la guerre et les six mois qui suivent la fin des hostilités, de « *réglementer ou suspendre, en vue d'assurer le ravitaillement national, la production, la fabrication, la vente, la mise en vente, la détention ou la consommation des denrées servant à l'alimentation de l'homme ou des animaux* ». La liberté de circulation des céréales et des farines à l'intérieur du territoire national sera rétablie en 1921.

À Rezé, les agriculteurs produisent peu de céréales. À une demande de réquisition en 1915, le maire répond que les cultivateurs et les commerçants ne disposent d'aucun stock et que les deux minoteries sont fermées.

Le 7 juin 1918, la municipalité, après autorisation des autorités supérieures, envoie 127 sacs de blé (environ dix tonnes) à M. Bouin, meunier au Pallet, pour ravitailler la population civile. Le transport s'effectue par train de la gare de Pont-Rousseau à celle du Pallet ; le règlement (36 francs la tonne) se fera en espèces, le lendemain à Nantes.

Autres produits prélevés à caisse ouverte ou réquisitionnés à Rezé

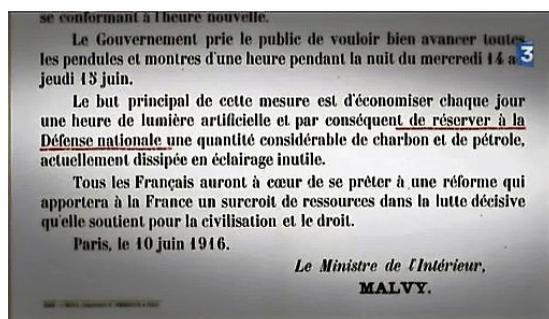
Le droit de requête vise aussi d'autres produits dont des traces subsistent aux archives municipales : ainsi, le 13 septembre 1914, MM. Prévost, Pré et Rouget, des Trois-Moulins, livrent à l'armée 30 porcs de 150 à 200 kg chacun puis 50 autres quelques mois plus tard ; le maire in-

forme les autorités, qu'il n'y a pas d'autres ressources en bétail et précise que les vaches appartenant aux cultivateurs sont des vaches laitières. Les bouchers de la commune fournissent les peaux à poils et les cuirs pour chausser et habiller les soldats et ravitailler la corroierie. MM Bergère et Sorin de Pont-Rousseau livrent du bois de noyer pour être utilisé dans la marine et à la fabrication des armes à feu mais aussi des hélices d'avion... La demande de réquisition de laine adressée à M. Chauvelon n'aboutit pas : en effet, ce dernier est un grossiste en moutons ; il achète et revend les bêtes dans la semaine.

Pénurie et rationnement

Les nécessités de la guerre bouleversent toute l'économie et la vie quotidienne des Français. Beaucoup d'entreprises se transforment en usines d'armement et l'agriculture manque de main d'œuvre. La diminution de la production des produits de première nécessité et les réquisitions entraînent pénurie et inflation. De plus, la guerre sous-marine lancée par les Allemands en 1917, rend nos importations comme le sucre, le blé et le charbon, l'essence, encore plus difficiles.

Pour un approvisionnement individuel et équitable, tout en évitant la spéculation, les produits de première nécessité sont taxés et parfois rationnés comme le sucre, le lait, la viande, le pain, etc. Aux archives de Rezé, les documents les plus nombreux sur ce thème portent sur le charbon, le sucre et le pain. Cette dernière denrée sera traitée dans un autre article, le pain dans la guerre.



Changement d'heure pour économiser l'énergie en 1916

Carif de prix des charbons

Commissaire le Préfet le 23 août 1916

Types	18 mai	18 juin à juillet	19 août	
Roches	170.50	165	145	145.50
Rondelots	177.50	168	148	145.50
Gaillottes	179.50	170	150	145.50
Grainettes	164.50	160	140	135.50
Brigettes	123.50	117	112	108.00
Anthracite	147.50	141	150	145.00
Boulets normaux	120.50	112	112	109.00

*Les 100 kg
1916
prix au*

Registre du prix du charbon en 1916

Le charbon

Le charbon, principale source d'énergie pour l'électricité, le chauffage urbain, les transports et les usines, produit aux $\frac{3}{4}$ dans les départements occupés par les Allemands, manque à l'arrière comme au front. La situation s'aggrave dramatiquement durant l'hiver 1916-1917. Des mesures pour économiser l'énergie sont prises (réduction de l'éclairage public, régime de l'heure d'été et d'hiver...). Les importations augmentent malgré les difficultés d'acheminement. Face à la dépendance charbonnière, on cherche à développer des énergies de substitution telles que le pétrole ou l'hydro-électricité.

À Rezé, l'approvisionnement en charbon semble bien organisé mais toujours insuffisant car la demande est forte. Ainsi en 1917, 700 kg de charbon de forge sont livrés aux onze ateliers des maréchalleries, forges et charbonnages de MM. Hillion, Dubont, Meraud, Viaud, Haurroy, Henry, Graton, Bertreux, Soulas, Carimalo, Menaud. Pour répondre aux besoins, le maire ne cesse de réclamer du charbon supplémentaire. À elles seules, les batteuses à blé de M. Peneau, entrepreneur de travaux agricoles, nécessitent 10 tonnes de ce combustible.

Pour les usages domestiques, le maire demande en urgence, au préfet, 300 tonnes qui seront

livrées aux frères Champenois, chargés de les répartir entre les détaillants. Le transport chez les grossistes est effectué par gabare ou par train. Une polémique naîtra d'une lettre de réclamation faite au préfet par M^{me} Lemerle et autres détaillants sur la défaillance d'approvisionnement de charbon par « Champenois frères ».

L'intégralité de la lettre du maire, datée du 21 février 1917 et adressée au préfet est à retrouver page suivante. Il nous apprend que la population civile ne souffre pas encore du manque de charbon et qu'il n'y a pas de spéculation.

Le manque de main d'œuvre et la désorganisation des productions

Des centaines de Rezéens mobilisés ont laissé leurs activités, désorganisant le tissu économique et social de la commune. Presque tous les métiers sont concernés et en particulier les agriculteurs, les artisans et les commerçants. Les femmes et surtout les commerçantes prennent la direction des affaires en l'absence de leur mari. Le courrier du maire et les délibérations du conseil municipal évoquent ce problème récurrent. De très nombreuses demandes des sursis pour les employés municipaux, les sabotiers, les agriculteurs et les boulangers. La pression des familles de soldats

« Monsieur le Préfet,

Par votre lettre en date du 7 courant, vous avez bien voulu me demander mon avis sur la réclamation formée par M. Lemerle et plusieurs autres marchands de charbon, détaillant dans la commune.

Je n'hésite pas à vous déclarer que je considère cette réclamation comme exagérée.

Il y a 4 semaines environ, la maison Champenois a reçu un navire de 1400 tonnes chargé de tout venant. Ce bateau ayant eu des avaries en mer est arrivé avec beaucoup de retard.

Depuis plusieurs mois, MM. Champenois n'ayant plus de charbon ont dû faire appel au concours des confrères de Nantes pour alimenter une partie de leur clientèle et conserver leur personnel. Aussitôt le déchargement de leur navire terminé, ces messieurs ont remboursé en nature la quantité empruntée à leurs collègues qui représenterait plusieurs centaines de tonnes.

Ainsi que vous savez, Monsieur le Préfet, le charbon avant d'être livré au commerce, nécessite des travaux de criblage pour trier les poussières et menus impropres aux usages domestiques. Pour cette opération, MM. Champenois se servent d'un cribleur mécanique activé par un moteur à gaz, or pendant trois semaines, par suite de l'abaissement de la température, de l'insuffisance de la pression de gaz, cet appareil a peu fonctionné. Il a fallu employer des appareils manœuvrés à main d'homme de faible rendement. D'autre part, la maison Champenois fait le demi-gros, le détail, elle dispose de plusieurs véhicules pour livrer à domicile chez les particuliers.

Depuis cet arrivage de charbon, les livraisons sont faites journellement sur tous les points de la commune. Parmi les détaillants de la commune, les uns s'approvisionnent chez MM. Champenois, d'autres des maisons de Nantes, entre autres M^{me} Lemerle.

MM. Champenois ont livré leurs petits détaillants dans une certaine proportion au fur et mesure que les triages sont faits.

J'en conclus que la crise actuelle du charbon, crée chez beaucoup d'habitants, le souci de manque de ce combustible et que les petits détaillants influencés par les nombreuses commandes qui leur sont faites au cours de leurs tournées dans la commune, considèrent qu'il y a mauvaise volonté des négociants quand les demandes ne sont pas faites immédiatement.

Je constate qu'en ce moment la population ne souffre pas encore de manque de charbon. Il n'y a pas d'accapement. Ce combustible est livré très régulièrement.

Recevez Monsieur le Préfet . . .

Signé JB Vigier. »

est très forte sur les édiles. Le service de police de la commune semble débordé malgré la nomination d'un nouveau garde champêtre. Le maire demande le sursis de son prédécesseur, M. Averty : « Gendarme à Rezé durant dix ans avant ses fonctions municipales, il est indispensable pour assurer la police dans une commune qui est devenue une « ville-garnison » et où les villages sont dispersés ».

On manque de maréchaux-ferrants, de bourreliers, tonneliers, mécaniciens de machines agricoles, sabotiers et boulangers. Chaque entreprise réclame un sursis militaire pour son patron ou son employé. Les arguments ne manquent pas. Ainsi, en 1917, le maire envoie au préfet une liste de sabotiers professionnels mobilisés pour lesquels une mise en sursis est indispensable pour une durée de plusieurs mois afin de constituer un approvisionnement de sabots. Tous ces soldats : Julien Fouché,



L'appel du président du Conseil Viviani "Aux Femmes françaises".

Appel à la main d'oeuvre féminine affiche 1914



Carte postale : Sabotier, place de la mairie de Rezé vers 1900

Pierre Poirier et Charles Coreau sont mariés et pères de famille. Un autre courrier précise que les gens de la campagne préfèrent porter des sabots qui leur sont indispensables. L'agriculture nécessite une main d'œuvre abondante et saisonnière. En 1915, le maire envoie des certificats pour permettre d'obtenir une permission de moisson aux cultivateurs mobilisés. Il stipule que les permissionnaires doivent se mettre à la disposition de la municipalité afin d'être placés chez les cultivateurs dont le chef d'exploitation est mobilisé. Un petit nombre de demandes de sursis semble avoir abouti et concerne surtout des territoriaux. À défaut d'obtenir des sursitaires, les employeurs réclament des soldats pour satisfaire leurs besoins ponctuels de main d'œuvre. Ainsi, les soldats du 91^e Régiment peuvent, sous certaines conditions, être au service des agriculteurs. En 1916, Louis Guillard, paralysé, propriétaire au village du Chêne-Creux de deux hectares de prairies et vignes, demande un soldat pour effectuer ses travaux agricoles ne trouvant aucun employé. En 1917, la ven-

dange s'annonce abondante ; pour entretenir la vigne et ses alentours, une demande de sursis est déposée pour quatre soldats : Joseph Rousselot, Thomas, Lebreton et Clément Bahuaud.

Lors des séances des 10 juin et 1^{er} juillet 1917, le conseil municipal décide de prendre des mesures autoritaires pour palier à ce manque de main d'œuvre :

« En vue de faciliter la rentrée des fourrages, des gerbes et de la vendange, le conseil est d'avis d'imposer aux possesseurs d'attelage notamment aux cultivateurs en sursis une prestation de guerre d'une ou deux journées suivant les besoins de chacun. Le prix de l'heure de travail est fixé comme suit : 0,45 francs pour l'homme ; 0,75 francs pour l'attelage. En cas de refus d'exécuter un ordre de service, le conseil estime que monsieur le maire pourra opérer par voie de réquisition, s'agissant en la circonstance de travaux de culture, base de la Défense nationale... Concernant le ravitaillement de la population et la difficulté dans laquelle se trouvent certaines fermes ou exploitations agricoles, soit par le manque de matériel, de



Soldats aux travaux de battage dans le Cher en 1914

moyens de transports ou de l'insuffisance de main d'œuvre résultant du décès ou de la mobilisation de propriétaires, fermiers, ouvriers de culture, il est absolument utile que les cultivateurs en sursis des classes 1888-1889 et services auxiliaires de la réserve territoriale, et tous les citoyens privilégiés non touchés par la guerre viennent en aide pour la rentrée et le battage des moissons dans les endroits où le besoin existera.

Le conseil municipal affirme :

- que la municipalité sera juge de l'efficacité et des moyens à apporter aux demandes qui pourront lui parvenir ;

- qu'une question de sentimentalité ne suffit pas pour résoudre les difficultés qui peuvent se présenter ;

- qu'il est urgent que le maire soit armé d'un droit de réquisitions faites aux conditions locales et usuelles des prix pour prêt de matériel, transports et journées agricoles ;

Par ailleurs, le conseil estime :

- qu'il est indispensable que ce droit soit donné aux municipalités dans le plus bref délai ; la moisson est prochaine et avec elle, les difficultés

- que la récolte des céréales devra, le jour même du battage donner lieu à une déclaration à la mairie si l'opération a été faite au fléau ou au manège, soit par

une prise de note par les entrepreneurs de battage ;

- que les cultivateurs soient tenus à une conservation soigneuse du grain qu'ils ont récolté ;

- que ce blé soit payé aux récoltants à un prix suffisamment rémunérateur, en rapport avec les frais de charge et de culture.

En ce qui concerne les prix des journées de la main d'œuvre ou des charrois en vue de la rentrée des récoltes ou du ravitaillement de la population, le conseil fixe désormais les prix de l'heure à 0,45 francs pour l'homme et 0,75 francs pour l'attelage.»

Conclusion

Selon les documents consultés, les propriétaires fonciers et les agriculteurs sont les plus concernés par la réquisition. La commune avec environ 14 000 habitants, est encore semi-rurale et ses agriculteurs s'adonnent surtout au maraîchage et à la vigne.

Le maire conteste très souvent la ponction des productions agricoles, poussé sans doute par une majorité de ses concitoyens qui tiennent à garder les denrées alimentaires sur le territoire communal.

La commune compte peu d'industries ; des entreprises reconverties comme Ruggieri ou Coisy produisent armes et vêtements pour l'armée. La majorité des Rezéens travaille dans les chantiers et les industries nantaises.

L'État contrôle tout : la production, le transport, le ravitaillement ainsi que les prix des produits de première nécessité par la taxation et le rationnement. La municipalité est sous tutelle de l'État représenté par le préfet et les services de l'armée. Dans ces temps difficiles, le maire demande, lui aussi, à exercer le pouvoir de réquisitionner afin d'assurer les moissons de 1918. La liberté semble bien limitée ; pourtant, certains consommateurs approuvent la taxation pour lutter

contre l'inflation causée par quelques commerçants pratiquant le marché noir. Ainsi M. E. Romby de Mauperthuis (Rezé) écrit dans une lettre adressée aux ministres : « ... tout ce qui est nécessaire à la vie doit être taxé, de façon à ce que les commerçants ne puissent pas pratiquer les prix scandaleux qui mettent le peuple à la portion congrue et dans la misère... »¹.

En plus du manque de liberté, l'économie de guerre engendre la misère des plus exposés comme les retraités, les veuves et les orphelins. La commune de Rezé, elle-même, s'appauvrit car elle doit faire face à de nouvelles dépenses qui ne sont pas toujours assumées par l'État.

M^r Fouche
 F^r de sabots
 P^rR

Nous Maire de la Cm de Rezé
 certifions que par suite du déficit de
 nous n'avons, les stocks de sabots sont
 à peu près nuls dans la Cm et qu'à
 l'approche de l'hiver, il y aurait lieu d'aug-
 menter la fabrication pour satisfaire
 toutes les demandes des habitants dont la
 plupart fournissent un grand usage de ce genre
 de chaussures.

En conséquence, nous demandons
 à l'Autorté Militaire de vouloir bien
 mettre à la disposition de M^r Fouche
 fabricant de sabots à P^rRoussau

En Mairie Rezé le 1^{er} septembre 1918
 Le Maire

Manque de sabotiers à Rezé - Lettre du maire (AMR)

¹ cf bulletin n°79

Le pain dans la Grande Guerre

Suite à l'article portant sur les réquisitions, la pénurie et le rationnement des produits de première nécessité durant la Grande Guerre, nous avons voulu donner une place particulière au pain qui est, encore au début de ce siècle, l'aliment de base des Français. La consommation annuelle par habitant et par an est estimée à 328 kg contre 58 aujourd'hui.



René Viviani, président du Conseil en 1914

La guerre, déclarée le 3 août, a perturbé les moissons. À Rezé, le blé n'est pas encore battu. Les cultivateurs sont mobilisés et les chevaux réquisitionnés. Le 6 août, pour pallier au manque de main

d'œuvre, le président

du conseil, René Viviani, lance un appel aux femmes françaises pour les inviter à remplacer les hommes partis au front :

« Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes, laisse les travaux des champs interrompus: la moisson est inachevée le temps des vendanges est proche... Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celles de l'année prochaine. Vous ne pouvez pas rendre à la patrie un plus grand service... Il faut sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent la frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit... Debout, donc, femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille. Préparez-vous à leur montrer, demain, la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés ! »

Le ministre de l'agriculture lui aussi, préoccupé, adresse à tous les préfets une circulaire, les priant de se mettre d'urgence en rapport avec les maires en vue d'assurer la moisson et de signaler les points où la main-d'œuvre ferait défaut. Sur sa demande, le ministre de la marine décide de mettre à la disposition de l'agriculture, vingt mille inscrits maritimes trop âgés pour combattre.

À Rezé, le maire fait apparaître dans la presse locale un article :

« Le maire de Rezé fait savoir aux travailleurs sans ouvrage que des bureaux de placement sont ouverts à la mairie de Rezé et à la permanence municipale de Pont-Rousseau (près de la poste).

Messieurs les cultivateurs et les industriels qui peuvent être atteints par le manque de bras sont avisés de s'adresser aux dits bureaux où on les mettra en contact avec les travailleurs qui se sont fait inscrire.

Il prie instamment les très nombreuses femmes des citoyens mobilisés qui ont conservé de la famille et des relations à la campagne où elles sont généralement nées, de rejoindre leur pays d'origine. Elles vivront mieux et leurs bras seront une aide dans ces milieux où le travail agricole est désorganisé. Les femmes sans ressource qui voudront partir, devront s'adresser aux permanences ; des dispositions seront prises pour les aider. »

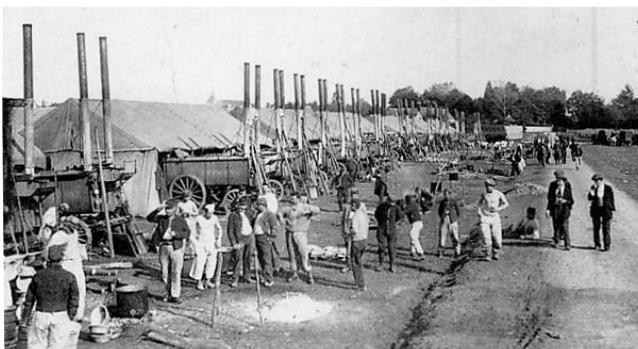


Jean-Baptiste Vigier, maire de Rezé en 1914

Boulangères à Exoudun - Agence Meurisse (Gallica)



Malgré toutes ces mesures, la production de blé diminue régulièrement durant la guerre passant de 77 000 000 quintaux en 1914 à 39 000 000 quintaux en 1917. Le manque de main d'œuvre, d'engrais et l'occupation du nord de la France par les Allemands en sont les principales causes. La production de farine qui en découle, devient insuffisante. L'État se doit de réquisitionner pour assurer en priorité l'approvisionnement en pain de ses soldats. Afin de limiter la pénurie et l'inflation de cette denrée essentielle, le blé, la farine et le pain sont taxés et rationnés. À Rezé, le ravitaillement en pain est un problème récurrent pour la municipalité. La farine manque, les boulangers sont mobilisés, les échoppes sont menacées de fermeture et la population s'accroît avec l'apport des réfugiés du nord et de l'est de la France.



Fours locomotives pour la fabrication du pain des soldats Amiens (CREBESC)

Notre étude portera dans un premier temps sur la fabrication du pain des soldats et des prisonniers (4 000 Rezéens mobilisés et 80 prisonniers sont concernés) puis nous aborderons la pénurie et de la cherté du pain à l'arrière et pour finir, l'état de la boulangerie à Rezé.

Four de campagne en 1914



Pains des soldats Amiens (CREBESC)



Les pains des soldats

Les soldats français reçoivent trois sortes de pain :

- Le pain blanc dit de troupe ;
- Le pain biscuité ;
- Le pain de guerre.

Ces pains sont fabriqués dans des fournils civils, des boulangeries de campagne mobiles et dans de grandes stations magasins.

Les boulangeries de campagne mobiles

L'armée a adopté en 1882, un modèle de four de campagne, le four-locomotive construit par MM. Genestre, Hersché et Somasco. Il est composé de deux fours superposés dont le carénage et les cheminées font penser à une locomotive. Chaque corps d'armée doit posséder 18 appareils de ce genre qui se déplacent en convoi avec tentes et cantines lorsque les armées sont en campagne. Une section de boulangerie de 18 fours produit 4000 rations (1 ration = 750g) par jour soit la quantité nécessaire pour assurer l'approvisionnement d'un corps d'armée. Cette production nécessite près de 230 quintaux de farine, 14 M3 d'eau et 15 tonnes de bois (20 et 30 stères). Les contraintes logistiques sont si importantes qu'elles obligent les autorités à choisir de préférence la proximité des gares pour les installer.

La station magasin

C'est un camp de ravitaillement affecté à chaque armée. Située au plus près des théâtres d'opération militaire, elle leur assure l'approvisionnement de toutes sortes de produits. La station est en fait une station de chemin de fer où des centaines de wagons amènent quotidiennement de l'arrière des produits divers comme les farines, le café, la viande, le bois etc., pour y être transformés avant leur acheminement sur le front. Des animaux sont parqués pour la viande des soldats. Près de 2 000 hommes travaillent dans ces entrepôts dont 700 dans la boulangerie qui lui est attenante.



Boulangerie station magasin à Brétigny

Distribution de pain et de tabac, autrement dit de "bricheton" et de "gros cul"



Le pain blanc

Principal pain distribué à nos soldats, le pain blanc est fabriqué par les boulangeries militaires contrairement aux deux autres. Les farines sont mélangées dans des pétrins puis on y ajoute le sel. Après le pointage (1^{ère} fermentation), la pâte est pesée, boulée manuellement et déposée sur des panetons d'osier. Chaque pain est marqué à la date du jour et enfourné. Un brigadier peut enfourner 135 à 140 pains à la fois. Une fois cuits, ils sont rangés dans des grands casiers et expédiés par train (chaque wagon en contient environ 5 000) jusqu'aux gares où d'autres convois ravitaillent les cantonnements ou les tranchées. Le pain pèse 1,5 kg (deux rations de 750 g), il est rond, (27 cm de diamètre et 9,7 cm d'épaisseur) avec quatre baisures maximum, bien cuit, de saveur agréable ; les farines employées proviennent des blés achetés par les autorités militaires (voir article précédent) et moulues dans des minoteries de l'État ou privées. Les farines de munition destinées au pain du soldat sont blutées de 20 à 15% selon la provenance des blés. En Algérie, seul le blé dur est utilisé tandis qu'en France, on mélange la farine de blé tendre ($\frac{2}{3}$) et la farine de blé dur ($\frac{1}{3}$). Le pain complet avec le son est à cette époque indigeste et nauséabond car des champignons peuvent proliférer dans le son. Sans odeur de levain ou de poussière ;

le pain doit être proche par l'aspect et le goût de celui qu'on achète dans le civil, cependant il est distribué aux soldats rassis de 16 à 24 heures.

Le pain biscuité

Les militaires français fabriquent du *pain biscuité*, mi-pain de munition, mi-biscuit de mer aussi nommé galette, une sorte de biscuit ou de pain sec utilisé par les marins. Il est composé d'eau, de levain et de froment. Il est plat et de forme ronde ou carrée. Il est à l'origine du pain de guerre.



Prisonnier allemand entamant une boule de pain (agence ROL, Gallica)

Le pain de guerre

Le pain de guerre, dérivé du biscuit de mer, se présente comme un biscuit perforé d'une trentaine de trous sur une ou deux faces. Il porte le nom du fournisseur, le mois et l'année de fabrication. Sa petite taille (7 cm × 6,5 cm × 2,5 cm) et son poids (environ 50 g), permettent au poilu d'emporter dans sa giberne une réserve de subsistance de plusieurs jours. Le biscuit est fabriqué par l'armée mais aussi par des biscuiteries civiles selon un cahier des charges très précis. Aussi, il est composé exclusivement d'eau, de farine de très bonne qualité (moulue entre un et quatre mois), sel et levain de pâte. Confectionné par des machines spéciales qui compressent fortement la pâte et cuit très lentement, le pain de guerre se conserve plusieurs mois et est très nourrissant. D'une siccité parfaite, il ne s'émiette pas et résiste au choc lié au transport.

Les biscuiteries nantaises, B.N et L.U sont réquisitionnées pour sa fabrication ; en 1916, B.N signe un contrat avec les Américains portant 500 tonnes de biscuits. En 1922, elle sort un biscuit simple et économique, le « Casse-Croûte B.N ».

Des biscuiteries innovantes dans la longue conservation comme Brun à Grenoble ou Heudebert fournissent l'armée française.

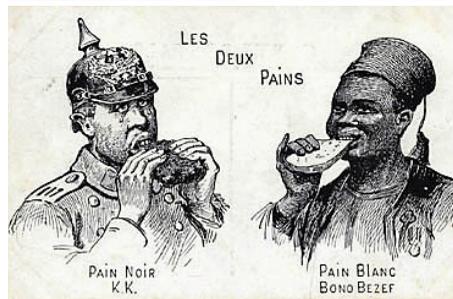
En 1914, la ration journalière du soldat est composée de 700 g de pain ou de biscuit, 600 g de viande fraîche ou congelée, 100 g de légumes secs ou du riz, du sel, du sucre, environ 30 g de café, etc. La ration de combat comprend 300 g de biscuit dit pain de guerre et de 300 g de viande de bœuf en conserve (corned-beef).

Le pain, source de propagande

Le pain de guerre allemand, « *Kriegskartoffelbrot* » est un pain de guerre plutôt lourd, indigeste comprenant environ un tiers de fécule de pommes de terre ainsi que de la paille

hachée. Appelé en français « *Pain KK* » ; il donne lieu à des plaisanteries, représentations scatologiques et à la propagande. Les Français se moquent de leurs ennemis, les imaginant ingérer ces matières repoussantes et impropres à la consommation. Manière de dire également que le soldat français, lui, mange à sa faim tous les jours, et du bon pain !

Propagande anti-allemande (CREBESC) (g.)
Affiche sur le pain de guerre (CREBESC) (d.)



Dessin de propagande "Les deux pains"

Le pain expédié aux combattants prisonniers en Allemagne

Dans le bulletin n°76, nous avons insisté sur l'importance des colis alimentaires venus de France pour les prisonniers détenus en Allemagne, mourant de faim. Le pain « *KK* » distribué est devenu très vite insuffisant et très indigeste provoquant des troubles digestifs. Paul Briand, prisonnier de guerre rezéen écrit : « [...] La nourriture était insuffisante et mauvaise, aussi voyait-on des compatriotes chercher dans les tonneaux d'eaux grasses, tous les détrit, d'autres ramassaient les épluchures de pommes de terre pour les manger... Au commencement de 1915 [dans

Femmes préparant des colis pour les soldats



le camp de Langensalza], les colis sont devenus indispensables, la nourriture devient infecte, les prisonniers ne sont presque plus nourris que de navets cuits à l'eau et la ration devenait de moins en moins forte... ».

Pourtant, selon les accords internationaux de la convention de la Haye de 1907, toute nation en guerre doit subvenir aux besoins et au ravitaillement des prisonniers qu'elle recueille. L'Allemagne refuse d'appliquer en partie ce devoir. Le gouvernement français, ne pouvant laisser ses soldats mourir de faim, se charge alors de les nourrir en leur envoyant de la nourriture par l'intermédiaire des œuvres de secours. Ils peuvent recevoir en plus des colis, de l'argent pour d'éventuels achats.

Les colis sont envoyés par les familles, les œuvres comme la Fédération des œuvres de prisonniers constituée en 1915, les communes, etc. Le contenu est strictement réglementé. À partir de 1916, l'envoi individuel de pain est interdit et seul, le gouvernement français, par l'intermédiaire de la Fédération nationale d'assistance aux prisonniers, peut désormais ravitailler régulièrement les camps par des envois collectifs de pain à concurrence de deux kilogrammes par tête et par semaine. Mais la distribution donne parfois lieu à des abus que les comités de secours des camps et la Croix-Rouge dénoncent : chantage auprès des bénéficiaires, colis volés ou distribués avec des semaines de retard, voire pas du tout.

À la fin du conflit, 75 millions de colis individuels ont été adressés par les familles. On dénombre 600 000 prisonniers français dont environ 80 Rézécens.

Les difficultés d'approvisionnement du pain à l'arrière.

Baisse de la production et réquisition entraînent une envolée des prix.

Dès le début de la guerre, le blé et la farine sont réquisitionnés ; le 7 août 1914, une lettre du préfet adressée aux maires précise que ces réquisitions sont destinées uniquement à l'armée. Le soldat est prioritaire. Une autre lettre datée du même jour, invite les agriculteurs à activer les battages et à vendre le plus vite possible les récoltes, argumentant que le prix est intéressant en ce moment et, qu'il pourrait baisser après un arrivage massif et probable de blé dans les ports de Saint-Nazaire et de Nantes et avec la suppression de droit d'entrée de 7 francs.



La carte du pain (avant et après)

Les réquisitions vont entraîner inévitablement une augmentation du prix de la farine et celui du pain. Un document de syndicat de la boulangerie de la Loire-Inférieure du 6 décembre 1914, démontre qu'une augmentation d'environ 5% du prix pain vendu à 0,40 Fr le kg est insuffisante car depuis août, le prix des 100 kg de farine a augmenté de 8,7% et celui des fagots de sapin nécessaire à la cuisson de 25%. Les prix du blé, de la farine et du pain après

une hausse durant la première année du conflit, connaissent une certaine stagnation avant d'augmenter sensiblement en 1917. Cela s'explique en partie par une baisse régulière de la production de blé en France : 4 millions de tonnes en 1917 contre 8,8 millions de tonnes en 1913, conjuguée avec une baisse des importations des États-Unis qui est notre principal fournisseur (1,4 millions de tonnes en 1917 contre 2,1 en 1916). La hausse de la farine et celui du pain particulièrement contrôlés et taxés reste cependant limitée.

Année	Blé (quintal)	Farine (quintal)	Pain (1,5kg)
Jui. 1914	25,25 f	37,20 f	0,62 f
Jui. 1915	32,00 f	45,87 f	0,70 f
Jui. 1916	33,00 f	42,50 f	0,72 f
Jui. 1917	33,00 f	42,50 f	0,72 f
Jui. 1918	75,00 f	50,00 f	0,90 f
Jui. 1919	75,00 f	50,00 f	0,95 f

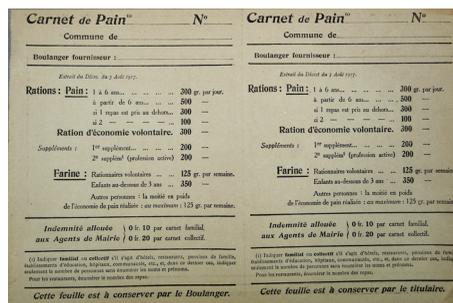
Selon un rapport présenté au conseil municipal par le maire de la ville de Nantes en 1920. Tiré du livre de Robert Gautier *La prolétarienne, l'union, la ménagère : les coopératives ouvrières de consommation dans la Basse-Loire, 1880-1980*, Coll C.H.T Nantes

Les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la pénurie et la cherté du pain

La pénurie alimentaire ne cesse de se développer durant des hostilités. Dès 1915, on prévoit déjà de rationner le pain. Au mois d'avril 1917, le gouvernement oblige les meuniers à faire des farines « plus extraites » et aux boulangers de suivre une « recette standard » pour fabriquer le même pain dans tout le pays... Au mois d'août de cette même année, la farine et le pain sont rationnés et il est interdit de faire de la pâtisserie. Les cartes de rationnement sont alors mises en place dans certains départements. La population est alors répartie en six catégories pour l'attribution de tickets de rationnements :

Catégorie E	Enfants
Catégorie J	Jeunes
Catégorie A	Adultes
Catégorie C	Cultivateurs
Catégorie T	Travailleurs
Catégorie V	Vieux

Les travailleurs ont droit à 700 g de pain par jour, les enfants jusqu'à six ans à 300 g et les adultes 600 g. Après un arrêté du 10 octobre 1918, la ration passe à 100 g pour les enfants de moins de trois ans puis à 300 g jusqu'à treize ans. Les cultivateurs de plus de onze ans et les travailleurs de force bénéficient de 500 g. Pour les groupes A, J et V, la ration quotidienne passe à 400 g. À partir d'avril 1919, les restrictions quantitatives sur le pain sont levées mais la qualité d'avant-guerre de celui-ci ne reviendra que progressivement.



Tickets et carnets de pain



Affiches de propagande. Economiser le pain en le tranchant (CREBESC)

En Loire-Inférieure, la première mesure de rationnement concerne le sucre (10 février 1917) avec création d'une carte de rationnement sucre et charbon associés. En novembre 1917, le gouvernement recommande celle du pain. Le maire de Nantes, Paul Bellamy s'y oppose, l'estimant injuste et arbitraire. Cependant, il devra s'y plier lorsque celle-ci deviendra obligatoire le 1^{er} mai 1918.

Aux archives de Rezé, nous avons trouvé un article découpé d'un journal local portant sur les mesures prises par Nantes pour gérer la pénurie de pain dont nous pensons que la commune de Rezé les a suivies.

Voici un résumé :

« [...] À la suite de la réunion de la commission municipale sur la vie chère dont on vient de lire le procès-verbal, le maire de Nantes a pris l'arrêté suivant :

- ✦ les quantités de farine attribuées par l'autorité supérieure est inférieure à $\frac{1}{5}$ ^e de la consommation normale $\frac{3}{4}$;
- ✦ le devoir du maire est de réserver la farine à la fabrication du pain à l'exclusion des pains de luxe ;
- ✦ Qu'un accord est d'ailleurs intervenu déjà entre les boulangers et lui, au sujet des prescriptions du présent arrêté, sous la sanction de suppression de toutes livraisons des farines à ceux qui manqueront leurs engagements.

Art 1 : Les boulangers ne pourront, dans toute la commune de Nantes, fabriquer que des pains de 1,5 kg et de 3 kg de consommation courante, de qualité, de forme et de prix unitaire unique, composés seulement et intégralement des farines attribuées à la commune et mises à leur disposition, à l'exclusion de tous les pains de fantaisie, notamment des pains fendus, de pains dits jokos, des flûtes et des pains dits « de régime ».

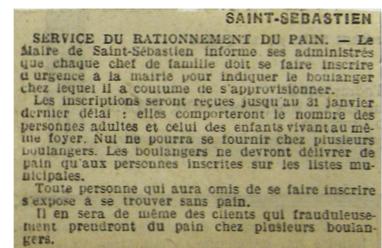
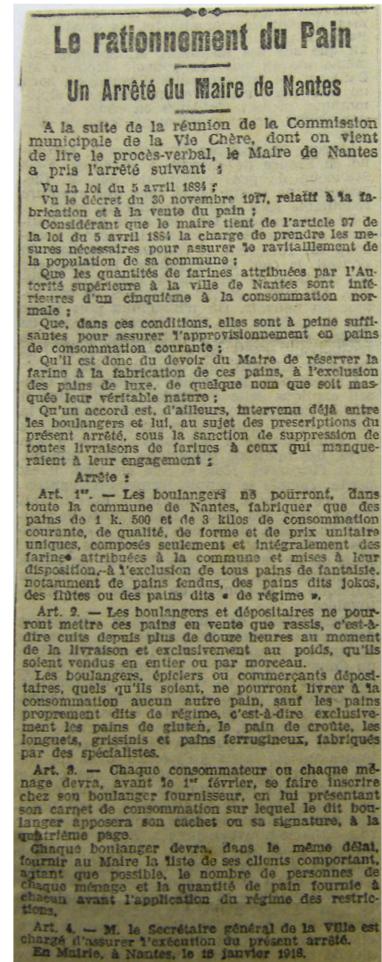
Art 2 : Les boulangers et dépositaires ne pourront mettre en vente ces pains que rassis, c'est-à-dire cuits depuis plus de douze heures au moment de la livraison et exclusivement au poids, qu'ils soient vendus en entier ou en morceau. Les boulangers, les épiciers ou commerçants dépositaires, quels qu'ils soient, ne pourront livrer à la consommation aucun autre pain, sauf des pains proprement dits de régime, c'est-à-dire des pains de gluten, le pain de croûte, les longuets, grissinis et pains ferrugineux fabriqués par des spécialistes.

Art 3 : Chaque consommateur ou chaque ménage devra, avant le 1^{er} février, se faire inscrire chez son boulanger fournisseur, en lui présentant son carnet de consommation sur lequel le dit boulanger apposera son cachet ou sa signature à la 4^e page.

Chaque boulanger devra, dans le même délai, fournir au maire la liste de ses clientes comportant, autant que possible, le nombre de personnes de chaque ménage et la quantité de pains fournie à chacun avant l'application du régime des restrictions.

Fait le 16 janvier 1918. »

Mesures de rationnement de pain prises à Nantes, Saint-Sébastien et sans doute Rezé.



Boulangerie de Pont-Rousseau- collection M.F Artaud



La situation de la boulangerie à Rezé

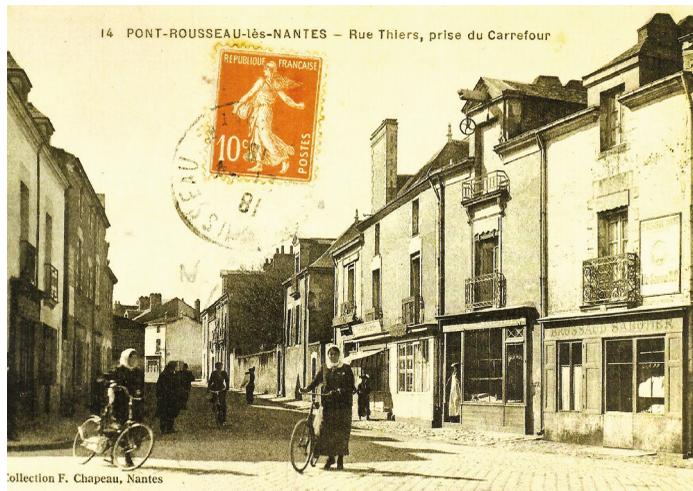
Au début de la guerre, la commune avec ses 9 300 habitants, comptent dix boulangeries qui fabriquent chacune en moyenne 500 kg de pain par jour et 16 dépôts, ravitaillés par des boulangers des communes voisines, livrant 1 000 kg. Très vite, le maire, J.B Vigier, prend conscience des conséquences de la mobilisation des boulangers et ne cesse alors de réclamer auprès des autorités, leurs sursis ou leurs remplacement afin d'assurer le ravitaillement. L'arrivée des réfugiés, après l'invasion du Nord et de l'Est de la France par les Allemands, aggrave la situation qui devient préoccupante en 1918 car deux boulangeries sont fermées et les dépôts sont très mal ravitaillés entraînant plaintes et des menaces selon les écrits du maire. Dans une boulangerie, très souvent, le patron boulanger et un ouvrier se chargent de la fabrication du pain et la patronne, de sa vente à la boutique et du portage dans les villages environnants. Or, avec la mobilisation des hommes, les femmes doivent assurer en plus de leurs tâches, une partie des celles des hommes.

Les lettres de demande de sursis du maire au préfet pour les boulangers mobilisés, nous

donnent une situation assez précise de la boulangerie. Ainsi, une lettre du 17 novembre 1914, nous apprend qu'à Pont-Rousseau, la boulangerie Rebondin, une des plus importantes de la commune, est tenue par la veuve Rebondin, mère de cinq jeunes enfants ; cette dernière est aidée par un ouvrier brigadier, M. Chauveau âgé de 33 ans et affecté au service auxiliaire, et d'un aide mobilisable. À Trentemoult, le patron boulanger, Auguste-Louis Jouneau, a obtenu un sursis d'appel. Toujours à Trentemoult, le patron-boulangier Ferdinand Lebert, âgé de 30 ans, soldat territorial, bénéficie d'un sursis. Il travaille avec un ouvrier non mobilisable âgé de 54 ans. Il lui faudrait au moins deux hommes pour le remplacer.

Le maire conclut qu'il n'y a pas d'ouvriers boulangers pour remplacer les futurs mobilisés.

Le 29 avril 1915, il écrit à nouveau au préfet pour lui informer de la situation des boulangers de Trentemoult :



Boulangerie de Pont-Rousseau, rue Thiers - Coll. M.F Artaud

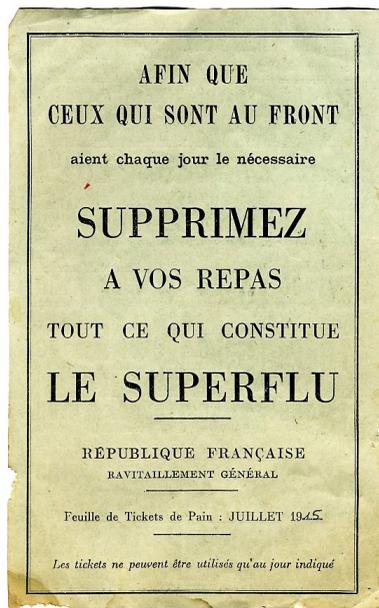
« Dans les quartiers de la Haute-Ile, Basse-Ile, Northouse, Trentemoult comprenant 2 000 habitants augmentés d'un grand nombre de réfugiés, sont en temps approvisionnés par trois boulangeries employant chacune deux personnes, le patron et un ouvrier. Actuellement, la situation des boulangers est la suivante :

Affiche de propagande.
Comité de prévoyance et d'économies pour la guerre



- ♦ *Gris François, mobilisé, mort de maladie contracté au Front, la veuve reste avec un ouvrier qui est très souvent malade et dont le rendement comme travail est très faible.*
- ♦ *Lebert, mobilisé, tué à l'ennemi, sa veuve reste avec un ouvrier.*
- ♦ *Jouneau Auguste, de la classe 1901 du service auxiliaire, mobilisé à la 11^e section des CO à Nantes. L'ouvrier que M. Jouneau occupait en temps ordinaire ayant rejoint au début de la mobilisation, n'a pas été remplacé malgré les multiples démarches faites par celui-ci. M. Jouneau, tant bien que mal, avec l'aide de sa femme faisait son travail à peu près seul mais nécessairement en livrant moins de pain. Jouneau ayant été incorporé au commencement du mois a obtenu un sursis de 5 ou 6 jours pour la recherche d'un ouvrier. Ses demandes étant restées vaines aujourd'hui, il se trouve dans l'obligation de fermer sa boulangerie. La production des deux autres boulangeries étant déjà réduites du fait qu'il n'y plus qu'un homme sur deux pour faire le travail, l'alimentation des habitants des quartiers ci-dessus désignés ne sera plus assuré. En conclusion de cet état de chose, je vous serais infiniment reconnaissant M. le Préfet de vouloir bien demander à l'autorité militaire, un sursis d'un mois en faveur de M. Jouneau pour continuer l'exploitation*

de sa boulangerie et peut être pourra-t'il pendant ce laps de temps trouver un ouvrier. J'ajoute que la famille Jouneau est dans une situation nécessiteuse. Recevez M. le Préfet mes remerciements anticipés, etc. »



Feuille des tickets de pain

Le 11 janvier 1918, le maire réclame le sursis d'Auguste Jouneau en insistant sur l'état d'épuisement de sa femme qui doit tenir la boutique et s'occuper de 3 enfants dont l'un d'eux n'a qu'un an. Dans sa demande, il décrit la situation critique des boulangeries Rezéennes. La même année, le 19 juillet, par une autre demande de sursis, le maire la rappelle.

*« Monsieur le Préfet,
J'ai l'honneur de vous adresser une demande de sursis formée pour M. Bouju Gaston, boulanger, actuellement mobilisé S P 20.
Les motifs pour lesquels cette demande doit être prise en considération sont les suivantes :
Par suite des difficultés de recrutement de main d'œuvre, M^{me} Vve Dugast s'est trouvé dans l'obli-*

Soldats français emportant leur dîner (Gallica)



gation de fermer sa boulangerie vers la fin de 1914. Dans le courant 1915, M^{me} Gris dont le mari est mort des suites de blessures de guerre, ayant éprouvé les mêmes difficultés, a cessé son commerce. Actuellement pour une population de 10 400 habitants, le nombre de boulangeries n'est plus que de huit. Deux des plus importantes sont exploitées par M^{me} Lebert dont le mari est mort aux armées et l'autre par M^{me} Brachet. M^{me} Lebert éprouve de la grande difficulté pour assurer seule le fonctionnement de sa boulangerie. M^{me} Vve Brachet gravement malade a été transportée à la campagne pour un séjour de plusieurs mois et n'a personne pour la seconder dans la direction et la surveillance de la boulangerie. M. Boju dont je vous demande la mise en sursis pourrait s'occuper non seulement de la fabrication du pain mais aussi de l'achat des farines et de la gestion de ces deux boulangeries. Je me permets d'ajouter que par la suite de l'augmentation de la population de la commune, il ne serait impossible d'en assurer le ravitaillement si ces deux boulangeries venaient à fermer. »

Quelques années plus tard, les Rezéens connaîtront à nouveau le rationnement du pain. En effet, la guerre avec l'Allemagne en 1939 perturbe les échanges commerciaux et le 10 mars 1940, un décret et un arrêté interministériel fixent les modalités pour l'obtention de carnets de rationnement du pain, similaires à ceux de la Grande Guerre. Après la signature de l'armistice le 22 juin 1940, l'Allemagne pille toutes nos ressources provoquant la pénurie des produits de premières nécessités. Les carnets-tickets seront distribués en octobre 1940 et la quantité de pain journalière sera limitée à 250 g en moyenne. Très vite, on fait la queue devant les magasins. M. Durand, boulanger du Bourg de Rezé qui a repris le commerce de M. Brachet en 1919, met en place un sens de passage dans son magasin pour éviter bousculades et tensions entre clients. Le pain noir (en réalité de couleur grise car composé de diverses céréales), symbole des périodes difficiles, devient pendant la dernière guerre, celui d'une privation alimentaire. Ancré dans la mémoire collective, il éclipe très vite celui de la Grande Guerre.

Plus loin, il reprend : « [...] on poursuivait successivement tous ceux qui avaient donné quelques signes d'attachement à la révolution. Les prêtres assermentés ne trouvèrent point de grâce : ceux qui avaient été à leurs messes, ceux qui avaient acheté des biens d'église, ou commandé la garde nationale ou occupé des places de municipaux furent recherchés avec soin et amenés à Machecoul ; ils y périrent comme les premiers ; quelques-uns proposèrent même de ne point excepter les femmes : cet avis n'avait pas encore prévalu, lorsque [le général républicain] Beysser sortit de Nantes pour venir nous déplacer ; c'était nous rendre le plus grand service, car il est à croire que, sans son arrivée, tous les gens distingués de la classe du paysan eussent été égorgés avant peu ».

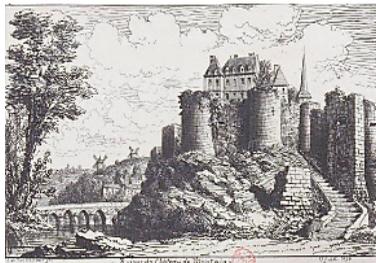


Portrait du Général J.M. Beysser

L'aspect social de cette guerre civile ainsi souligné, note auteur rajoute que des massacres semblables ont eu lieu à Montaigu, à Legé, à Port-Saint-Père et à Frossay (le Gué-au-Vé) à l'en-

contre des civils. Nous étions alors au tout début de cette guerre fratricide, alors que le combat qui nous intéresse se situe après la période de la Terreur. Le camp de la Roulière était alors commandé par le général Jacob, Charette et les siens étant à Belleville-sur-Vie, leur cantonnement habituel.

Comme beaucoup de nobles campagnards, Lucas-Championnière avait été, à contrecœur, obligé de prendre la tête des paysans insurgés (du secteur de Brains en l'occurrence). Il avait combattu dans le Pays de Retz puis avait rejoint Charette.



Ruines du château de Montaigu (Gallica)



Il écrit : « Des troupes républicaines étaient campées près de Nantes, peu loin d'un village appelé la Roulière, et enlevaient de là les grains des alentours. M. Charette commanda son rassemblement général et vint coucher près de la Lande de Bouaine pour les attaquer le lendemain. Ce jour-là, il était déjà fort tard et plusieurs divisions n'arrivaient pas. M. Charette se décida à attaquer avec les troupes qu'il avait, résolu, disait-il, à avoir la victoire ou une déroute complète. Nous étions rendus à quelque distance du camp ; le Général fit apporter une barrique d'eau-de-vie à l'avant-garde et, rappelant aux soldats leur ancienne bravoure, il leur dit pour harangue : « Mes amis, la victoire aujourd'hui ne sera pas difficile, vous n'aurez affaire qu'à des habitants de Nantes : ce sont des culottes de soie dont les portefeuilles sont bien garnis ». L'espoir du pillage et la vapeur de l'eau-de-vie firent l'effet qu'il en avait attendu. On demandait avec impatience le signal du combat pour empoigner une dizaine de

Soldats vendéens Source : J.C Martin



républicains qui mangeait des raisins dans une vigne dont nous n'étions séparés que par une haie. Après cette première expédition, nous courûmes de toutes nos forces vers le camp. Nous y entrâmes sans résistance, car il était mal gardé ; beaucoup de fusils étaient en faisceaux en avant des tentes ; les républicains épouvantés n'avaient pas pris le temps de s'armer. Cependant, un détachement, venant par la route de Montaigu, fit les plus grands efforts pour nous arracher la victoire. Nos soldats occupés à visiter les tentes, ne tiraient plus ; d'autres restaient cachés derrière la toile comme si elle eût pu les garantir ; je vis le moment où nous avions la déroute ; enfin, à force de pousser et de crier, les paresseux et les pillards sortirent du camp et nous marchâmes au grand chemin où les républicains se rangeaient en bataille. Ils nous attendaient sans reculer jusqu'à une distance de 30 pas : je crus que, pour la première fois, nous allions en venir à la baïonnette, mais, dans ce moment, M. Charette arrivait avec le corps d'armée ; notre cavalerie fort nombreuse parut en même temps sur notre gauche ; dès lors la déroute fut décidée ; plusieurs cavaliers républicains essayèrent en vain de retenir leurs soldats ; en leur barrant la route ils [les] empêchaient de courir et ils donnèrent ainsi le temps aux nôtres d'arriver. Ce ne fut qu'une boucherie jusqu'aux portes de Nantes [...]. On mit le feu au camp et nous retournâmes le lendemain à Belleville ».



Soldats républicains 1794

Le général Jacob était dans sa tente avec des prostituées venues de la ville lorsque se produisit l'attaque. Il parvint à échapper au massacre. Le républicain Barbier devait être jeune, car son père combattait dans la même unité. Il écrit à son épouse, rue aux Fers à Paris, depuis les Couëts :
« Chacun était rentré dans sa nouvelle tente et commençait à goûter les douceurs du repos. Il était quatre heures et demie... Déjà nos postes sont

égorgés et 3 000 brigands, quoiqu'on dise qu'il n'en existe plus, surprennent le camp plongé dans la plus grande sécurité. Les balles sifflent de toutes parts ; le sang coule ; on n'a pas le temps de courir aux armes ; tout fuit. L'arbre sacré de la Liberté tombe sous une hache impie et le fer ennemi moissonne nos meilleurs soldats ; le feu dévore nos tentes et un immense tas de blé destiné à la subsistance du camp. Des cavaliers nombreux, portant l'uniforme républicain, s'avancent sur nous, tandis que nous soutenions la retraite contre l'infanterie des rebelles. Trompés par ce déguisement funeste, prenant pour nos hussards les cavaliers de l'infâme Charette, nous les conjurons de charger l'ennemi. Nous prononçons notre arrêt. Ils chargent en effet. Cent sabres s'abaissent tour à tour sur nos têtes et, guidés par leurs mains cruelles et fatiguées du carnage, font couler des flots de sang républicain. La route est jonchée de cadavres. Je suis moi-même poursuivi par un cavalier ennemi, qui en avait déjà haché huit ou dix, et qui venait vers moi en s'écriant : « Ah ! Foutre ! En voilà un qui a des épauettes ; il doit avoir de l'argent ! ». Il est à portée de moi, il lève son sabre en criant : « Vive le Roi ! Sacré pataud ! Fous-moi à la guillotine ! ». J'esquive le coup et je cherche à sauter dans un fossé plein d'eau. Je le franchis. Mais un de mes pistolets est tombé dans l'eau. Il m'était bien permis, dans une pareille circonstance, de l'abandonner. Mais, j'étais révolté à l'idée de laisser des armes à de pareils scélérats. Je me jette dans le fossé, assez profond et je cherche de la main mon pistolet dans l'eau. Cependant, le cavalier ennemi, se penchant sur la droite, et se baissant sur moi, tâchait de me fendre la figure, que je tournais de son côté en observant tous ses mouvements et

évitant tous ses coups, enfin je sens mon pistolet ; je le saisis et le mets dans une de mes fontes ; je m'arme de l'autre et, le tournant contre le brigand, je lui ordonne, en jurant, de s'en aller. La peur d'une mort incertaine pour lui, en l'incertitude où j'étais moi-même de l'attraper, le rendit stupéfait. Je réitérai, en jurant, mon ordre absolu d'un ton supérieur. Il fuit. Je remonte dessus le fossé, et j'échappe aussi à trois autres cavaliers qui venaient secourir leur camarade. Cependant, mes yeux inquiets cherchaient mon père que je ne retrouvai que sous les murs de Nantes ».

« La peur d'une mort incertaine pour lui, en l'incertitude où j'étais moi-même de l'attraper, le rendit stupéfait. »

À travers Rezé, à la poursuite des soldats en fuite, les hommes de Charette, certainement guidés par des Rezéens, allaient s'en prendre aux paysans ralliés à la République et les massacrer. Périrent alors Julien Lebeauvin, Sébastien Artaud, François Ollive, Martin Villaine,

Noël Gérard, René Clergeau et Michel Monnier, tous du village des Chapelles, Jean Clergeau de Ragon, Jean Artaud du Chêne-Creux et Antoine Raffin de la Chaussée (tué

aux Trois-Moulins). En retournant vers leur base de départ, les Vendéens tuèrent encore François Marais, des Chapelles, sur la commune du Bignon.

Ils avaient poussé une pointe jusqu'aux Couëts où était un hôpital militaire. Ils y avaient

exterminé personnel, malades et blessés.

Pour le seul camp de la Roulière, il y eut entre 300 et 400 soldats de tués.

Le général Jacob avait des comptes à rendre. Il fut suspendu le 11 octobre par les représentants Dornier, Gayardin et Auger, lesquels écrivent :

« Considérant qu'il résulte des renseignements acquis que la cause principale [de cet échec] est la négligence du général Jacob, qui commande le camp, son absence fréquente et presque habituelle de son poste, pour se livrer à la dissipation et au plaisir dans la ville de Nantes, abandonnant la surveillance du camp aux officiers qui commandent sous ses ordres ;

« Considérant qu'il est prévenu de s'être absenté du camp plusieurs jours qui ont précédé l'attaque ; d'avoir, le 21 fructidor, recommandé à son ordonnance de lui amener son cheval à Nantes, le lendemain, pour se rendre au camp, de ne s'y être rendu qu'à 11 heures et demie du matin et d'y avoir fait venir des femmes, avec lesquelles il était dans sa tente, au moment où l'ennemi a pris le camp, et que les troupes républicaines étaient en déroute, etc. ».



Portrait du Général Canclaux

On lui reprochait encore d'avoir nié contre la vérité, qu'il y eut au camp et aux environs du blé en gerbe.

Jacob resta dix-huit mois emprisonné sans avoir été jugé. Sa suspension ne fut levée que le 17 mars 1796, sur intervention du général Canclaux, mais il fut mis à la retraite.

**« C'est moi qui portai
la parole au Général
et qui l'engageai
à partir en Angleterre.
Il s'y refusa en disant
qu'il n'abandonnerait
jamais son pays.
Son pays l'avait
déjà abandonné »**

Pour son malheur, il se lança dans la politique et dans une tentative de soulèvement contre le Directoire. Cette fois, il fut jugé, condamné à mort et fusillé le 9 septembre 1797.

Lucas-Championnière faillit aussi connaître la mort, sur ordre de Charette lui-même. À la fin du soulèvement, celui-ci se méfiait de tout le monde autour de lui et fit exécuter sans jugement des gens de son parti à partir d'une simple suspicion ou d'une dénonciation mensongère. L'ambiance chez les derniers insurgés était en rapport. Lucas-Championnière écrit :

« Pendant que je commandais la division de Retz, je lui fus [à Charette] dénoncé par une dame, comme transmettant, depuis longtemps des projets à l'administration départementale et comme devant quitter l'armée pour aller jouir du fruit de ma trahison. J'étais alors obligé de communiquer plusieurs fois par jour avec le Général, pour prendre ses ordres ; il ne me parut pas changé à mon égard. Je lui demandai d'aller voir Faugaret. J'ai grand besoin de vous, me dit-il, ne manquez pas de revenir demain matin. Quel fut mon étonnement, arrivé à son quartier, de trouver Faugaret occupé à m'écrire pour m'apprendre quel danger je courais ; des cavaliers avaient ordre de

me guetter sur la route de Saint-Mars pour me sabrer dès que j'aurai franchi le grand chemin.

M. Charette ne me parut pas surpris de me revoir de retour à Belleville. Je lui demandai une audience. Ceux qui étaient dans sa chambre se retirèrent. Il m'écouta d'abord froidement et tira de son portefeuille la lettre qui contenait ma dénonciation. Je fis valoir quelques escarmouches assez vives où j'avais commandé quelque temps auparavant et je lui demandai s'il croyait probable que je me fusse opposé à me faire casser bras et jambes, si près de rentrer dans le sein de la République ? »

Plus loin, Lucas-Championnière écrit encore :
« Mais, comme je l'ai déjà dit, le découragement et la lassitude étaient à leur comble. Nos hommes désertaient. Nous ne fîmes rien pour les en détourner. De toutes les divisions, ceux de la nôtre furent les derniers à s'éloigner. Ce qu'on a dit de plus est faux. Je sais qu'on m'a accusé d'avoir désorganisé l'armée, c'est reconnaître que ma présence y était nécessaire bien plus qu'elle ne l'était en réalité. Il est bien vrai que j'ai blâmé hautement les cruautés qu'on exerça à la fin de la guerre, que j'ai été d'avis de tâcher d'obtenir la paix. C'est moi qui portai la parole au Général et qui l'engageai à partir en Angleterre. Il s'y refusa en disant qu'il n'abandonnerait jamais son pays. Son pays l'avait déjà abandonné ».

Avec l'accord de Charette, Lucas-Championnière alla rendre ses armes au général républicain Philippon, à Machecoul, le 20 février 1796. Son chef, pratiquement seul, tomba un mois plus tard (23 mars) à la Chabotterie.

Lucas-Championnière avait perdu tous ses proches dans la Virée de Galerne, sa mère à La Flèche, son père près du Mans et ses deux sœurs à Laval. Il récupéra ses biens (mis sous séquestre) en 1802. Il accepta des postes sous l'Empire, ainsi celui de conseiller général du canton de Bouaye- qui incluait Rezé- en même temps que maire de Brains, de 1806 à son décès en 1828. Il était député sous la Restauration et siégeait avec les Libéraux, opposés aux Ultras.

Un déporté résistant rezéen, Guy Daniel

Guy Daniel est né à Saint Colomban en 1922 d'Olga et Joseph Daniel au sein d'une famille de neuf enfants. En 1924, ce fut l'installation à Rezé rue Sadi-Carnot, devenue la rue Jean Jaurès. Guy allait fréquenter l'école publique de Pont-Rousseau mais devra rapidement aller gagner sa vie comme « mousse » aux Chantiers de la Loire.

Il avait dix-huit ans à l'arrivée de l'armée allemande à Nantes. Comme le bruit court qu'on arrête les jeunes gens, il décide de gagner la zone dite libre avec ses copains Huchon et Robene, ce dernier ayant sa famille dans les Pyrénées. Deux mois plus tard, Huchon et lui décident de revenir à Rezé. Cette fois Guy se fait embaucher aux Chantiers de Bretagne. Sportif, il appartient au Boxing-Club local où il côtoie Pierre Greleau, déjà engagé au Front National de la lutte pour la libération et l'indépendance de la France dirigé par des communistes.

Après plusieurs discussions avec lui, Guy allait participer un soir à une réunion clandestine tenue dans une écurie à proximité du café Buet à Pont-Rousseau. Là étaient les Lamour, Thomazeau, Fraix, Lagathu et autres jeunes déjà engagés. Jean Vano les rejoindra peu après. Le travail confié à Daniel et Vano consiste surtout à distribuer des tracts, puis un jour, on leur confiera un revolver pour des missions plus risquées de sabotage.

Depuis le début de 1942 l'Organisation Spéciale mise en place par le Parti communiste à des fins militaires, mène des opérations dans la région. En juillet, la police de Vichy et plus spécialement la SPAC (spéciale anti-communiste) allait opérer un grand coup de filet avec 242 arrestations. Guy Daniel tomba ainsi aux mains de la police vichyste dans la nuit du 5 au 6 août 1942 et fut amené au commissariat



Portrait de Guy Daniel

de la rue Garde-Dieu. Par chance il n'avait rien de compromettant sur lui. Il n'en sera pas moins violemment battu puis remis à la Gestapo ou autre police allemande, place Louis XVI. Les sévices corporels allaient s'intensifier et c'est à demi-inconscient qu'il ira passer la nuit dans une cave où il reconnaîtra l'épouse de Marcel Thomazeau, arrêtée la veille. Il retrouvera aussi Jean Vano et sera transféré avec lui à la prison d'Angers, celle de Nantes étant surpeuplée.

Ils échapperont au procès dit des « 42 » qui débouchera sur l'exécution de nombre de leurs camarades rezéens. Ils seront jugés un mois plus tard, à la fin février, et condamnés à l'internement au camp de Voves, près de Chartres. Ils participeront à une évasion réussie pour quarante-deux prisonniers, ratée pour Guy Daniel et Jean Vano. En représailles, ils seront condamnés à la déportation, via Compiègne,

camp de regroupement, avant d'être dirigés en wagons plombés vers Neuengamme, l'enfer.



Neuengamme : camp de concentration

Les parcours de Guy Daniel et Jean Vano étaient les mêmes jusque-là. Ils allaient encore être ensemble à Bremen-Farge où l'on construit une base sous-marine.

Les conditions de vie étaient telles qu'en décembre 1944, épuisé, Guy allait tenter un coup risqué en se faisant porter malade avec la complicité d'un camarade affecté à l'infirmerie. Celui-ci lui avait conseillé de se laisser tomber dans la neige et de faire le mort aussitôt que la colonne de travailleurs aurait quitté le bâtiment où ils logeaient. Il pouvait être achevé sur place ou dirigé vers l'infirmerie. Par chance, c'est le second cas qui intervint et il resta douze jours alité à reprendre des forces. S'il avait été démasqué, c'était la mort assurée.

De retour à sa baraque, il fut affecté à la confection de béton armé. Ceci dura les trois premiers mois de 1945. Le 23 mars survint un bombardement britannique qui fit tant de dégâts que le chantier s'arrêta. Le kommando fut alors dirigé pour une partie vers Husum, pour l'autre partie vers le camp central à Neuengamme, ce qui fut le cas de Guy. Dès lors, il perdit de vue Jean Vano. Le travail urgent à Neuengamme était maintenant de

remettre les voies ferrées en état, de transporter et poser les rails sous les coups de schlague d'un « kapo ». Affamés, Guy et ses camarades dormaient dans un wagon à bestiaux. Par chance, tous les Français y avaient été regroupés, ce qui facilitait l'entraide et ils en avaient bien besoin, mourant les uns après les autres de faim et de misère.

Un jour, Guy et son camarade Robert Locq avaient réussi à trouver quelques pommes de terre, mais il fallait les faire cuire et, pour cela, trouver du bois. Au risque d'être abattus, ils quittèrent le wagon pendant la nuit pour en trouver.

Ils étaient dehors lorsque survint un bombardement anglais. Dans un premier temps, ils allèrent se cacher sous le wagon puis suivirent les gardes qui s'enfuyaient. Lorsqu'ils revinrent, ils virent que le wagon avait été pulvérisé par une bombe. Il ne restait plus un seul de leurs camarades. Dans les autres wagons les blessés

survivants étaient systématiquement abattus.

De tout le convoi, il ne restait plus qu'une quarantaine de survivants.

Une vieille femme vint

demander des hommes volontaires pour une corvée. Elle avait amené avec elle un seau plein de pommes de terre cuites. Les SS le renversèrent et piétinèrent celles-ci. La faim était telle que des hommes se battirent pour récupérer ce qui pouvait l'être sous les rires de leurs bourreaux. Plusieurs de ces malheureux sombrèrent dans la folie.

**« Affamés,
Guy et ses camarades
dormaient dans un
wagon à bestiaux »**



Jean Vano, déporté politique

Un nouveau train vint chercher les rescapés, de moins en moins nombreux. Guy Daniel vit son copain Robert Locq mourir dans ses bras. Il restait le dernier Français. Les autres étaient Allemands, Hollandais, Polonais ou Russes.



Portrait de Guy Daniel

Le train roula pendant longtemps et ils durent survivre au milieu des excréments et dans la putréfaction des cadavres. Ils arrivèrent « enfin » au terme du voyage. C'était Buchenwald. On les fit descendre et on leur remit un carton de nourriture après quoi ils furent dirigés vers le bâtiment de la « quarantaine » souvent l'antichambre de la mort.

Une voix française s'éleva pour demander s'il y avait des Français parmi les nouveaux venus. Guy était le dernier et se manifesta. Il fut aussitôt pris en charge par ce compatriote, par ailleurs chef de block. Mais, en arrivant au

dit baraquement, il s'effondra et perdit connaissance, ce qui devait se prolonger pendant plusieurs jours. Sans cet homme anonyme, il serait mort. Il l'alimenta en prélevant sur la part des morts lesquels n'étaient plus répertoriés.

Peu à peu Guy retrouva des forces et, maintenant, il pouvait entendre le bruit des canons dans le lointain. L'armée américaine se frayait un chemin. Elle devait se rapprocher et puis, un matin, les SS disparurent.

Le 11 avril 1945, les chars américains arrivaient devant le camp. Guy était sauvé mais il regretta toujours de n'avoir pas pu remercier celui qui l'avait arraché à la mort. Les déportés allaient être pris en charge par la Croix-Rouge américaine, nourris prudemment et débarrassés de leurs sinistres uniformes au profit de vêtements civils.

Ils allaient encore rester une dizaine de jours sur place avant que ne se constitue un convoi de camions encadré par la Croix-Rouge à destination de Cologne. Un centre d'accueil avait été mis en place à la gare de cette ville qui se chargea de relever les noms des rescapés et de prévenir les familles.

La prochaine étape était Paris et Guy prit place dans un wagon sanitaire pour la France. Dans la capitale, il dut répondre aux nécessaires questions des autorités puis prit le train pour Nantes. Prévenue, sa famille était venue l'attendre à la gare. Ses deux sœurs lui demandèrent si c'était bien lui, leur frère Guy. Il ne pesait plus que 33 kilos. Tous allaient se retrouver, peu après, avenue de la Sermonière, à Rezé, au domicile des parents. La conva-

« Ses deux sœurs lui demandèrent si c'était bien lui, leur frère Guy. Il ne pesait plus que 33 kilos. »

lescence de Guy allait durer un an et demi. Il allait être employé au gardiennage des prisonniers allemands chargés du déminage de Château-Bougon.

Il eut la joie de retrouver son copain Jean Vano rentré après

lui. Ils devinrent beaux-frères, Guy Daniel ayant épousé Paulette Vano, la sœur de Jean. Les deux amis allaient maintenant s'investir dans les associations d'anciens résistants et déportés. Guy Daniel devint aussi adhérent de notre association.

Autrefois : la vie culturelle à Trentemoult

Au 19^e siècle et dans la première partie du 20^e siècle, les familles de capitaines, par leur aisance, formaient une sorte d'aristocratie dans les îles. On sait qu'elles ont joué un rôle majeur au 19^e siècle dans le financement des « ateliers de charité » rezeéens. Qui dit aisance financière dit avoir très souvent accès à la culture et il n'est pas étonnant de découvrir, dans les archives, la trace de la fondation d'une société de lecture à Trentemoult sous le Second Empire.



Trentemoult vers 1900

Dans la demande d'autorisation adressée au préfet, on reconnaît les signatures Chauvelon, Lancelot, Boju, Chéreau, Ertaud, Barban, etc. On lit : « Les soussignés, tous habitants du hameau de Trentemoult, ayant l'intention de fonder en cette localité une société de lecture sous la dénomination de Cercle maritime, vous prient de leur accorder l'autorisation nécessaire. Ils joignent à l'appui de leur demande une copie des statuts qu'ils se proposent d'adopter ».

Le préfet a très probablement donné son accord, mais nous n'avons pas trace de l'activité de ce groupement par la suite. On note deux signatures Lancelot. Nous sommes le 23 septembre 1856. À cette date, Raphaël Lancelot,

futur maire de Rezé (de 1876 à 1890) est âgé de vingt-quatre ans et navigue. Ce serait donc plutôt des personnes de la génération précédente. Joseph Raphaël Lancelot est dit « républicain modéré » et pendant ses deux mandats, sa municipalité allait s'investir dans la construction d'écoles au bourg et à Pont-Rousseau. Au bord de la rue qui porte son nom, à Trentemoult, se voit toujours la grande demeure qu'il a fait construire.

Nous possédons des photos de famille qui ont été prises bien après son décès en 1890, probablement vers 1900. On y voit sa fille et ses nièces (filles de Félix) jouer au croquet sur l'une d'elles. Sur une autre, elles posent. On

Demande de fondation d'une société de lecture

y identifie, en bas et de gauche à droite, Marie Virginie, fille de Félix et épouse de Julien Chauvelon, capitaine du Belem, Hortense Bureau épouse Lancelot et Marie Bertrand. En haut sont Amanda et Clémence, filles de Félix, entourant Louis Lancelot, fils d'Hortense ; plus à droite, Céline épouse Lemerle, fille de Raphaël. Quand leurs époux étaient en mer, ces femmes devaient souvent se fréquenter et une troisième photo montre à peu près les mêmes personnes posant devant une maison de Pornichet, vraisemblablement une résidence secondaire des Lancelot.

Plus intéressant est le cliché où l'on voit réunis Raphaël Lancelot, Emmanuel Lancelot et Julien Chauvelon, malheureusement sans date, que nous reproduisons.

Beaucoup plus près de nous, une liste des adhérents à la Société Archéologique et Historique de Nantes en 1932 nous montre que, sur les 16 Rezéens concernés, onze habitent les îles, dont 10 pour Trentemoult, la onzième, Mme Bureau Chauvelon, demeurant à Norkieuse. C'est une proche voisine puisque plusieurs Trentemousins habitent quai Surcouf. Tous ont adhéré entre 1925 et 1928 et les relations de voisinage et de famille expliquent pour partie cette concentration.

De la villa des Lianes sont M^{lle} Codet et M^{me} Lancelot. De la villa Madiana sont M^{me} Codet Lancelot et M. Julien Lancelot. Toujours du quai Surcouf sont M^{lle} Boju et M^{me} Jean Ertaud. Sont encore cités, M^{lle} Hérait, institutrice honoraire, rue Pierre Douillard, M^{me} Jiquel, sans adresse précise, M^{lle} Marguerite Salaün, rue du Port, et M^{lle} Viaud, rue Agaisse, donc essentiellement des femmes.

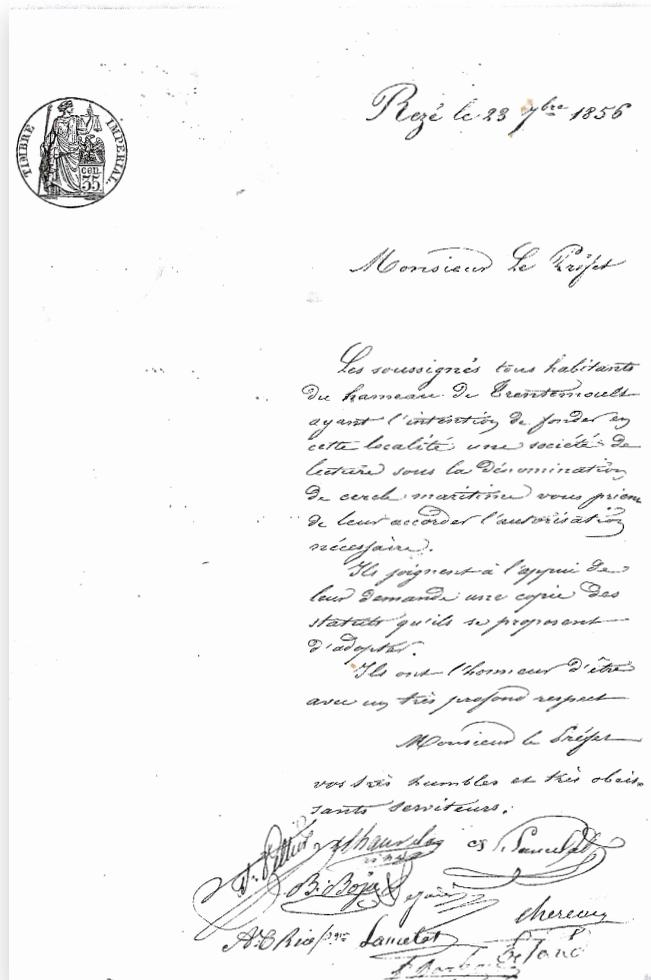
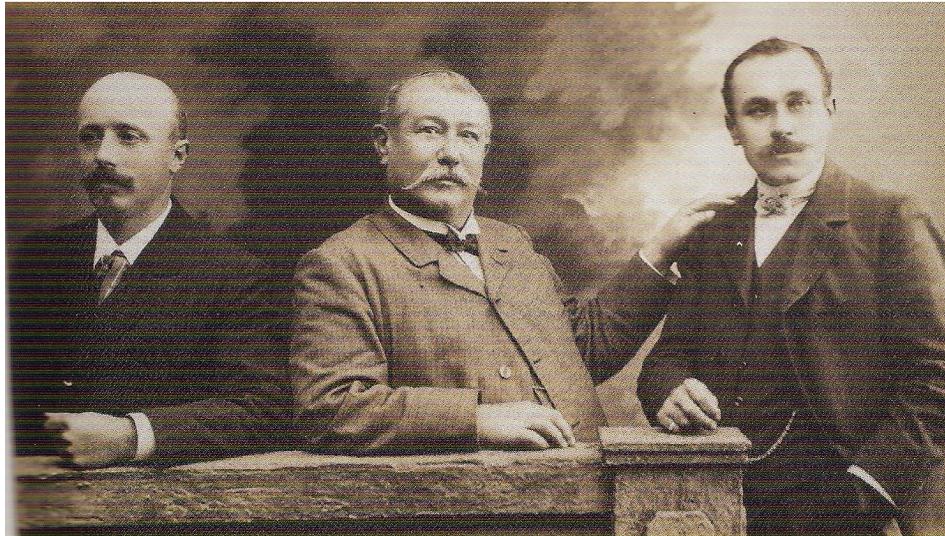


Photo de famille Lancelot



De gauche à droite : Raphaël Lancelot (maire de Rezé), Emmanuel Lancelot et Julien Chavelon



Maison de Raphaël Lancelot, sa fille, son neveu et ses nièces

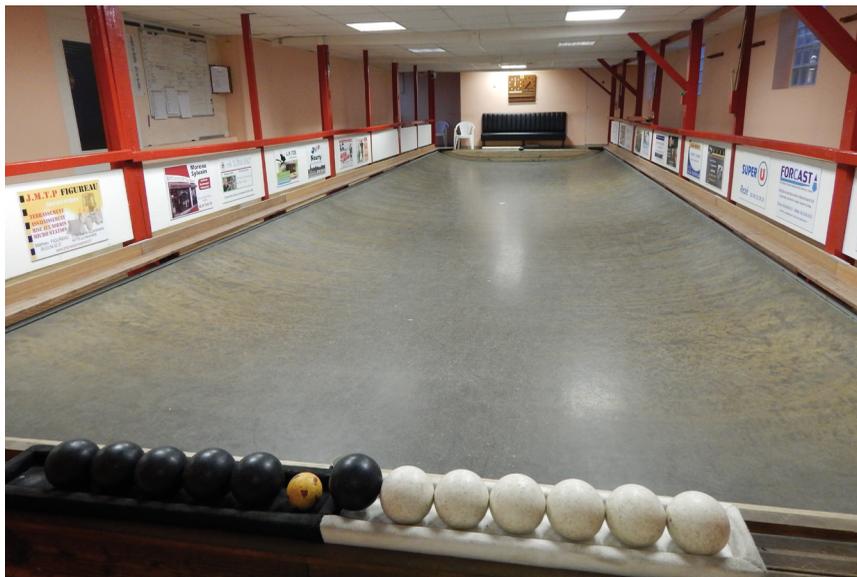
Hors les îles, nous notons un couple d'instituteurs, M. et M^{me} Francis Girard, chemin de la Galotière (Saint-Paul), Elie Thulièvre, propriétaire du petit château de la Chaussée, négociant à Nantes, M^{me} Picard, avenue de l'Erdronnière et, dans la même rue, Jean-Baptiste Ollive, personnage en vue à Nantes, puisque adhérent à la Société Archéologique

et Historique depuis 1901, il en a été longtemps le vice-président. Il a eu les mêmes responsabilités à la Société des Amis des Arts et faisait même encore partie de la Commission du Musée des Beaux-Arts en 1932. La Société Archéologique et Historique était encore, à l'époque, une société de notables, nobles ou bourgeois, où il faisait bien de se montrer.

L'Amicale bouliste Saint-Paul de Rezé

La boule nantaise n'est plus pratiquée à Rezé qu'à l'Amicale bouliste Saint-Paul, mais, jusqu'en 1970, il existait une autre société, celle du café de la Fraîcheur, à la Haute-Île. La piste existe toujours mais n'est plus visible, le café ayant disparu et les locaux étant voués à un autre usage.

Je connaissais ces lieux, d'autant plus que la patronne, Simone Delecrain, aujourd'hui décédée, était membre de la Société des Amis de Rezé, recrutée par notre infatigable et très regrettée militante Simone Leray, de Trentemoult, sa copine. La piste, incurvée comme toutes celles où l'on pratique ce jeu, avait été inaugurée en 1937. Au départ, elle était en plein air puis, en 1955, on l'intégra à un bâtiment. Elle resta en terre contrairement à beaucoup d'autres pistes.



Piste. Collec. J. Bonamy

Simone Delecrain avait succédé à ses parents. Elle connut l'âge d'or de ce jeu. La société de la Fraîcheur fonctionna de 1950 à 1970 puis les joueurs se raréfièrent. Enfin, Simone elle-même partit en maison de retraite en 2002. Il en était fini du café et de la piste de boules nantaises.

L'Amicale Bouliste de Saint-Paul avait des bases plus solides et elle a heureusement résisté au reflux général de ce jeu, mais au

sud de la Loire, il n'est plus pratiqué qu'à Sèvres, Bouguenais et La Montagne, hors Rezé. L'amicale est née du patronage de la paroisse Saint Paul mais a toujours eu son autonomie juridique par rapport aux Chevaliers de Saint-Paul, association née en 1920. Avant la seconde guerre mondiale, un groupe de cheminots catholiques, adhérents du patronage, obtint de pouvoir pratiquer la boule nantaise dans un local qui devint et est toujours le bar du cinéma.

Après la Libération, en 1946, les mêmes cheminots contactèrent le curé Moreau qui leur permit d'utiliser un espace situé au bout de l'ancienne salle de gymnastique, mais ils n'y allaient rester que peu de temps, les gymnastes ayant besoin de place. Ils décidèrent alors d'aller récupérer un bâtiment en bois construit par les soldats anglais au début de la guerre au Grand-Blottereau. Le démontage, le transport et le remontage sur le terrain du patronage furent l'œuvre des seuls bénévoles. Cette construction « historique » abrite toujours les deux pistes de boules. Des bâtiments annexes ont été joints depuis en avant de l'ancienne façade principale. Maintenant, les boulistes (et aussi les joueurs de cartes) étaient chez eux. Ils se regroupèrent en association de fait, à côté mais quelque peu indépendants des Chevaliers de Saint Paul. Cette dernière association fut dissoute en novembre 1968 pour s'intégrer à un regroupement des différentes associations vivant sur le site sous le nom de Cercle Saint-Paul. L'Amicale Bouliste resta en dehors, ce qui allait entraîner quelques turbulences. Elles devaient se terminer le 16 novembre 1990 avec le dépôt des statuts de l'amicale à la préfecture. En 1992 fut signée une convention avec l'association la Paternelle, émanation du diocèse, propriétaire du sol. À l'époque où le lycée Notre-Dame se construisait, en mitoyenneté

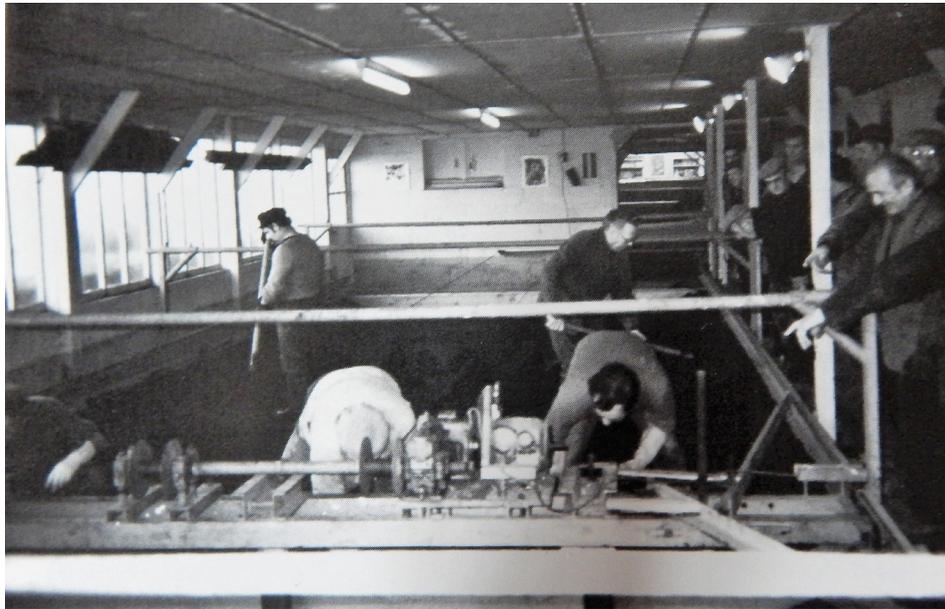
avec les locaux de l'Amicale bouliste, les adhérents de celle-ci se mobilisèrent pour transformer les dits locaux de fond en comble. Tout y passa : murs, toiture, charpente, plafonds, baies, isolation, sanitaires, espace de convivialité avec bar, locaux de stockage, etc. Mais, il y eut aussi les deux pistes.

Entre 1977 et 1983, les associations nantaises abandonnèrent de plus en plus les pistes en terre. On sait que, plates au milieu, elles sont incurvées sur les bords. Les boules sont roulées mais il y a quand même des chocs et la terre les supporte mal. Un ingénieur des chantiers navals, Yves Le Hir, allait concevoir le matériau de remplacement et la machine pour le poser. Le matériau est un produit plastique. Le Hir s'est inspiré d'une sorte de bitume employé dans la construction des ponts de bateau et l'insonorisation des cabines qui a l'avantage de se travailler à froid. On allait le malaxer dans une bétonnière avec du ciment, du sable et de l'eau. Il restait à penser une machine pour le poser avec un gabarit pour respecter la forme incurvée des pistes. Après quelques tâtonnements, la machine fut au point et les boulistes de Saint Paul purent bientôt disposer de pistes solides. Néanmoins, si vous décidez de devenir boulistes à votre tour, venez avec vos chaussons.



Une piste fragile où l'on porte des chaussons

Réfection de la piste de boules, Cercle Saint-Paul, 1982



Pour écrire cet article et en savoir plus sur la boule nantaise, son histoire et sa pratique actuelle, René Masson et moi avons donc pris rendez-vous avec Gérard Casateuble, actuel président de l'amicale bouliste de Saint Paul. Nous avons découvert un lieu éminemment convivial, populaire, où les boulistes — mais pas seulement — aiment à se retrouver.

Gérard Casateuble nous a fait le point sur la situation de ce sport, lequel a terriblement souffert de la fermeture des cafés où se trouvaient la grande majorité des pistes. On comptait 55 associations dans l'agglomération nantaise il y a une trentaine d'années. Il n'y en a plus qu'une douzaine.

L'association de Saint Paul compte aujourd'hui 110 adhérents, dont une quinzaine de femmes, ce qui est tout à fait nouveau. Il n'y avait que des hommes dans les associations de naguère.

Une fédération des amicales de boules nantaises avait été créée en 1931. En 1990, elle comptait encore 1 500 licenciés, mais, depuis ce chiffre s'est effondré.

Sur le plan technique, disons que les pistes n'ont pas de dimension standard : une quinzaine de mètres de long environ et quatre

à cinq mètres de large, le plat du milieu faisant à peu près un mètre. Les bords incurvés sont dits charges et la pièce de bois du bout, en peuplier, est dite talon. Il est possible au joueur d'envoyer sa boule percuter celui-ci pour revenir sur le « petit », équivalent du cochonnet des autres jeux de boules. Ces dernières sont en plastique, d'un diamètre de 14 cm. pour un poids d'environ 2 kg.

Il existe des concours entre sociétés. Après tirage au sort, deux équipes de trois joueurs sont constituées, chaque personne disposant de deux boules. La partie se dispute à 9 points. Les jeux de boules sont forts anciens mais leurs



Partie de boules. Coll J. Bonamy

règles sont des plus variées. La boule nantaise serait née au tout début du xx^e siècle. La piste incurvée semble empruntée à la boule de fort, caractéristique de l'Anjou, dont l'origine n'est pas connue.

À Rezé, la première mention d'un jeu de boules se trouve dans une lettre adressée par le maire Jean-Baptiste Vigier au préfet, ceci le lendemain même de son élection, le 11 mai 1908. Il écrit, à propos du Cercle catholique Saint Pierre, né en 1906 : « *Je ne crois pas qu'il y ait des cotisations, mais les réunions se font dans une propriété du boug de Rezé installée pour Cercle catholique où il existe divers jeux, billard, quilles, boules, etc. et où l'on débite des consommations, vin, bière, liqueurs, etc. Il y a de temps en temps kermesses ou théâtres avec entrées payantes* ».

Il ne s'agissait probablement pas de boules nantaises mais d'un jeu de boules en bois sur piste plate et sablée. Hors l'agglomération de Nantes, la boule nantaise n'apparaît que dans le Pays de Retz : La Montagne, Brains, Le Pellerin, Rouans, Chéméré, Chauvé, Saint-Père-en-Retz, Paimboeuf, Saint-Brévin, La Plaine et plus au sud, La Bernerie. Toutes ces installations datent des années 20 et 30.

À Nantes, les frères Perdriel, entrepreneurs de travaux publics, auraient « inventé » ce jeu au tout début du xx^e siècle. Ce serait l'origine du Cercle Michelet, 11 boulevard Amiral Courbet,

effectivement propriété des Perdriel depuis 1878. Dans un document, on lit : « *Dans une partie du jardin, seront établis un jeu de boules couvert et un baraquement pour le tir à la carabine* ».

En 1909, on lit encore : « *Le Cercle a pour but de réunir un certain nombre de personnes, commerçants, fonctionnaires et autres, de resserrer les liens de bonne amitié et de fraternité qui doivent exister entre eux et de leur procurer de saines distractions par la création de jeux divers, tels que le billard, jeux de boules, tir à la carabine, etc.* ». Le Cercle fut



Réunion d'Anciens au Cercle St-Paul Photo : R. Masson

inauguré la même année avec le maire Guist'hau, le préfet etc. Il semble bien que les Perdriel n'aient fait que louer leur terrain. On ne connaît donc pas précisément les conditions de la naissance du jeu de boules nantaises.

À Rezé, l'Amicale bouliste de Saint Paul s'est retrouvée face à un très gros problème en 2012. Cette année-là, l'ADOLA, organisme gérant le patrimoine mobilier et immobilier de l'Evê-

ché, annonça son intention de mettre en vente les biens que celui-ci possédait au 38 de la rue Julien Douillard, ce qui incluait, entre autres, le cinéma, la musique et les boules, à travers leurs locaux respectifs.

Les associations concernées réagirent heureusement et obtinrent le soutien de la municipalité. La Ville devait acquérir l'ensemble des terrains ainsi que les locaux du cinéma

que l'association concernée n'avait pas les moyens d'acheter. L'Amicale bouliste, en mobilisant ses adhérents, put acquérir ses locaux et, par la suite, put les agrandir par une large véranda courant sur toute la longueur de l'existant. L'Amicale se porte bien et son histoire est loin d'être terminée d'après ce que nous avons vu sur place. Nous lui souhaitons une longue vie.



René Jubier et Bertrand Girard, deux anciens boulistes. Photo : René Masson

René Jubier et Bertrand Girard, deux anciens boulistes, présentés par René Masson

René Jubier, 88 ans, il est président d'honneur de l'Amicale depuis 2010. Il entre en 1959 au Cercle Saint-Paul et devient opérateur au cinéma puis trésorier. Il participe activement à toutes les activités du Cercle : kermesse, tenue du bar de l'amicale et même au remplacement des chaises de l'église Saint-Paul en 2005. Il a connu cinq présidents : Léon Aguisse, Lucien Ardouin, Pierre Rousseau,

Pierre Caruel et Gérard Casateuble.

Bertrand Girard, 85 ans, il entre au Cercle St-Paul en 1945. Électricien, il est opérateur au cinéma Saint-Paul et fait une formation au cinéma Apollo à Nantes (aujourd'hui disparu). Il arrêtera cette activité en 1980. Pour bien maîtriser le jeu de boules, il se formera durant trois ans ; il se souvient des rallies « boudin » organisés par l'association, du charcutier trentemousin qui, pour blague, glissait une ficelle dans le boudin et aussi de l'admission des femmes en 2012 à l'amicale après que cette dernière ait adhéré à la fédération des amicales des boules nantaises.

Rezé la républicaine

Un ouvrage de Yann Vince récemment paru
aux éditions Coiffard



Le nouvel ouvrage de Yann Vince vous sera envoyé après réception d'un chèque de 30 euros (22 plus 8 de frais de port) à l'ordre de la Société des Amis de Rezé. Pour les adhérents de l'association et habitant Rezé, le montant est de 22 euros.

par courrier à
Michel Kervarec
Société des Amis de Rezé
95 rue de la Galarnière, 44000 Rezé

Rezé doit son organisation en commune à la Révolution française, comme les quelques 41 000 communes de la France de l'époque. En un peu plus de deux siècles, le fait communal, souvent mis en cause par le pouvoir central, devint une réalité. S'il fallut deux siècles aux communes pour gagner en autonomie, étendre leurs domaines d'intervention, choisir leur maire, il n'en fallut pas moins à Rezé, ville riche d'une histoire bi-millénaire, pour imposer une identité spécifique dans la métropole nantaise. Longtemps ville de banlieue, à la confluence de la Loire et de la Sèvre, dépendant largement du développement de Nantes, qui tenta par 3 fois d'annexer sa voisine, Rezé est riche d'une diversité de quartiers aux identités distinctes qui, de velléités « séparatistes » affirmées par certaines dans leur histoire, irriguent aujourd'hui la vivacité de la ville. Les personnalités des maires successifs — qu'ils soient désignés au 19^e siècle ou élus depuis 130 ans — et de leurs équipes municipales ont enrichi une vie démocratique locale marquée par un engagement républicain tranchant souvent avec celui des communes rurales mais rapprochant Rezé de la ville-centre. *Rezé la républicaine* présente ici deux siècles de cette histoire et de cette vie, s'attachant à préciser le contexte historique national voire local, à présenter les personnalités des maires à travers leurs biographies, à expliciter enfin les choix et décisions des différentes municipalités, depuis la tourmente de la guerre civile durant les révolutions jusqu'à la construction métropolitaine actuelle, à l'aube du 21^e siècle.

les lecteurs ont la parole

Le bulletin est le vôtre, n'hésitez pas à faire vos remarques, vos suggestions etc.

Courrier de Guy Le Floch, président local et départemental de la Fédération nationale de déportés internés résistants (FNDIRP) à Michel Kervarec, auteur de l'article sur Jean Vano dans le bulletin n°81.

Monsieur le Président,

À la lecture du dernier bulletin de l'Association des Amis de Rezé j'ai relevé une anomalie concernant l'article sur Jean Vano.

Jean Vano n'a pas été jugé dans le cadre du procès dit des 42, procès ayant eut lieu en janvier 1943, quarante-cinq résistants sont traduits devant le conseil de guerre allemand.

Le verdict tombe le 28 janvier :

- trois sont acquittés (en fait, deux seront repris puis déportés) ;
- trois condamnés à la prison ;
- deux font l'objet d'un complément d'enquête ;
- trente-sept sont condamnés à mort (dont cinq Rezéens : Georges Barbeau, Marcel Bossard, Marcel Duguy, Maurice Jouand, Félicien Thomazeau).

Jean Vano a été jugé par la Cour d'Appel de Rennes, section spéciale, chargée de juger les résistants communistes.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement,

Guy Le Floch

Rejoindre les Amis de Rezé

Pourquoi adhérer ?

En adhérant à l'association, vous recevrez chez vous vos bulletins gratuitement. La cotisation annuelle est fixée cette année à 12 euros pour les Rezéens et 18 euros pour les autres (participation de 6 euros pour frais d'envoi).

Vous bénéficiez ainsi d'une importante réduction sur l'ensemble des bulletins. Votre participation est indispensable pour continuer de publier des faits relatifs à notre commune car elle permet de régler les frais de mise en pages et d'imprimerie. L'association est régie par la loi de 1901 et tous ses membres sont bénévoles.

Comment adhérer ?

Vous pouvez nous contacter par :

internet : lesamisdereze@laposte.net

courrier : Société des Amis de Rezé
95 rue de la Galarnière
44000 Rezé

téléphone : 06 72 25 70 84

Merci d'indiquer vos nom et prénom, votre adresse, votre téléphone et votre email. Nous vous enverrons en retour un bulletin d'adhésion.

les mardis de l'histoire

**Conférences – La Société des Amis de Rezé,
Rezé-Séniors et la Résidence Saint-Paul en partenariat
vous proposent les mardis de l'histoire**

Conférences à 14h30 à la Résidence Saint-Paul, 103 rue Jean Fraix, Rezé (entrée gratuite et libre).

12^e saison (2017-2018)

mardi 17 octobre

« Les femmes et la Première Guerre mondiale »

Jean Bourgeon

mardi 21 novembre

« Les Américains dans la Basse-Loire (1917-1919) »

Didier Guyvarc'h

mardi 16 janvier

« L'Irlande et les Irlandais dans la Première Guerre mondiale »

Jean Guiffan

mardi 27 février

« En 14-18, le 135^e régiment d'infanterie »

Jean-Pierre Bois

mardi 27 mars

« Le christianisme en Chine »

Roland Depierre

mardi 24 avril

« Industries nantaises et monde ouvrier au 19^e siècle »

Michel Kervarec